



**DIRECTION  
INTERDÉPARTEMENTALE  
DE LA POLICE NATIONALE  
CALVADOS**



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Calvados



# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LISIEUX NORMANDIE

## VILLE DE LISIEUX

### CONTRAT DE VILLE 2024-2030



Conseil Citoyen  
de Lisieux

**Édito :**

### ***Une Nouvelle Génération de Contrat de ville pour le Quartier prioritaire d'Hauteville***

*L'année 2024 marque une étape importante dans la Politique de la ville avec l'introduction d'une nouvelle génération de Contrat de ville. L'État, les collectivités et l'ensemble des partenaires mobilisés réaffirment ainsi leur plein engagement pour répondre aux grands enjeux socio-économiques et environnementaux du quartier, au bénéfice de ses habitants.*

*Le Contrat de ville 2024-2030 s'inscrit dans le cadre des « engagements Quartiers 2030 » et repose sur trois piliers :*

- une géographie prioritaire actualisée, officialisée par un décret du 28 décembre 2023 ;*
- une participation citoyenne élargie devant garantir la prise en compte de la parole des habitants ;*
- un nouveau contrat avec des priorités recentrées sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés avec les habitants et les partenaires.*

*Quatre axes prioritaires ont ainsi été identifiés pour 2024-2030 :*

- l'Éducation, comme enjeu central, afin de garantir un accès équitable à une éducation de qualité et à des activités périscolaires enrichissantes, lutter contre le décrochage scolaire et promouvoir l'excellence éducative ;*
- la Santé pour réduire les inégalités d'accès aux soins et développer la prévention notamment ;*
- la Sécurité, pour favoriser dans un cadre partenarial la création d'un environnement de vie plus sûr et plus serein ;*
- l'Emploi, la formation professionnelle, le soutien à l'entrepreneuriat local afin de favoriser l'insertion des jeunes et des personnes éloignées du marché du travail.*

*La mobilisation partenariale autour de ces quatre grands enjeux doit nous permettre de bâtir un territoire plus juste, plus solidaire et plus résilient. C'est ensemble, avec la participation active de chaque acteur du territoire, que nous réussirons à améliorer la qualité de vie et offrir un avenir prometteur aux habitants du quartier. Cette nouvelle génération de Contrat de ville est une véritable opportunité pour transformer durablement le quartier prioritaire. Continuons à œuvrer collectivement pour un quartier dynamique, inclusif et durable.*

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération Lisieux Normandie,  
  
François AUBEN  


Le Maire  
de Lisieux  
  
Sébastien LE LERC  


Le Préfet,  
  
Stéphane BREDIN  


## SOMMAIRE

### PREAMBULE

#### **PARTIE 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....6**

A) Territoire.....	6
a) La Région Normandie.....	6
b) Le département du Calvados.....	7
c) La Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN).....	7
d) La Ville de Lisieux.....	9
e) Les Quartiers Nord, Sud et la Cité Adeline sont les quartiers de veille de la Politique de la ville.....	10
f) Hauteville et son Quartier Politique de la Ville (QPV).....	10
B) Portrait sociodémographique du Quartier de la Politique de la Ville (QPV).....	13
a) Données sociodémographiques.....	13
b) Données socioéconomiques.....	19
c) Données relatives à l'éducation.....	24
d) Données relatives à la santé.....	34
e) Données relatives à la sécurité.....	37
f) Le logement.....	40
C) Stratégie d'élaboration du Contrat de ville.....	43
a) La circulaire du 31 août 2023.....	43
b) Les étapes de concertation et de validation du Contrat de ville .....	44

#### **PARTIE 2 : GOUVERNANCE.....45**

A) Les acteurs de la politique de la ville : nature et missions en lien avec la Politique de la ville.....	45
a) L'Etat et ses services.....	45
b) Autres acteurs institutionnels.....	47
c) Les Collectivités Territoriales.....	49
d) Les associations.....	52
e) Le Conseil Citoyen.....	52
B) Modalités de pilotages stratégique et opérationnel du Contrat de ville.....	54
a) Schéma de gouvernance du Contrat de ville.....	54
b) Instances du Contrat de ville.....	55
c) Mobilisation du droit commun.....	57
C) Annexes et dispositifs en lien avec la Politique de la ville de Hauteville.....	58
a) L'annexe au Contrat de ville relative à la Prévention de la radicalisation & le contrat de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales.....	58
b) Le Programme de Réussite Educative (PRE).....	60
c) Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).....	67
d) L'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).....	70
e) Le Réseau d'Education Prioritaire (REP).....	75
f) Les vacances apprenantes (colos apprenantes et écoles ouvertes).....	76

g) Le Projet Educatif Local (PEL).....	76
h) L'académie des Sports (ADS).....	78
i) Le Projet Educatif de Territoire (PEDT).....	78
j) La Convention Territoriale Globale (CTG).....	79
k) Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).....	79
l) Le Contrat Local de Santé (CLS).....	80
m) Quartiers d'été et Quartiers solidaires jeunes.....	81
n) Le Pacte des solidarités.....	81
o) Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR).....	82
p) Les Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Conseil Régional et de l'ARS.....	83
q) Pass'Sport et Atouts Normandie.....	84
r) PaQte : Le Pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises.....	85
s) Entrepreneuriat Quartiers 2030.....	86
t) Fonds verts.....	87

**PARTIE 3 : CADRE STRATEGIQUE.....87**

A) Démarche de priorisation – Axes stratégiques.....	87
B) Objectifs généraux.....	87
C) Objectifs opérationnels et pistes d'actions.....	90
D) Appel à projet.....	100
E) Financement.....	100

**PARTIE 4 : SUIVI ET ÉVALUATION.....102**

A) Les étapes d'évaluation du Contrat de ville.....	102
a) Le rapport Politique de la ville.....	102
b) L'évaluation à mi-parcours.....	102
c) L'évaluation finale.....	103
B) Les modalités d'évaluation du Contrat de ville.....	103
a) Implication des acteurs de la Politique de la ville.....	103
b) Critères d'évaluation.....	103
C) Perspectives et continuité du Contrat de ville.....	103

**BIBLIOGRAPHIE / Sources .....104**

**GLOSSAIRE.....105**

**SIGNATAIRES.....106**

**ANNEXES.....110**

## **Préambule**

Instaurés par la loi n°2014 -173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite « loi Lamy », les Contrats de ville ont succédé aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), mis en place entre 2007 et 2014. Ils représentent le contrat unique de référence de la Politique de la ville au bénéfice des quartiers en difficulté, dit Quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV) avec pour finalité leur mise en valeur et la réduction des inégalités sociales.

Pour ce faire, l'Etat a défini la géographie des QPV selon plusieurs critères :

- Quartier(s) d'au moins 1 000 habitants.
- Quartier(s) situé(s) dans une unité urbaine d'au moins 10 000 habitants.
- Quartier(s) caractérisé(s) par un "décrochage" du revenu des ménages par rapport aux revenus de l'unité urbaine et de la France métropolitaine.

Le Contrat de ville, pour être efficient, nécessite une gouvernance publique territoriale cohérente, à savoir la mise en place d'une série d'actions co-construites par un réseau partenarial riche entre les services de l'Etat, les Collectivités Territoriales, les associations et les citoyens.

Le précédent Contrat de ville a été signé pour une période allant de 2015 à 2020. Il a été prorogé une première fois jusqu'en 2022 puis une seconde fois jusqu'en 2023 respectivement par les lois de finances du 28 décembre 2018 pour 2019 et du 30 décembre 2021 pour 2022.

La circulaire du 31 août 2023 (**annexe 1**) fixe les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des Contrats de ville dans les départements métropolitains. Toujours dans une logique d'égalité républicaine, les autorités locales compétentes en Politique de la ville sur le territoire de l'agglomération de Lisieux ont réaffirmé leur plein engagement.

Bien que les axes prioritaires ou piliers soient redéfinis dans le nouveau Contrat de ville 2024-2030, une continuité avec le précédent contrat est affichée. Ceci afin d'éviter toute rupture avec les bénéfices produits jusqu'alors. L'ensemble de la démarche a aussi tenu compte des dispositifs existants sur le plan national et local.

Les axes prioritaires ou piliers ont été redéfinis ainsi : **Éducation, Santé, Sécurité** et dans une moindre mesure **l'Emploi**.

Le nouveau Contrat de ville, une fois adopté, fera l'objet d'une évaluation grâce à la mise en place d'indicateurs spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis.

L'ensemble de la démarche tiendra compte des dispositifs existants sur le plan national et local.

## PARTIE 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

### A) Territoire

#### a) La Région Normandie

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République NOTRe, relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral substitue à compter du 1er janvier 2016 aux 22 régions métropolitaines existantes 13 régions constituées par l'addition de régions sans modification des départements qui les composent : la Haute-Normandie et la Basse-Normandie sont devenues la Normandie.

La région voit ainsi ses compétences renforcées notamment dans le domaine économique et le développement social. Par ailleurs, elle consolide son image de région attractive et dynamique à l'échelle nationale et internationale.

La Région Normandie compte au 31 décembre 2021 une population globale de 3 327 966 habitants. Cette dernière est en constante baisse depuis 2018.

La Normandie compte à présent 63 QPV (contre 62 dans l'ancien Contrat de ville). La population des QPV représente 5,7% de l'effectif normand, soit 189 694 habitants.

- 8 dans le département du Calvados (14) pour 700 633 habitants.
- 12 dans le département de l'Eure (27) pour 598 934.
- 7 dans le département de la Manche pour 495 508 habitants.
- 7 dans le département de l'Orne pour 276 973 habitants.
- 29 dans le département de la Seine Maritime pour 1 255 918 habitants.



Lisieux conforte sa position géographique centrale dans la « nouvelle » Normandie et compte pour cela mettre en avant ses atouts et compétences en terme de développement socio-économique, d'attractivité touristique, et de sensibilité environnementale.

## **b) Le département du Calvados**

Le département du Calvados compte une population de 700 633 habitants au 31 décembre 2021. Ses côtes s'étendent sur 127 km le long des côtes de la Manche et sa superficie est de 46 000 hectares de surfaces boisées (2016), avec 538 communes dont 6 de plus de 10 000 habitants. Avec ses 20 171 habitants, Lisieux est la troisième ville la plus peuplée du département après Caen et Hérouville Saint-Clair. Le Calvados compte également 16 intercommunalités et 25 cantons.

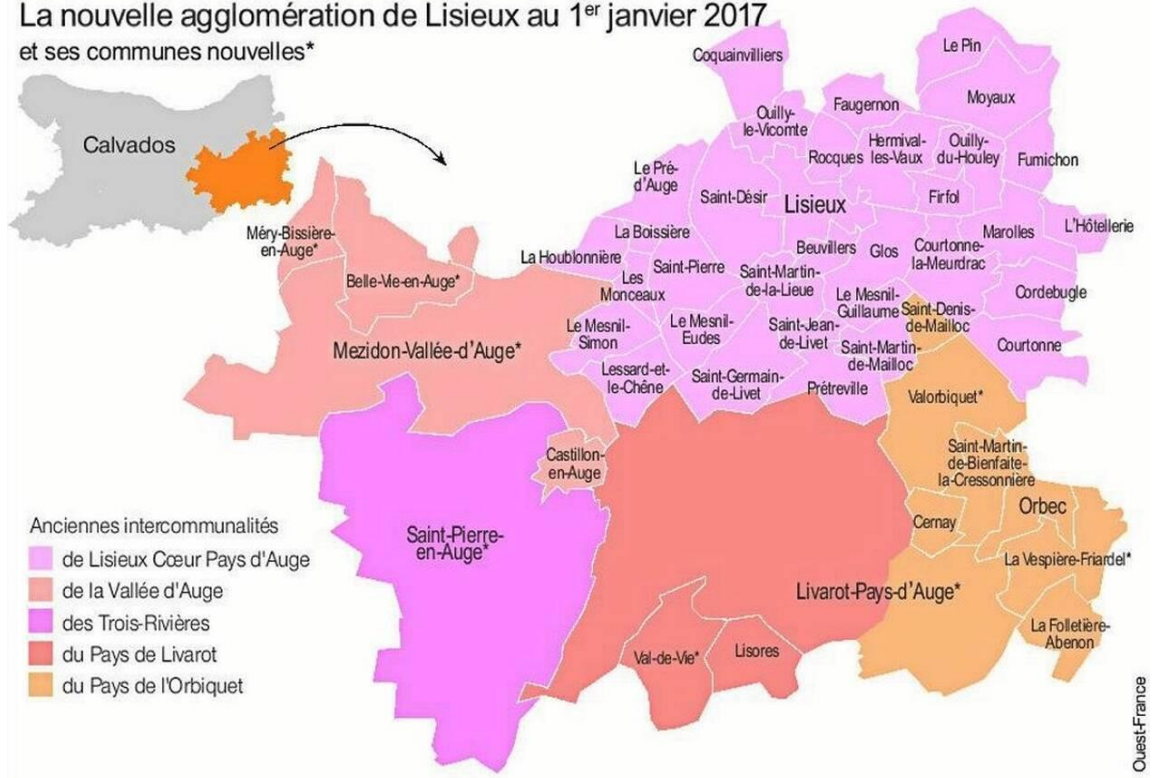


## **c) La Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN)**

Née le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN) réunit 5 communautés de communes : Lintercom Lisieux Pays d'Auge Normandie, la Communauté de communes de la Vallée d'Auge, des Trois Rivières, du Pays de l'Orbiquet et du Pays de Livarot.

Forte de ses 73 740 habitants et ses 53 communes, la CALN vise à promouvoir une nouvelle identité du territoire, plus forte et plus solidaire entre les communes qui la composent.

La nouvelle agglomération de Lisieux au 1<sup>er</sup> janvier 2017  
et ses communes nouvelles\*



Ouest-France



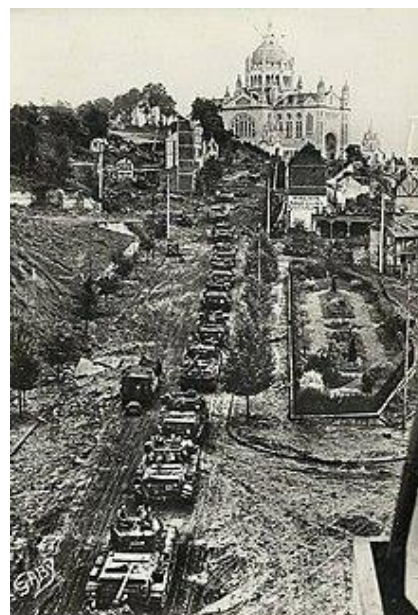
Lisieux et sa Communauté d'agglomération au cœur d'un réseau de transport multimodal

## d) La ville de Lisieux

Lisieux est la capitale du Pays d'Auge, région caractérisée par ses vallées et son bocage. En cette année de commémoration du 80<sup>e</sup> anniversaire du D-DAY, il est important de rappeler que 80% de la ville de Lisieux ont été détruits suite au bombardement de la Bataille de Normandie en juin 1944 laissant ainsi des stigmates encore perceptibles dans ce qu'on appelait jadis la capitale du bois sculpté.



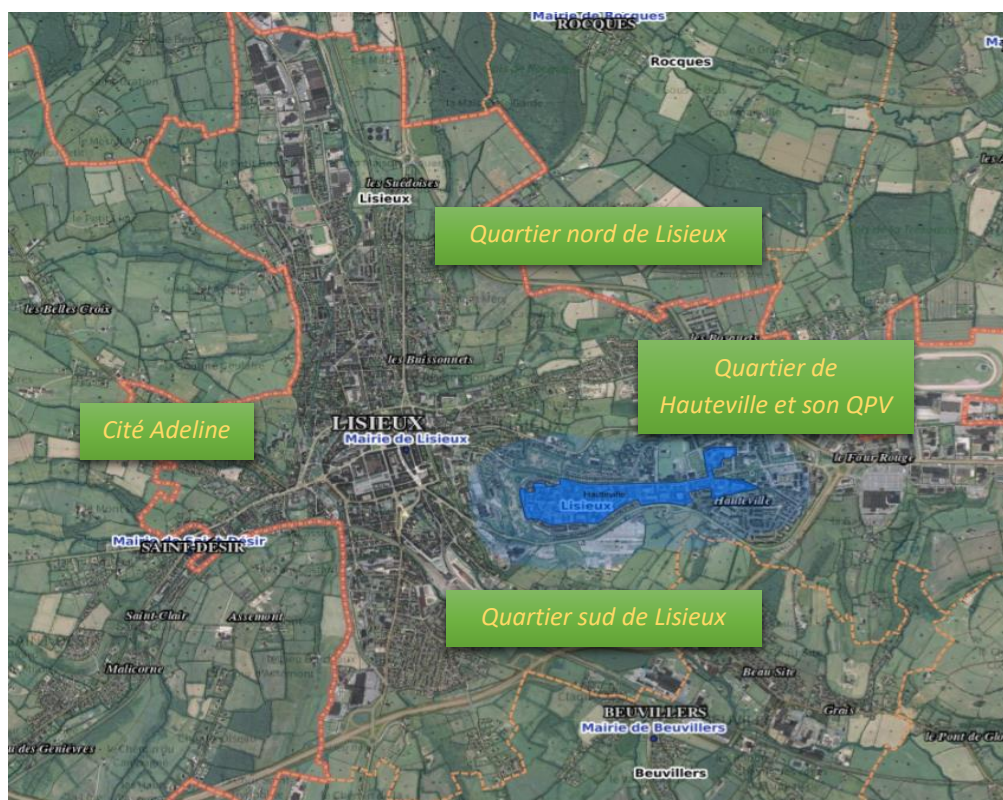
Hôtel de Ville de Lisieux



Libération de Lisieux – 23/08/1944

C'est une ville de taille moyenne qui se découpe en 5 quartiers :

- Le Centre-Ville.
- Le Quartier Nord.
- Le Quartier Sud.
- La Cité Adeline (elle est rattachée au quartier sud ou au centre-ville).
- Le quartier de Hauteville et son QPV.



### **e) Les Quartiers Nord, Sud et la Cité Adeline sont les quartiers de veille de la Politique de la ville**

Le quartier nord (*ancien quartier prioritaire de catégorie 3*) a bénéficié du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) entre 2004 et 2013. Il a connu une profonde transformation ayant pour effet immédiat, le désenclavement de l'ensemble des quartiers (Delaunay, Doumer, Cité Jardin, Marin Bourgeois) qui le composait pour n'en former qu'un, le quartier nord. Son identité est forte du fait de son passé historique particulièrement riche. Toutefois, des problématiques sociales persistent chez de nombreuses familles.

Le Quartier Sud et la Cité Adeline (*ancien quartier prioritaire de catégorie 2*) rencontrent toujours à ce jour des problématiques très complexes en raison de l'enclavement de ses différents secteurs (allée des Peupliers, Les Quatre Sonnettes, Saint-Hippolyte, Creton, Cité Adeline, rue d'Orival) et de la difficulté de circuler, notamment la liaison avec le Centre-Ville. Au même titre que le Quartier Nord, des problématiques persistent chez de nombreuses familles.

La Ville de Lisieux poursuit son action de développement social auprès des familles les plus en difficultés avec un travail de proximité assuré par deux agents de développement social local.

### **f) Hauteville et son Quartier Politique de la Ville (QPV)**

Le quartier de Hauteville compte plus d'un tiers de la population lexovienne avec 3 422 habitants. Il a fêté ses 60 ans en 2023, ce qui en fait le quartier le plus récent de Lisieux. Sur le volet urbain et le fonctionnement du quartier, Hauteville peut être qualifié de « ville dans une ville » en raison de son nombre d'habitants (plus d'un tiers de la population communale) et de son organisation (présence d'équipements sportifs, scolaires, administratifs et ses deux centres commerciaux). Son tissu urbain est dominé par la présence de grands ensembles. Le QPV de Hauteville compte actuellement 89,1% de logements sociaux.

Les gabarits, les façades des immeubles paraissent peu attractifs et certains nécessitent de lourdes réhabilitations. Le positionnement de ces immeubles est parfois en contradiction par rapport aux espaces publics. En effet, les espaces privés destinés à assurer les usages de base des prolongements des logements (stationnement, espace de détente et de loisirs, usages domestiques...) sont parfois absents.

On remarque un fort enclavement et une organisation urbaine perfectible avec des sous-ensembles retournés sur eux-mêmes, et des stationnements automobiles désordonnés.

Certains espaces publics incomplètement aménagés font figure d'espaces résiduels. Les circulations internes du quartier sont compliquées et les déplacements aléatoires notamment pour les non-résidents. Il faut souligner également l'existence de copropriétés auprès d'immeubles qui ne facilitent pas la gestion et l'amélioration des espaces.

Ensuite, sur le volet social, Hauteville souffre d'une concentration de personnes en difficultés, une image dégradée et un sentiment d'insécurité est souvent présent parmi la population. Des épiphénomènes (abusivement médiatisés) participent aussi à la dégradation de son image : incendies, cambriolages, vols à la roulotte, dégradations etc...



Les critères de définition de la géographie prioritaire sont définis par l'Etat (le Comité Interministériel pour la Ville – CIV, et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires – ANCT) et sont restés identiques au précédent Contrat de ville :

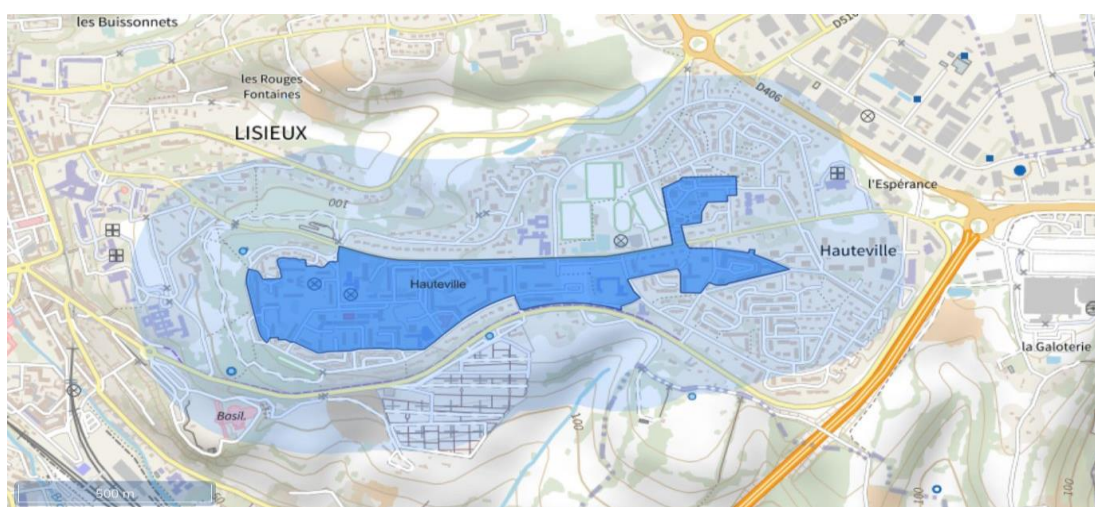
- Quartier(s) d'au moins 1 000 habitants.
- Quartier(s) situé(s) dans une unité urbaine d'au moins 10 000 habitants.
- Quartier(s) caractérisé(s) par un "décrochage" du revenu des ménages par rapport aux revenus de l'unité urbaine et de la France métropolitaine.

Le Décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains a défini le nouveau périmètre du QPV.

### QPV 2015-2023



### QPV 2024-2030 (nouvelle géographie)



(Nomenclature du QPV de Hauteville : 28\_14\_QN01408M)

Avec une population de 3 422 habitants sur 20 171 Lexoviens (17% de la population communale), une densité de 4843 h/km<sup>2</sup> et un revenu moyen de 14 280 euros/an, le QPV cible se situe au centre de Hauteville. Il se délimite au Nord, au Sud et à l'Est par le réseau routier, et à l'Ouest par la ceinture verte de l'Arboretum qui marque une césure (en plus de la topographie) avec le centre-ville. Il comporte de nombreux équipements majoritairement de proximité mais également de portée intercommunale.

## B) Portrait sociodémographique du Quartier la Politique de la ville de Hauteville

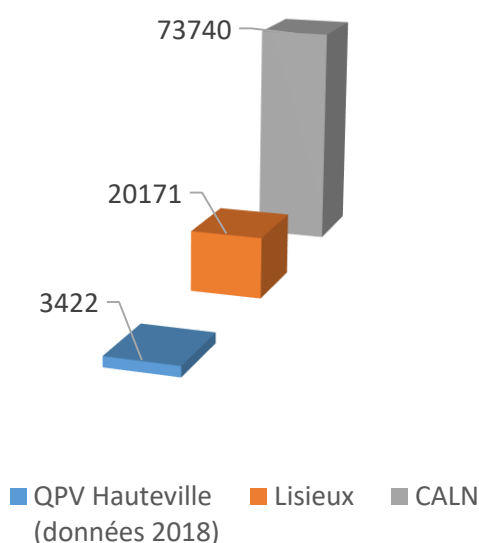
L'usage des données statistiques et leur analyse est à prendre avec précaution. Il peut y avoir des décalages entre les chiffres recherchés et les années de référence. Certaines études sont parfois plus avancées et/ou plus détaillées que d'autres. Les critères de référence peuvent également changer (exemple des catégories de tranches d'âges). Toutefois, cela nous renseigne sur des tendances globales d'évolution.

Le Système d'Information Géographique de la Ville (SIG Ville) informe sur son site une mise à jour des données statistiques de l'INSEE courant 2024.

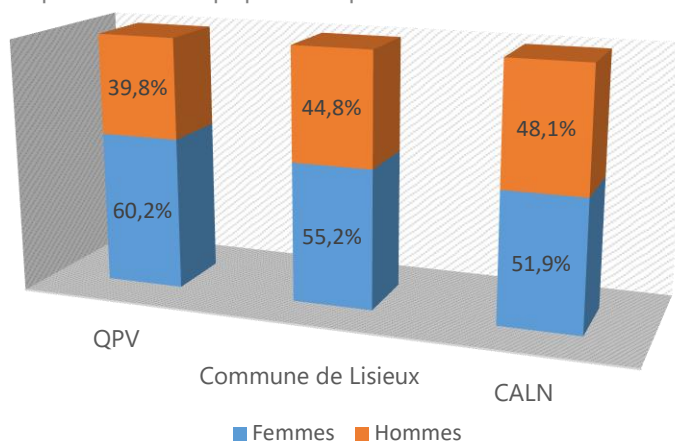
### a) Données sociodémographiques

La population baisse sensiblement sur Lisieux comme sur l'ensemble du Pays d'Auge. Le QPV de Hauteville est également concerné du fait notamment du programme de renouvellement urbain qui est actuellement dans sa phase de démolition. Par ailleurs, une exode urbaine est observée depuis plusieurs années liée principalement à la mise en place de politiques d'accès à la propriété (prêts à taux zéro pour les primo-accédants, encadrement des critères d'acceptation des crédits immobiliers...).

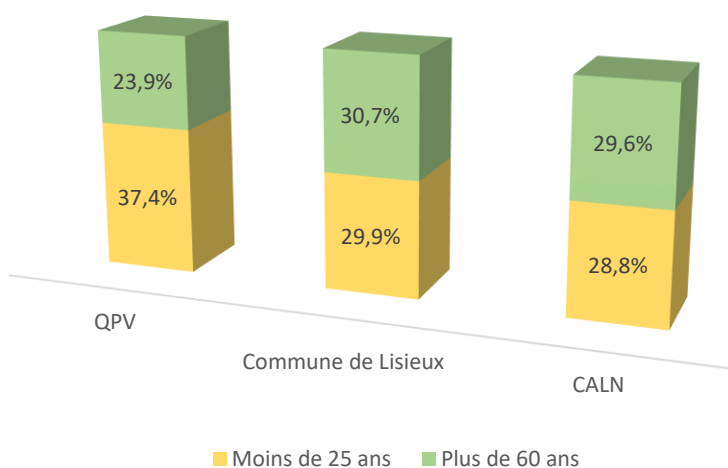
Populations sur les territoires QPV / Commune / CALN  
2021



Répartition de la population par sexe - données 2021

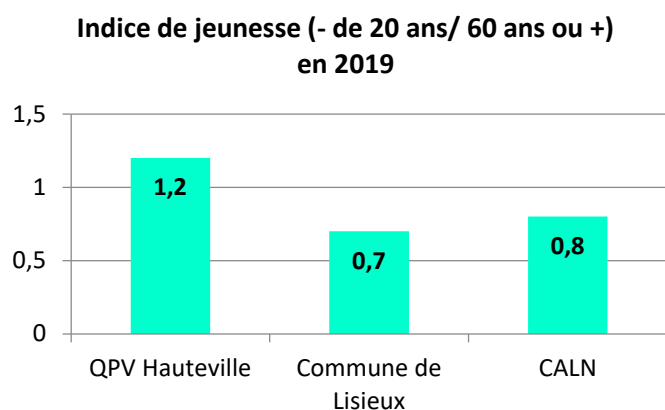


Répartition de la population par tranche d'âge 2021



<b>Répartition de la population par âge 2021</b>	<b>QPV Hauteville</b>	<b>Lisieux</b>	<b>CALN</b>
Population	3 422	20 171	73 740
Part des femmes parmi la population (%)	60,2	55,2	51,9
Part des personnes de moins de 25 ans parmi la population (%)	37,4	29,9	28,8
Part des femmes de moins de 25 ans parmi les femmes (%)	31,7	27,2	27,0
Part des personnes de 60 ans ou plus parmi la population (%)	23,9	30,7	29,6
Part des femmes de 60 ans ou plus parmi les femmes (%)	28,2	35,3	32,3

La population du QPV est particulièrement jeune par rapport à l'ensemble du territoire (commune et communauté d'agglomération). La composition des familles, indiquée dans le tableau qui suit, montre une

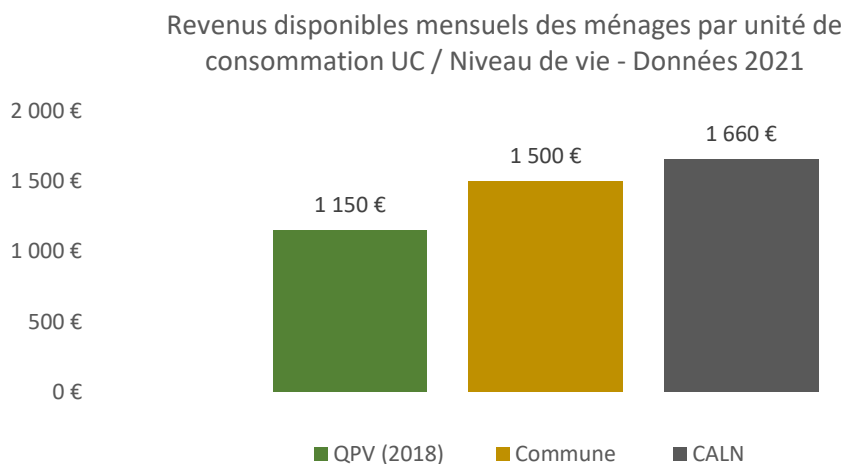


proportion importante des familles monoparentales dans le QPV (23,2%), supérieure à celles de la commune de Lisieux (17,4%) et de la CALN (15,3%). Avec 82 % des familles monoparentales qui ont une femme à leur tête à l'échelle nationale, la monoparentalité est aussi un enjeu d'égalité femmes-hommes.

Tous les indicateurs montrent que la population du QPV de Hauteville va continuer à décroître dans les années à venir (faible pourcentage de couples avec enfants, fort pourcentage de familles monoparentales...).

<b>Familles percevant les allocations CAF</b>	<b>QPV</b>	<b>Commune de Lisieux</b>	<b>Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie</b>
<b>Familles monoparentales</b> (source INSEE 2021)	23,2 %	17,4 %	15,3 %
<b>Allocataires isolés</b> (source INSEE 2021)	56,2 %	59,9%	44,5 %
<b>Couples sans enfants</b> (source INSEE 2021)	6,3 %	5,9 %	5,7 %
<b>Couples avec enfants</b> (source INSEE 2021)	14,3 %	16,8 %	34,5 %
<b>Couples avec au moins 3 enfants à charge</b> source INSEE 2021	5,3 %	4,8 %	8,3 %

✓ *Economie et niveau de vie*



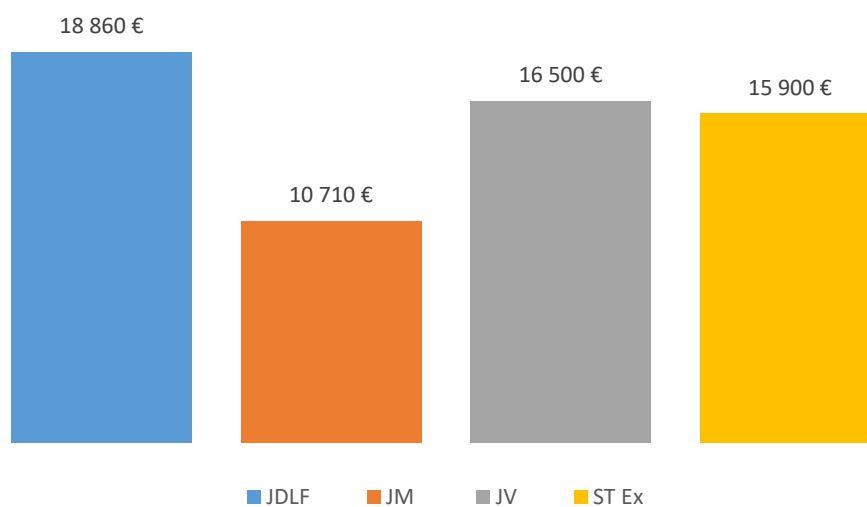
Les revenus mensuels des ménages connaissent dans l'ensemble une augmentation. Le ratio entre les revenus des habitants du QPV et ceux de la commune et de la Communauté d'Agglomération se sont réduits légèrement au cours des dernières années, peut-être un bénéfice du précédent Contrat de ville. Cependant, les revenus restent relativement faibles sur le quartier prioritaire.

Le document initial du Contrat de ville fournit des indices de comparaison très détaillés qui tiennent compte des IRIS voir **annexe 4**.

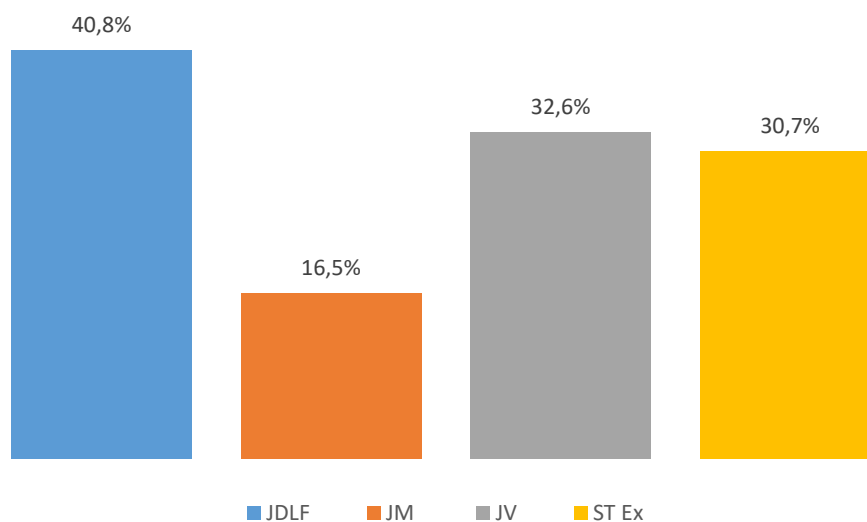
Le quartier de Hauteville est découpé en quatre Ilots Regroupés pour l'Information Statistique (IRIS) :

- *IRIS 301 Jean de la Fontaine (JDLF)*
- *IRIS 302 Jean Moulin (JM)*
- *IRIS 303 Jules Verne (JV)*
- *IRIS 304 Saint Exupéry (ST Ex)*

Indicateurs de distribution des revenus déclarés des ménages par unité de consommation - Médiane - IRIS - Données 2020

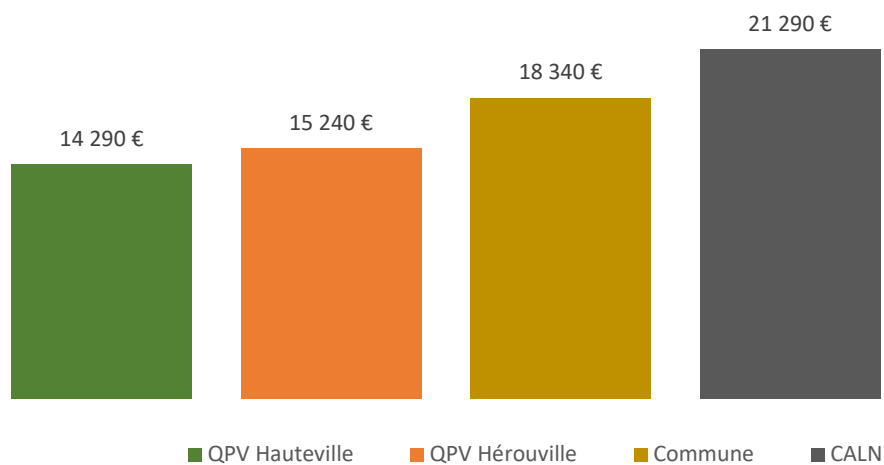


Part des ménages fiscaux imposés (%) - IRIS - Données 2020

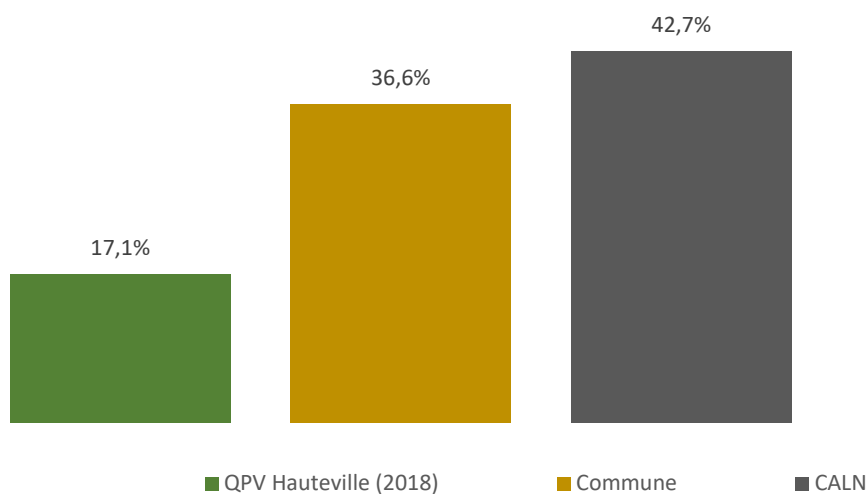


Le revenu par unité de consommation tend à augmenter sur tous les secteurs. Cependant il est révélateur d'inégalités au sein du quartier de Hauteville avec une différence très marquée au cœur du quartier prioritaire (IRIS Jean Moulin) avec un revenu par Unité de Consommation (UC) égal à **10 710 €** en 2020 en comparaison avec les autres secteurs

Indicateurs de distribution des revenus déclarés des ménages par unité de consommation - Médiane - IRIS - Données 2021



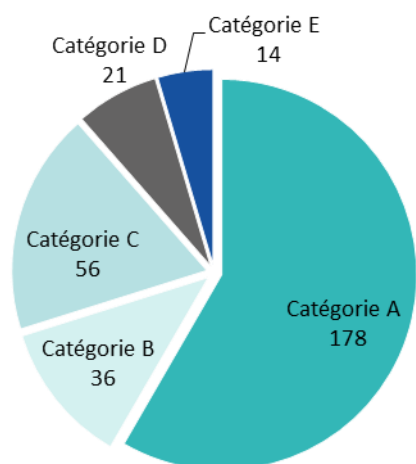
Part des ménages fiscaux imposés en %



L'IRIS Jean Moulin présente une faible part des ménages imposés (22%). Elle est de 34% pour le QPV d'Hérouville St-Clair. Ce pourcentage tend à se stabiliser contrairement à l'ensemble du territoire où il augmente progressivement, comme cela avait été indiqué dans l'évaluation du précédent Contrat de ville.

Foyers allocataires ou bénéficiaire de couverture - 2021	QPV (données 2018)	Commune de Lisieux	Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie
Foyers allocataire CAF	1 020	5 957	14 767
Nombre total d'allocataire percevant le RSA socle	281	1 050	1 968
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	122	618	1223
Bénéficiaires Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)	2 528	17 987	64 619
Bénéficiaires de la C2S non participative (ex Couverture Maladie Universelle - CMU-C)	808	2 679	4 839
Bénéficiaires de la C2S participative (ex Aide à la Complémentaire Santé - ACS)	158	591	1 196

## b) Données socioéconomiques



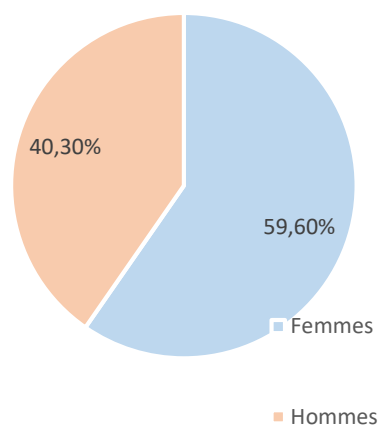
Les demandeurs d'emploi au 31 décembre 2023 étaient 270, toutes catégories confondues (A, B, C) sur le QPV de Hauteville.

La catégorie A relative aux personnes inscrites à France Travail, sans emploi et tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi compte 178 inscrits, soit 66% de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

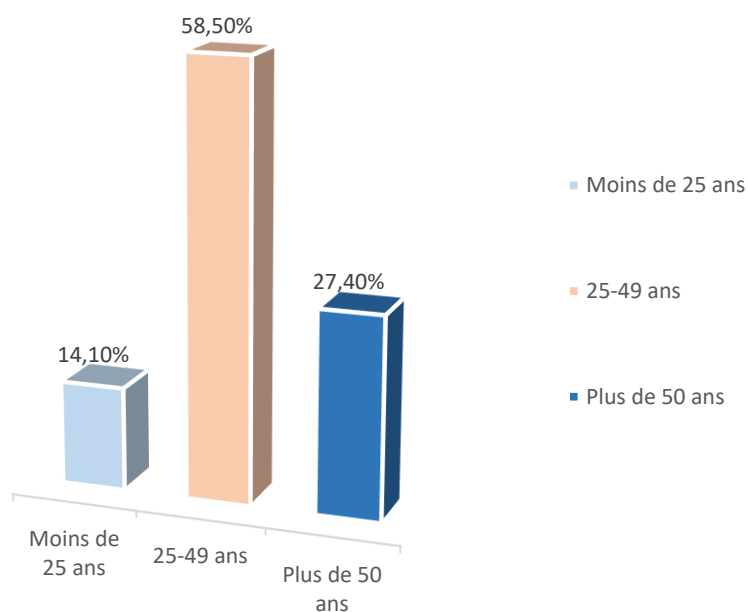
Le nombre de demandeurs d'emploi est globalement en baisse ces dernières années sur le QPV. Il représente 14,6% des demandeurs d'emploi de la commune.

Demandeurs d'emploi au 31/12/2023 par sexe  
(catégories A, B, C)

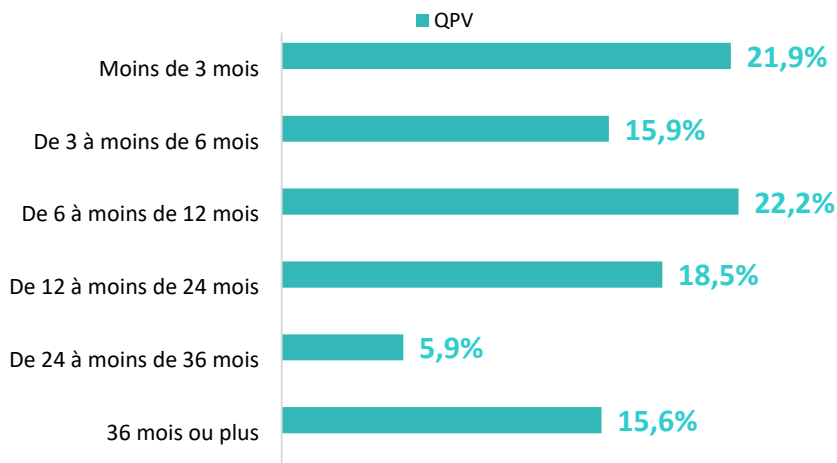
Les femmes représentent une part importante des demandeurs d'emploi.



Demandeurs d'emploi par catégorie d'âge  
(catégories A, B, C)

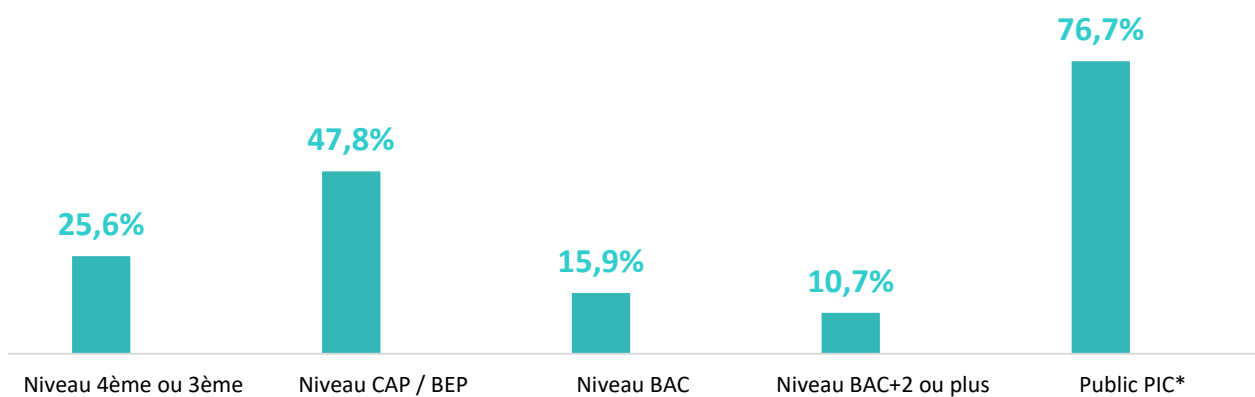


La part la plus importante des demandeurs d'emploi se trouve chez les 25-49 ans. Il faut noter cependant celle des plus de 50 ans qui affiche un pourcentage élevé (27,4%). Il n'est pas sans rappeler l'enjeu essentiel de l'emploi des seniors en France ces prochaines années, notamment à cause du vieillissement de la population.



En ce qui concerne le chômage de longue durée, 40% des demandeurs d'emploi en QPV sont inscrits depuis un an ou plus à France Travail.

60,4 % des demandeurs d'emploi des catégories A, B, C sont indemnisables (régime assurance chômage, solidarité Etat).



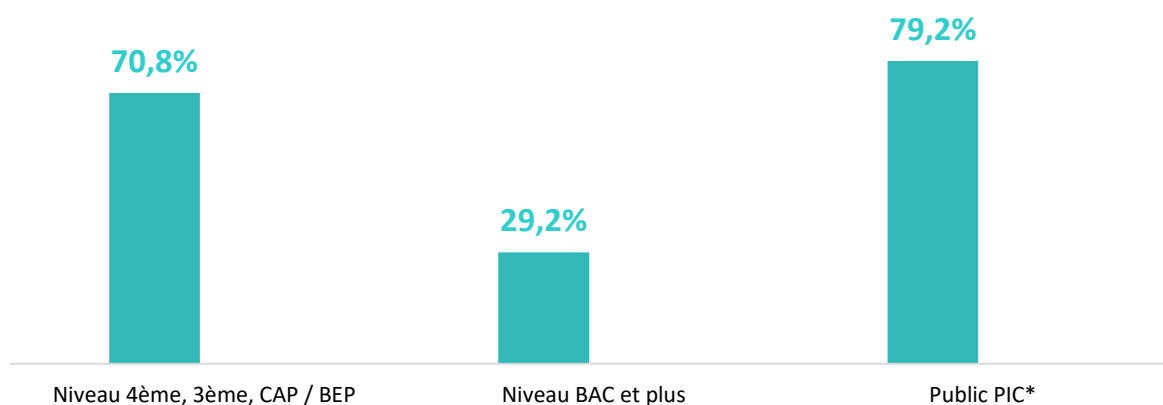
\* PIC : Plan d'Investissement en Compétence.

France Travail valorise auprès des recruteurs le profil de compétences des demandeurs d'emploi. Au-delà du simple Curriculum Vitae ou du diplôme, les savoir-faire et savoir-être deviennent des atouts non négligeables pour l'accès à l'emploi.

### Focus sur les moins de 26 ans

Ils représentent 2,6 % des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans de la commune de Lisieux et se répartissent comme suit :

- 31 en catégorie A
- 48 en catégories A, B, C.
- 51 toutes catégories confondues.
- 60,4 % sont des femmes et 39,6 % des hommes.
- 22,9 % sont inscrits à France Travail depuis plus d'un an.
- 58,3 % sont indemnisables.



La Mission Locale Lisieux Normandie propose également aux jeunes qu'elle accompagne des ateliers de mise en valeurs de leurs compétences. Par ailleurs, elle assure la mise en œuvre et le suivi opérationnel des clauses d'insertion depuis le programme de rénovation urbaine de Lisieux en 2007, sur l'ensemble du territoire du Pays d'Auge Sud.

Son rôle est de :

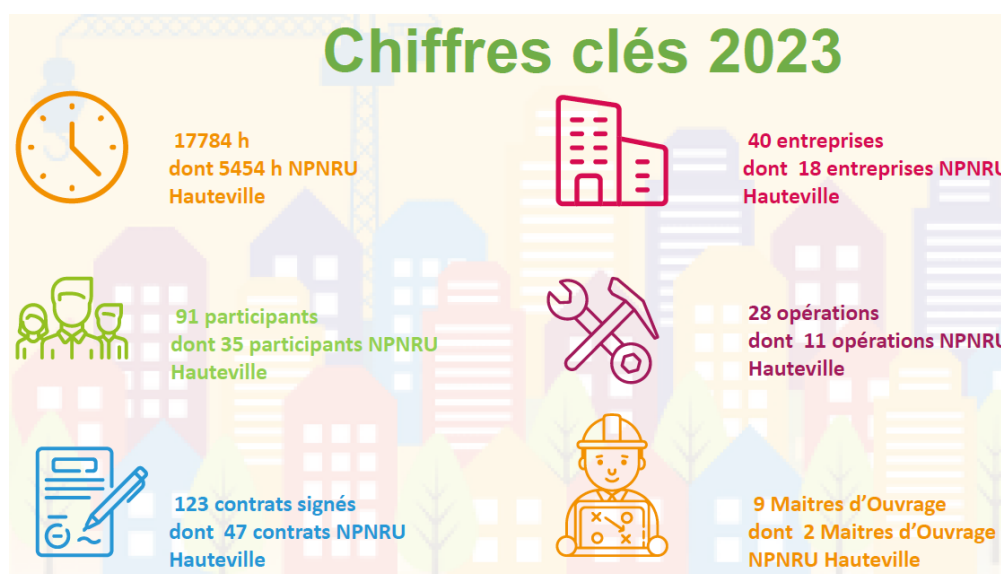
- *conseiller et informer les donneurs d'ordre afin de mettre en place des répartitions d'heures adaptées en fonction des lots ;*
- *accompagner les entreprises dans les recrutements ;*
- *mobiliser l'ensemble des opérateurs de l'insertion pour le recrutement ;*
- *assurer le suivi des bénéficiaires.*

Collaborant avec les différents acteurs de l'insertion et de l'emploi (France Travail, agences d'emploi, associations intermédiaires, Conseil Départemental, associations locales, ETTI...), la Mission Locale s'appuie sur un partenariat existant depuis de nombreuses années. La Mission Locale Lisieux Normandie participe également au réseau des facilitateurs des Clauses sociales avec les différentes structures identifiées sur la Région Normandie, tout ceci en lien avec Alliance Villes Emploi (AVE) à Paris.

Les publics éligibles à la Clause Sociale sont des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles :

- *Bénéficiaire du RSA*
- *Demandeur d'Emploi de Longue Durée*
- *Jeunes sortis + de 6 mois du système scolaire*
- *Travailleurs Handicapés*
- *Public agréé pour l'accompagnement par une association intermédiaire.*

Les clauses d'insertion en quelques chiffres :



#### L'essentiel à retenir

- ↪ La population du quartier prioritaire est en baisse du fait notamment de l'impact du programme de renouvellement urbain (démolition de logements). Les pourcentages de familles monoparentales et les indicateurs du nombre d'enfants par foyer nous laissent penser que la population va probablement continuer à décroître dans les années futures. Il faut cependant tenir compte de la phase de construction qui marquera ce nouveau Contrat de ville et qui fera probablement remonter la courbe démographique du QPV dans quelques années.
- ↪ La population du quartier prioritaire de Hauteville est jeune : 40% de sa population a moins de 25 ans. C'est aussi une population à dominante féminine représentant 60% de l'effectif global.
- ↪ Un revenu médian par unité de consommation faible mais qui tend à augmenter sur le quartier prioritaire.
- ↪ Les taux de chômage et de pauvreté traduisent la précarité de la population du QPV. Une amélioration légère est constatée ces dernières années.

- ↪ Des résultats scolaires mitigés peu stables. La crise sanitaire a fortement impacté la réussite scolaire des élèves.
- ↪ Un nombre de demandeurs d'emploi en baisse pour les catégories A/B/C avec toujours une proportion plus importante de femmes (60%).
- ↪ Une volonté de rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise et ce dès le primaire.

### c) Données relatives à l'éducation

Quartiers	1 <sup>er</sup> degrés	2 <sup>nd</sup> degrés
HAUTEVILLE	<u>Ecole maternelle et élémentaire Saint-Exupéry</u>	<u>Collège Pierre Simon de Laplace*</u>
	<u>Ecole maternelle et élémentaire Jules Verne</u>	
	<u>Ecole maternelle et élémentaire Jean Moulin</u>	Collège Saint-Jean Baptiste de la Salle
	Ecole maternelle et élémentaires Saint-Jean Baptiste de la Salle	
QUARTIER NORD*	Ecole maternelle et élémentaire Marie-Curie	Cité scolaire Marcel Gambier (Collège et Lycée)
		Lycée Paul Cornu
QUARTIER SUD	<u>Ecole maternelle et élémentaire Réginald Trevelt</u>	Collège Michelet
CENTRE-VILLE	Ecole maternelle et primaire Jean Macé	Lycée professionnel Victorine Magne
	Ecole maternelle et primaire François Guizot	Collège Notre-Dame
	Ecole maternelle et primaire du Bon Pasteur	Lycée Les Rosiers
	Ecole maternelle Sainte-Thérèse	Institution Frémont (Lycée)

*Etablissements publiques / Etablissements privés / Etablissements du REP / Etablissements du QPV*

\* Entre 2000 et 2020, le Conseil Départemental fait état d'une baisse de 13% de l'effectif des collégiens sur le territoire du Sud Pays d'Auge. Afin de rééquilibrer les effectifs et redynamiser certains établissements scolaires, tel que le collège Simon Pierre de Laplace, une modification de la carte scolaire a été programmée pour la rentrée scolaire 2023-2024. Ainsi, six établissements scolaires sont désormais rattachés à ce dernier : Cordebugle, Courtonne-la-Meurdrac, Firfol, l'Hôtellerie, Marolles et OUILLY-DU-HOULEY.

✓ **Le Réseau d'Education Prioritaire du collège Pierre Simon de Laplace – Lisieux (source : Inspection de l'Education Nationale)**

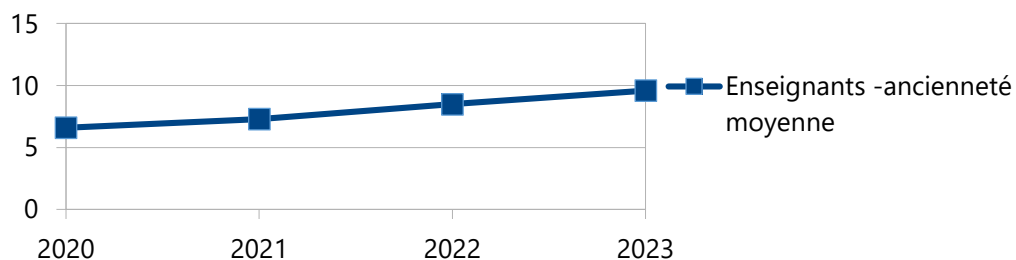
**Pilotes du Réseau :**

- Le chef d'établissement du collège.
- 1 Inspecteur Académique – Inspecteur Pédagogique Régional (IA-IPR)- référent du collège.
- 1 Inspecteur de l'Education Nationale.
  
- 1 coordonnatrice du Réseau d'Education Prioritaire (REP).

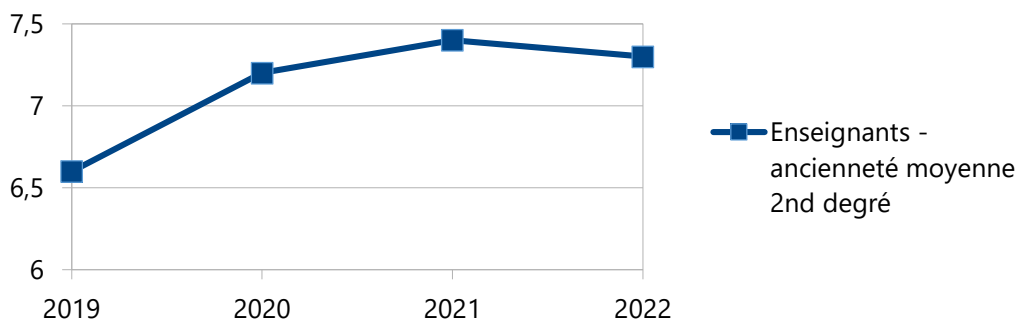
**Enseignants :**

- 47 au primaire
- 29 au collège

Ancienneté des enseignants 1er degré



Enseignants - Ancienneté moyenne 2nd degré



Niveau	Elèves	Dispositifs	Offres spécifiques de formation
Maternelle	220	1 Moins de Trois Ans (MTA) <b>Dispositifs 100 % réussite :</b> - 6 Classes de GS - 6 Classes de CP - 6 Classes de CE1	Latin / Grec
Elémentaire	400		Langues et cultures européennes
Collège	330		Section bilingue
Total	950		Section sportive (depuis rentrée 2021)

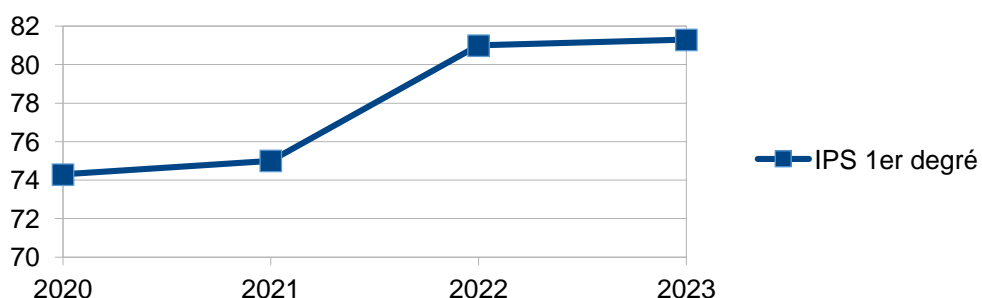
✓ Sociologie des élèves du réseau d'Education Prioritaire

Indice de Positionnement Social (IPS) : Afin de mieux appréhender le statut social de l'élève, la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse a développé en 2016 l'indice de position sociale (IPS). Il permet d'attribuer une valeur quantitative à chaque Profession et Catégorie Socioprofessionnelle (PCS). La valeur de l'IPS est d'autant plus élevée que la PCS est considérée comme favorable à la réussite scolaire de l'élève.

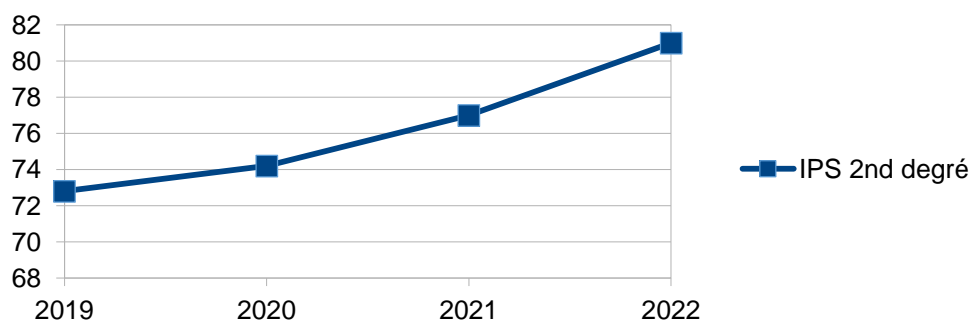
### Indice de Positionnement Social

Ecoles du réseau

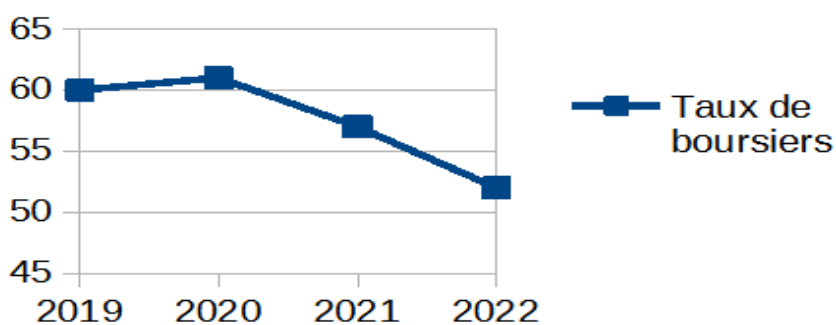
#### IPS 1er degré



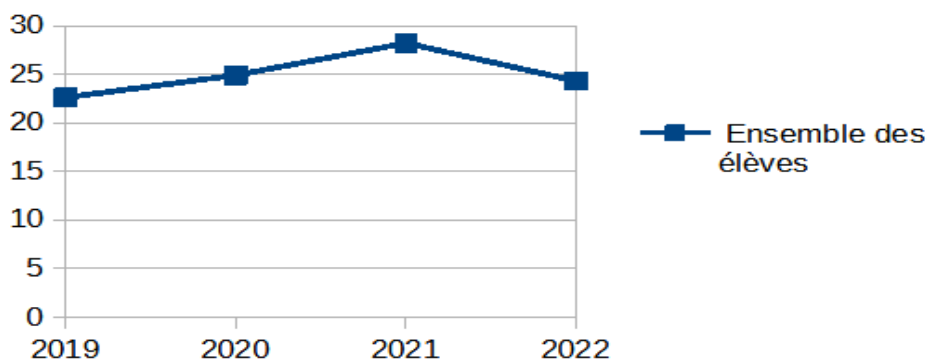
IPS 2nd degré



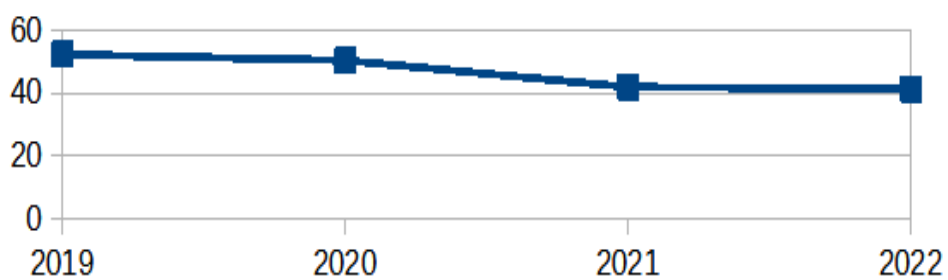
Taux boursiers



Hétérogénéité sociales des élèves

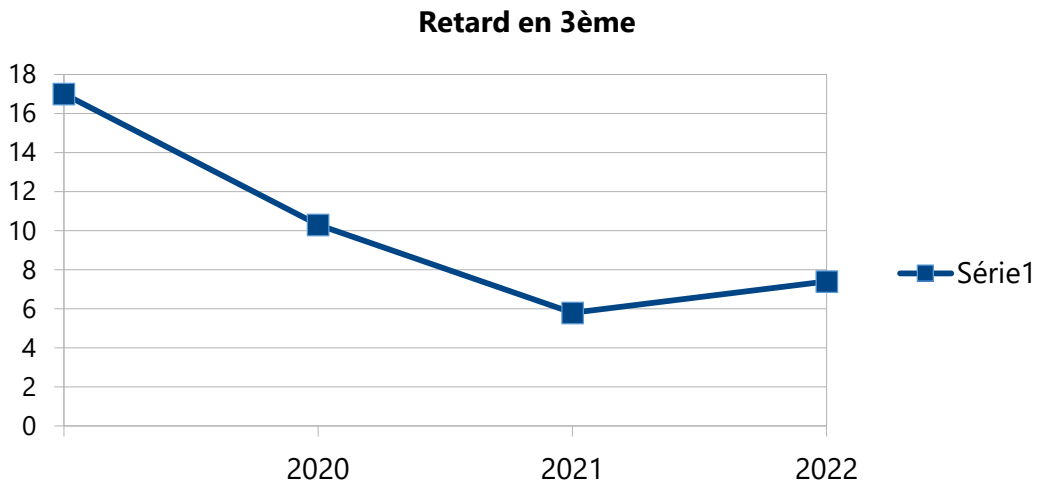


Pourcentage des collégiens qui résident dans le QPV



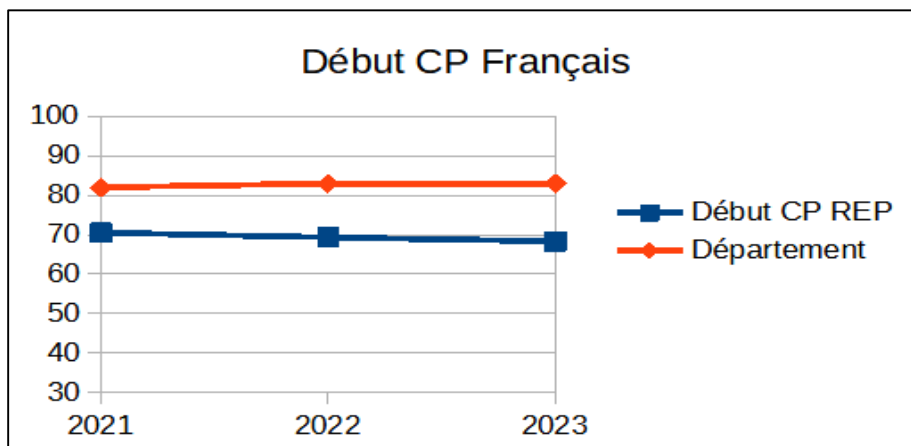
41,5 % des collégiens résident dans le Quartier Politique de la Ville, soit un peu moins de la moitié de l'effectif global du collège.

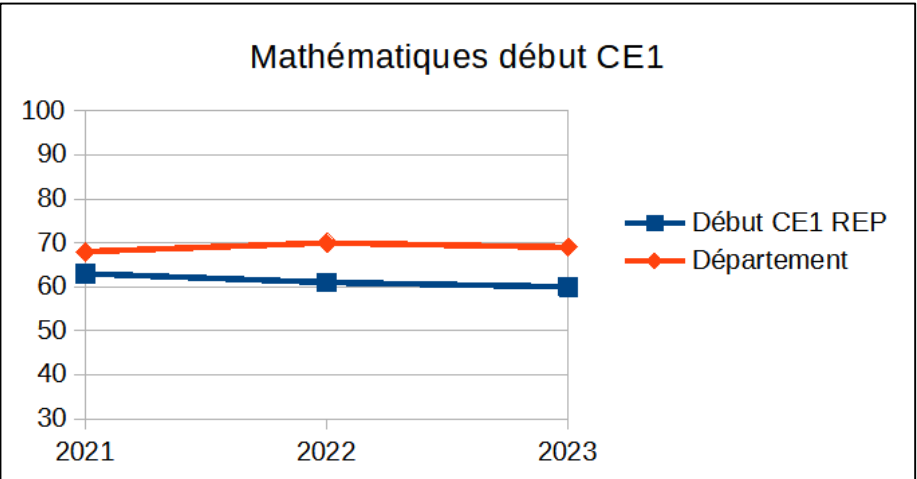
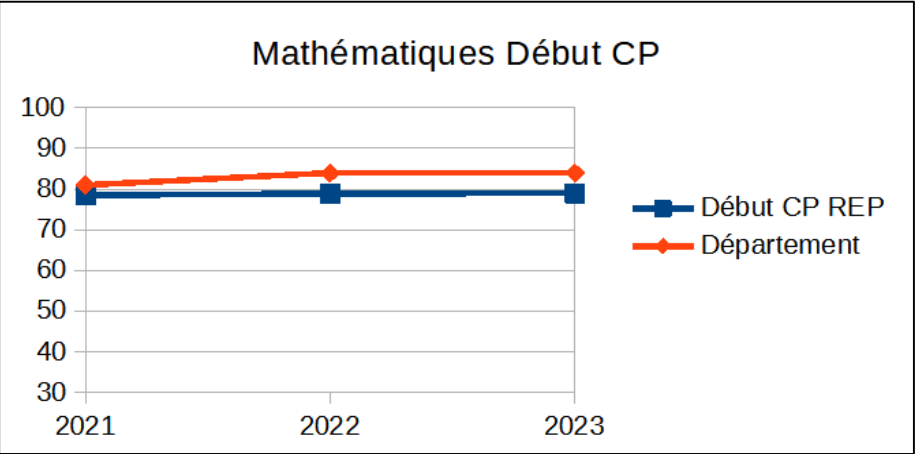
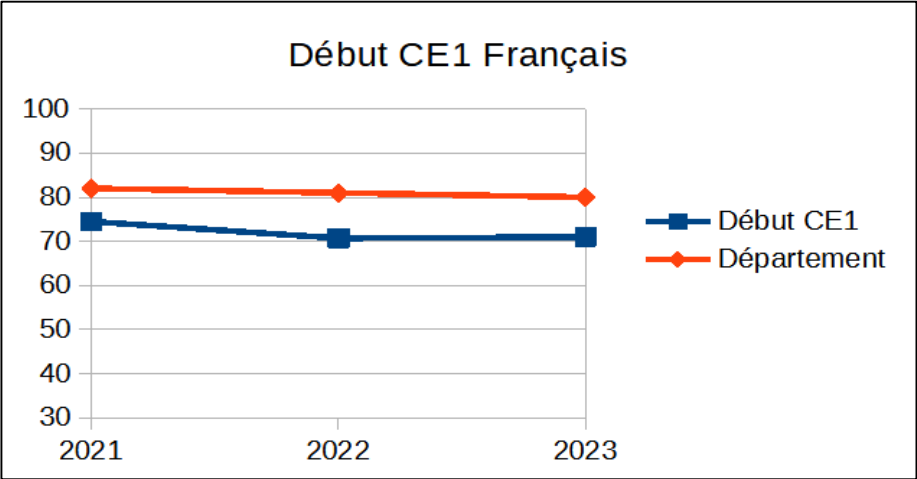
- ✓ Fluidité des parcours



Le retard scolaire s'apprécie par rapport à un cursus normal (c'est-à-dire une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe : un élève rentre ainsi au CP à six ans, au collège à onze ans et au lycée à quinze ans). Un élève en retard a au moins un an de plus que l'âge théorique normal. C'est un indicateur couramment utilisé pour mesurer les difficultés rencontrées par les élèves. Ici, l'indice tend à baisser.

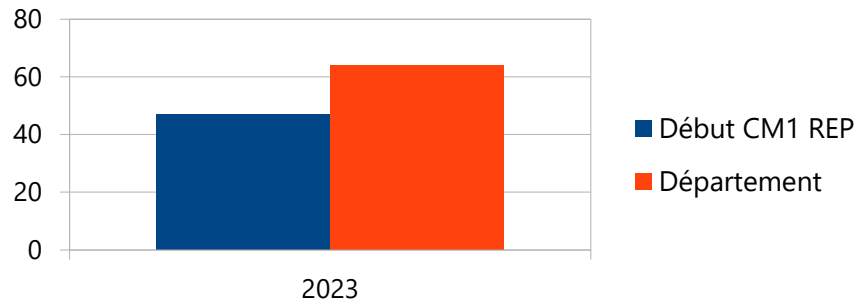
- ✓ Performances scolaires au début du CP et du CE1 pour les trois écoles du REP (Saint-Exupéry, Jean-Moulin, Jules Verne)



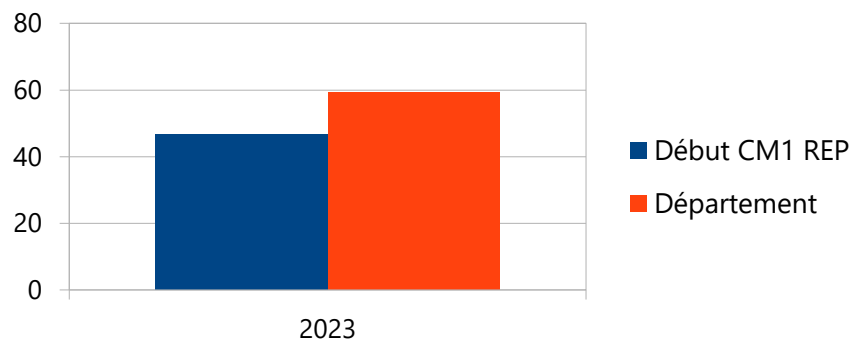


✓ Performances scolaires au début CM1

**Evaluations français début CM1**



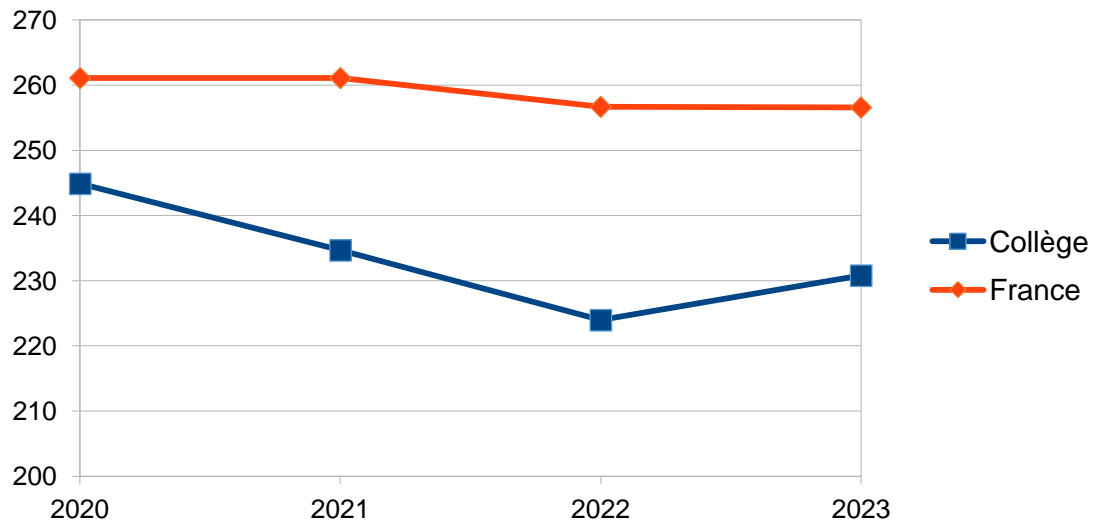
**Evaluations - Mathématiques début CM1**

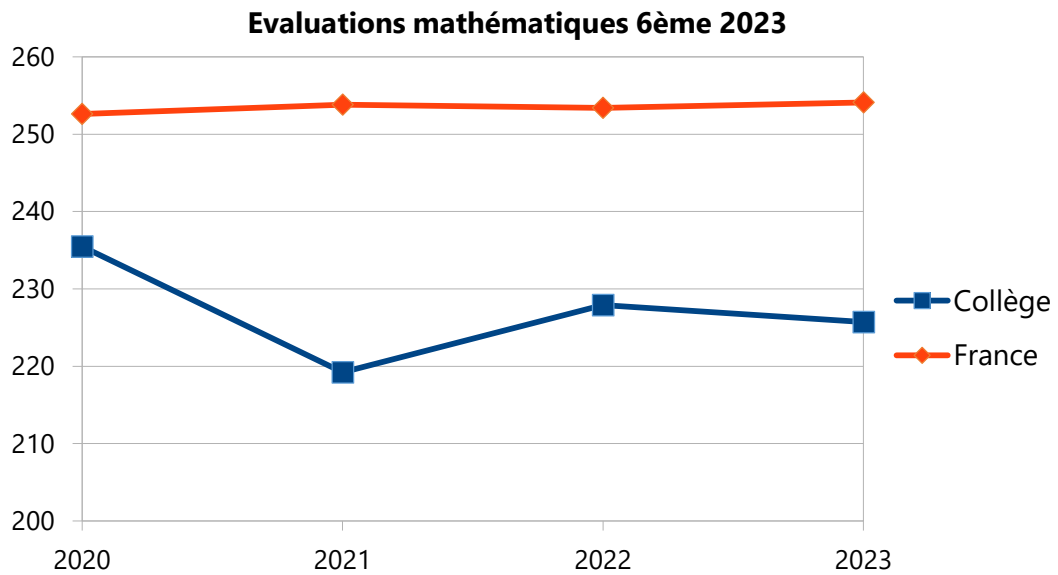


✓ Performances scolaires au début de la 6<sup>e</sup>

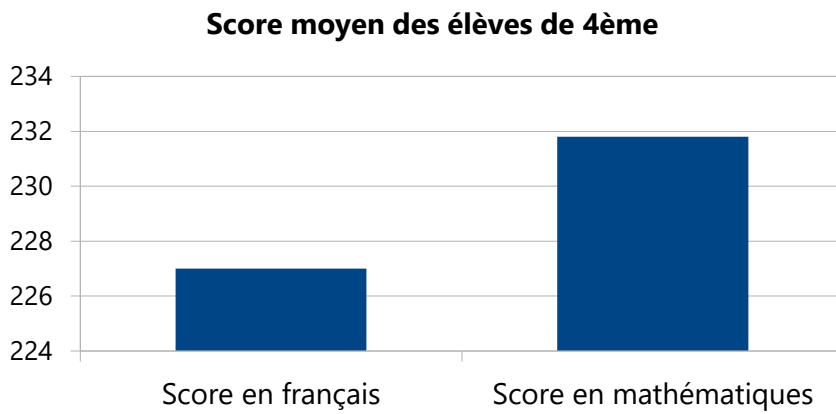
Score moyen des élèves de 6<sup>e</sup>me

**Evaluations Français 6<sup>e</sup>me 2023**

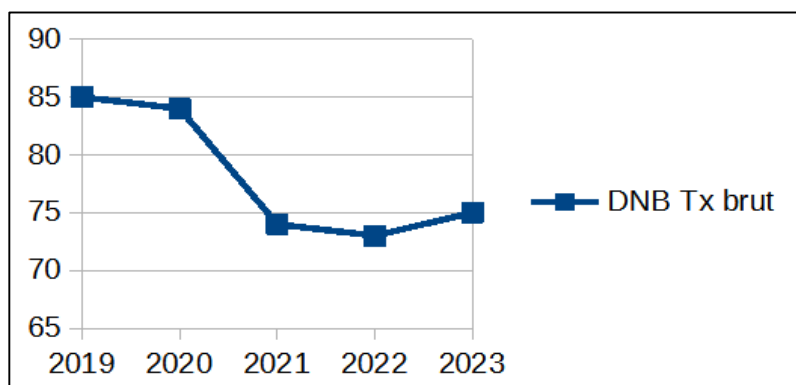




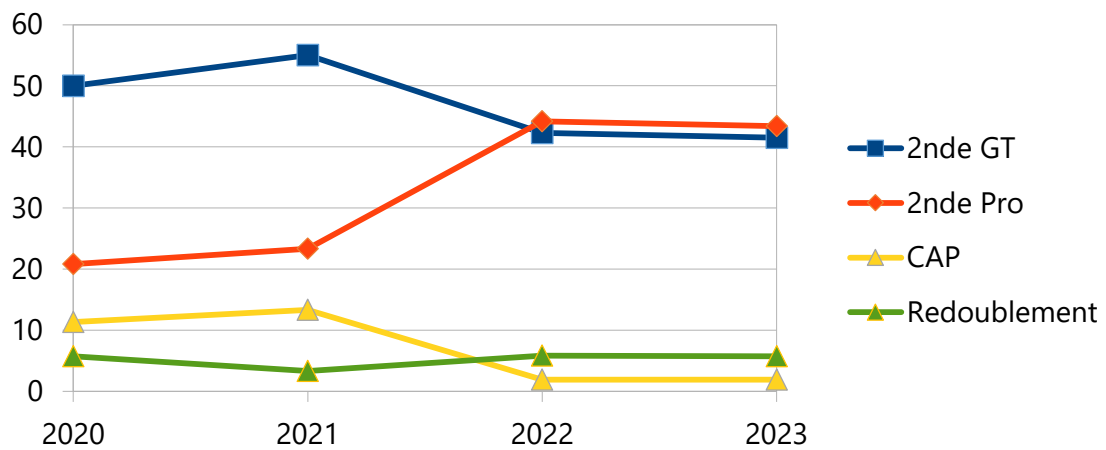
✓ Performances scolaires au début de la 4ème



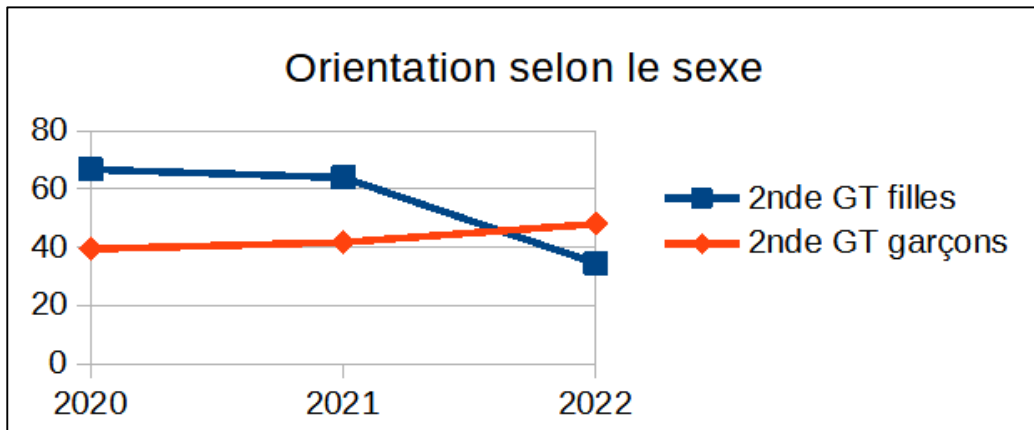
✓ Performances scolaires à l'issue du cycle 4



Orientation post 3ème



Orientation selon le sexe



Quelques dispositifs / projets partenariaux

- Le PRE
- Le CLAS
- NAH : Non au Harcèlement
- Les petits cartables
- Projet « Passerelle »
- Lire à autrui

## Parcours éducatifs des élèves :

- Parcours citoyen
- Parcours santé
- Parcours d'Éducation Artistique et Culturel
- Parcours avenir



### **Projet de réseau**

#### Préconisation n°1

- ❖ Poursuivre et valoriser les actions conduites dans les écoles et le collège afin de renforcer l'attractivité de l'établissement.
- ❖ Renforcer les dispositifs d'ouverture de l'école et des classes aux parents.
- ❖ Valoriser publiquement les prestations et productions des élèves.

#### Préconisation n°2

- ❖ Renforcer la réflexion autour du travail personnel de l'élève en prenant notamment appui sur le dispositif « devoirs faits ».
- ❖ Développer la différenciation pédagogique au sein de la classe.
- ❖ Mobiliser les dispositifs d'accompagnement en anticipant les apprentissages à venir.
- ❖ Partager les pratiques les plus favorables au développement de l'autonomie des élèves.

#### Préconisation n°3

- ❖ Développer une culture partagée du parcours de l'élève et formaliser l'ensemble des parcours éducatifs.
- ❖ Poursuivre et renforcer le travail de formalisation engagé sur l'ensemble de continuum de la scolarité obligatoire pour le parcours d'éducation artistique et culturelle.
- ❖ Poursuivre et renforcer le travail de formalisation engagé au sein du CESCO pour les parcours santé et citoyenneté.
- ❖ Formaliser un « parcours Avenir » en y intégrant le cycle 3 pour développer l'ambition scolaire.
- ❖ Poursuivre et renforcer le travail engagé dans le domaine de la maîtrise de l'oral.
- ❖ Formaliser le parcours du lecteur autonome du cycle 1 au cycle 4.

#### Préconisation n°4

- ❖ Conforter les continuités, notamment avec le lycée, en réfléchissant à une stratégie de travail commune pour favoriser la continuité et la fluidité des parcours.
- ❖ Contrôler l'assiduité et renforcer la persévérance scolaire auprès des élèves fragiles.
- ❖ Poursuivre le travail d'analyse des acquis des élèves en inter-cycles à l'appui des protocoles standardisés d'évaluation CP, CE1, CM1, 6<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup> pour fonder les aides individuelles (groupes de besoins, aide personnalisée, devoirs faits...) et les ajustements dans les pratiques professionnelles.
- ❖ Renforcer le travail en instances inter-degrés (CEC, CC3...) en conjuguant apports institutionnels et didactiques et échanges autour des pratiques (partage d'outils, construction de séquences...).
- ❖ Mettre en œuvre des formations inter-degrés répondant aux besoins identifiés des élèves dans les domaines fondamentaux (mathématiques, oral, compréhension des écrits...) en visant l'égalité filles-garçons.
- ❖ Proposer des formations disciplinaires et interdisciplinaires impliquant des professeurs des lycées et collèges à l'appui d'une analyse des tests de positionnement de seconde.

d) **Données relatives à la santé**

Dans le cadre du projet de santé de l'Agence Régionale de Santé, une feuille de route a été tracée pour chaque département. Voici pour le Calvados les 12 axes prioritaires :

1.  relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie ;
2.  mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités ;
3.  améliorer la santé mentale des Normands ;
4.  renforcer l'évolution inclusive de la société ;
5.  garantir aux personnes en situation de précarité l'accès aux soins et services dont elles ont besoin ;
6.  agir collectivement sur les déterminants de santé publique à plus fort enjeu pour les normands et adapter notre stratégie de prévention aux publics cibles ;
7.  développer et renforcer l'autonomie et la capacité des personnes malades et de leurs aidants ;
8.  soutenir l'utilisateur comme acteur du système de santé ;
9.  structurer de nouveaux modèles de prises en charge en favorisant les coopérations et les complémentarités entre les acteurs ;
10.  renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires ;
11.  accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations structurelles en encourageant notamment le virage numérique et les innovations ;
12.  engager le système de santé normand dans la transition écologique.

Dans le cadre des rendez-vous santé en Quartier Politique de la Ville (QPV), des ateliers départementaux sur la question de la santé dans le futur Contrat de ville ont réuni de nombreux professionnels et permis de dégager plusieurs thématiques prioritaires :

➤ **Santé des jeunes.**

## Éléments de synthèse – Quelques chiffres clés



### SANTÉ DES JEUNES

**Les jeunes se considèrent globalement en bonne santé, mais...**

- Les jeunes normands présentent un profil de surconsommation de substances psychoactives (une situation plus dégradée en ex Basse-Normandie)
- Des comportements alimentaires moins bons chez les jeunes, particulièrement parmi les hommes.
- Entre **20 % et 30 %** des jeunes seraient en situation de surpoids ou d'obésité, les femmes plus fréquemment sur les situations extrêmes.
- La pratique d'activités sportives concerne davantage les garçons, qui sont aussi plus consommateurs d'activités sédentaires que les filles.

Les jeunes composent une part importante de la population des QPV même si...  
Les jeunes habitant ces quartiers sortent plus tôt du système éducatif et sont plus fréquemment concernés par le décrochage scolaire  
La crise sanitaire a un impact important sur la santé psychologique de la population, particulièrement les jeunes et les femmes

**29,1 %**

de la population en Normandie a moins de 25 ans

*Les filles et les adolescents de familles les plus défavorisées ont une moins bonne satisfaction de leur vie et une moins bonne perception de leur bien-être mental*

**17,4 %**

des jeunes normands de 15-29 ans sans médecin traitant (20,3 % des garçons et 14,5 % des filles)

Sources : Insee, RP 2020 Assurance Maladie, sept 2023, : Inserm-CépiDc - Exploitation : ORS-CREAI Normandie

1<sup>ère</sup> cause de mortalité  
**Accidents de la circulation**

Ils touchent plus fortement :  
les 15-24 ans / les hommes

2<sup>ème</sup> cause de mortalité  
**Suicides**

Ils touchent plus fortement les **jeunes hommes** en Normandie qu'en France

3<sup>ème</sup> cause de mortalité  
**Tumeurs**

Elles touchent plus fortement les **femmes**, particulièrement parmi les 25-29 ans

➤ **Pratiques addictives.**

## Éléments de synthèse – Quelques chiffres clés



### PRATIQUES ADDICTIVES

Position sociale, profession et niveau d'éducation constituent des facteurs liés aux conduites addictives. Chez les personnes les plus défavorisées, on observe des comportements à risque plus élevés  
Apparition de nouvelles pratiques (ex : protoxyde d'azote, NPS)

**En France**, le tabac est le premier facteur de mortalité évitable ainsi que le premier facteur de risque de cancer

**En Normandie**

- L'expérimentation et l'usage de tabac, l'usage de la cigarette électronique, l'usage d'alcool et les API chez les jeunes de 17 ans sont plus importants en Normandie qu'au plan national : ce constat résulte principalement des comportements enregistrés en ex Basse-Normandie (particulièrement défavorables concernant la consommation d'alcool).
- Chez les élèves dans leur 12<sup>ème</sup> année, **l'alcool est plus fréquemment expérimenté**, loin devant le tabac et la cigarette électronique
- Une surmortalité prématurée liée à une consommation d'alcool et de tabac constatée en région Normandie : **+ 33 % et + 12 % par rapport à la France métropolitaine**
- Une surmortalité prématurée féminine liée au tabac, constatée sur les territoires de Dieppe, de l'Eure, du Havre et de Rouen-Elbeuf et une sous-mortalité dans l'Orne.

**+ 41 %**

Des jeunes de 17 ans  
Ont expérimenté le cannabis

**30 %**

Des jeunes de 17 ans  
consomment quotidiennement du tabac

**1/4**

des 18-75 ans  
déclarent fumer quotidiennement en 2021

Source : Escapad 2017, OFDT - Exploitation : ORS-CREAI Normandie

➤ **Nutrition (alimentation et activités physiques).**

## Eléments de synthèse – Quelques chiffres clés



### NUTRITION

L'activité physique : Un « médicament » efficace pour de nombreuses maladies chroniques  
L'alimentation est un enjeu pour le développement en bonne santé conditionné fortement par l'effet du milieu socioéconomique et des conditions de vie

Selon l'OMS, la sédentarité cause 2 millions de décès/an dans le monde, et de nombreuses pathologies chroniques

En France,

- L'inactivité physique est la cause de 5 % des cardiopathies coronariennes / 7 % du diabète de type 2 / 9 % du cancer du sein / 10 % de cancer du côlon-rectum.
- Prévalence du surpoids et de l'obésité (en 2020, en France métro.) :
  - Près d'1 français sur 2 (47,3 %) en situation de surpoids dont 17 % en situation d'obésité (vs **19,8 % en Normandie**)
  - 34 % des enfants de 2 à 7 ans sont en situation de surpoids, dont 18 % d'obésité
  - 21 % des enfants de 8 à 17 ans sont en situation de surpoids, dont 6 % en situation d'obésité
- 34 % des Français et 37 % des Françaises n'ont pratiqué, au cours des douze derniers mois, aucune activité physique

Sources : OMS, Ministère des sports, Enquête Obépi (2020), Injep/CREDOC (Baromètre national sur les pratiques physiques et sportives 2020)

Dans les quartiers prioritaires :

**1 habitant sur 2 en surpoids**, soit + 10,4 points par rapport aux habitants des autres quartiers (âgés de 18 ans et plus)

**+ 9,8 points** des habitants sont en situation d'obésité par rapport aux habitants des autres quartiers (**+ 16 points** chez les femmes)

**Moindre activité physique et sportive : -17,9 points** par rapport aux habitants des autres quartiers, âgés de 18 ans et plus

**Moindre consommation de fruits et légumes** : respectivement **6 points et 11 points de moins** que les habitants des autres quartiers des unités urbaines englobantes

**Insécurité alimentaire** : **14 %** en zone urbaine sensible (ex-QPV) contre 5 % dans les autres quartiers (2014)

Source : rapport ONPV 2019

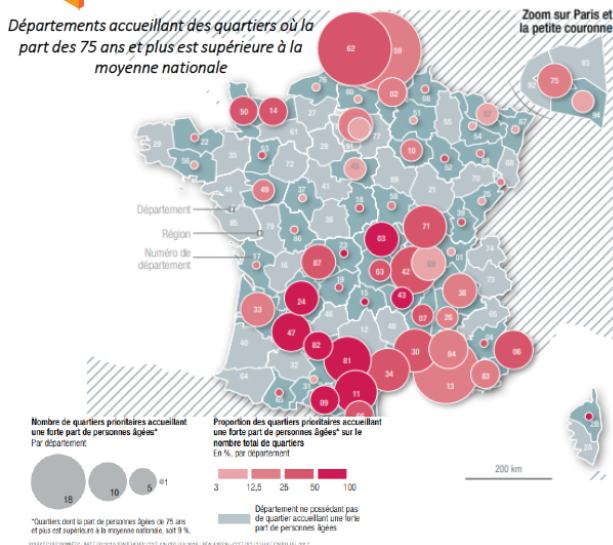
➤ **Santé des personnes âgées.**

## Eléments de synthèse – Chiffres clés



### SANTÉ DES PERSONNES ÂGÉES

L'avancée en âge implique une consommation de soins plus importante en raison d'un cumul de pathologies chroniques  
Aux problématiques liées à la vieillesse s'ajoutent celles liées à « l'effet quartier » telles que la précarité et les inégalités en matière de santé (accès aux droits et aux soins), cadre de vie, logement, mobilité, etc.



Dans les quartiers, la proportion de personnes âgées a augmenté de **1,7 point** entre 2010 et 2016.

➔ Femmes et souvent seules

➔ Personnes étrangères (elles comptent pour 25,4 % de la tranche d'âge 60-74 ans contre 18,8 % tous âges confondus)

➔ Sentiment de solitude et une crainte plus exacerbée de ne pas pouvoir vieillir sereinement.

« De tous les territoires d'habitat étudiés, ces derniers sont ceux qui présentent le risque d'isolement le plus fort pour nos aînés avec un attachement moindre au logement (41 % vs 57 % en moyenne nationale la commune (27 % vs 43 % en moyenne nationale), et une crainte plus exacerbée de ne pas pouvoir vieillir sereinement. »

(Source : Solitude et isolement des personnes âgées en France. Quels liens avec les territoires ? Rapport Petits Frères des Pauvres, #3, 30 septembre 2019)

## e) Données relatives à la sécurité\*

Le dernier Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) s'est tenu le 6 décembre 2023 sous la présidence du Maire de la Ville de Lisieux. Plusieurs indicateurs ont pu être partagés en lien avec la thématique de la sécurité.

\* Toutes les données chiffrées en 2023 évoquées dans cet item sont issues d'un rapport de la Circonscription de Sécurité Publique (CSP) établi à fin octobre 2023.

### ✓ *Nombre de faits de délinquance constatés sur la Circonscription de Sécurité Publique de Lisieux*

1292 faits ont été constatés à fin octobre 2023 avec une évolution annuelle de 0,54 %.

### ✓ *Part des atteintes aux biens*

568 faits constatés sur l'année, soit 43,96 % des faits de délinquance. L'évolution annuelle est plutôt stable.

- Les vols avec violences                    → 6 faits / net recul
- Les cambriolages                            → 100 faits / hausse de 49,25%
- Les vols liés à l'automobile            → 95 faits / hausse de 107 %
- Les incendies et dégradations        → 117 faits / hausse des incendies volontaires.
- Les violences urbaines                    → L'année 2023 a été profondément marquée par deux nuits de violences urbaines en lien avec l'affaire « Nahel » ayant occasionné la destruction du bureau de la Police Municipale, du tabac presse du Centre Commercial numéro 1, de l'annexe de la Mairie ainsi que d'autres commerces environnants.

### ✓ *Part des atteintes volontaires à l'intégrité physique*

308 faits constatés en 2023, soit 23,84 % des faits de délinquance. L'évolution annuelle est stable.

- Les violences non crapuleuses (gratuites, non liées à l'atteinte d'un bien) représentent 71,75 % des atteintes à l'intégrité physique dont 12 % de violences sexuelles.  
113 victimes ont été recensées dans le cadre des Violences Intrafamiliales (VIF) contre 85 en 2022 et 90 en 2021.
- Les violences crapuleuses (ayant pour but l'acquisition d'un bien) sont en baisse.

✓ *Infractions en matière de stupéfiants*

132 infractions liées aux stupéfiants ont été recensées en 2023. La part des mineurs est de 14,81 % contre 11,44 % sur le territoire national.

Il y a une prédominance du trafic de résine de cannabis et la présence d'une forte consommation de cocaïne.

✓ *La délinquance de proximité (L'Indicateur de Pilotage des Services - IPS)*

Elle regroupe sept infractions considérées comme les plus génératrices d'insécurité : vols à main armée, vols avec violence, cambriolages, vols à la tire, vols d'automobile, vols d'accessoires, destructions et dégradations (infractions développées supra).

Au cours de la période observée, la part de la délinquance de proximité dans la délinquance générale est de 27,55 %, et stable.

La part des mineurs mis en cause dans la délinquance de voie publique est de 20 %.

✓ *Les mineurs*

La part des mineurs en tant que mis en cause s'est stabilisée à 20 % après deux années supérieures. 80 mineurs sont impliqués en 2023 contre 100 l'année précédente dont 63 garçons et 17 filles.

✓ *La délinquance dans les quartiers*

- Hauteville 162 faits

Le QPV est à l'image de la circonscription, les chiffres sont globalement satisfaisants. Il représente 45,51 % de l'indicateur de pilotage des services et 12,54 % de la délinquance générale.

La part de la Délinquance de Voie Publique (DVP) est la plus forte et représente 37,65 % des faits constatés sur le QPV.

- Centre-ville 282 faits

Le centre-ville représente 27,53 % de l'Indicateur de Pilotage des Services (IPS) et 21,83 % de la délinquance générale.

La part de la délinquance de voie publique représente 34,75 % des faits constatés sur le centre-ville.

- Nord 115 faits

Le quartier Nord représente 14,33 % de l'Indicateur de Pilotage des Services de la circonscription et 8,90 % de la délinquance générale.

La part de la Délinquance de Voie Publique (DVP) dans la délinquance générale du quartier est de 44,35 %.

- Sud 104 faits

Le quartier Sud représente 7,30 % de l'Indicateur de Pilotage des Services (IPS) la circonscription et 08,04 % de la délinquance générale.

La part de la Délinquance de Voie Publique représente 25 % des faits constatés.

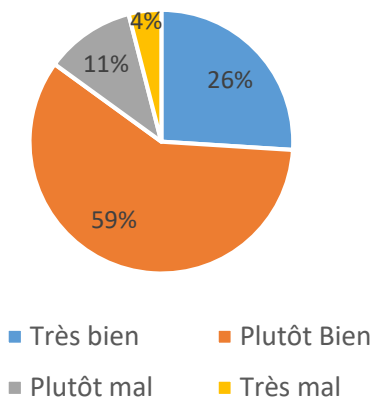
Il est une autre donnée essentielle qui aurait sa place mais qu'il est en revanche très difficile de mesurer, c'est le **sentiment d'insécurité de la population**. Non seulement il n'est pas quantifiable mais il est très subjectif.

L'enquête menée auprès des habitants de Hauteville (QPV et hors QPV) dans le cadre de l'évaluation du précédent Contrat de ville abordait les notions de cadre de vie et de sentiment de sécurité. Deux questions étaient posées : Vous sentez-vous bien dans votre quartier et vous sentez-vous en sécurité dans votre quartier ?

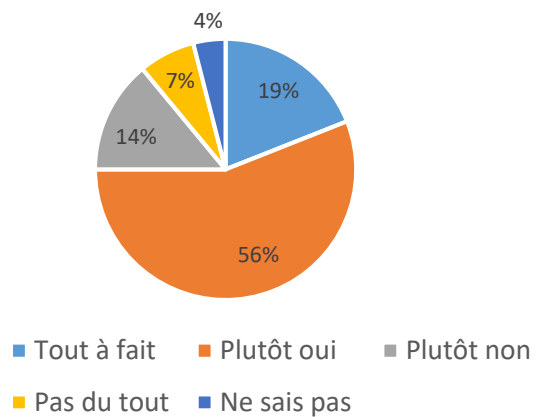
Les graphiques qui suivent indiquent dans l'ensemble une population plutôt bien dans son quartier mais avec une proportion d'un quart ou un cinquième se sentant vraiment bien et en sécurité.

Cadre de vie et sentiment de sécurité (indicateurs mesurés lors de l'évaluation du Contrat de ville en 2022). Leur interprétation reste toutefois relative en raison notamment de la période d'évaluation (mai-juin).

Vous sentez-vous bien dans votre quartier ?



Vous sentez-vous en sécurité dans votre quartier ?



## f) Le logement



### LA CRISE EN CHIFFRES

- **26 % DES MÉNAGES** ont eu froid chez eux en 2023 (14 % en 2020),
- **767 000 INTERVENTIONS POUR IMPAYÉS** d'électricité en 2022 (553 000 en 2019),
- **93 000 MÉNAGES PRIORITAIRES DALO** en attente de logement en 2022 (78 000 en 2021),
- **330 000 PERSONNES SANS DOMICILE** (143 000 en 2012),
- **9 157 000 PERSONNES** sous le seuil de pauvreté en 2021 (8 565 en 2020),
- **8 351 PERSONNES EN DEMANDE** non pourvue **AU 115** chaque soir dont plus de 2 822 mineurs le 2 octobre 2023 (6 351 personnes dont 2 087 mineurs un an auparavant),
- **2,4 MILLIONS DE MÉNAGES** en attente de logement social en 2022 (2 millions en 2017),
- **93 000 LOGEMENTS SOCIAUX** financés en 2023 (125 000 en 2016),
- **166 MILLIARDS D'EUROS DE CRÉDITS IMMOBILIERS** sur 12 mois en octobre 2023 (271 milliards un an auparavant),
- **295 000 LOGEMENTS** mis en chantier sur les 12 derniers mois en novembre 2023 (371 000 en 2022),
- **378 000 LOGEMENTS** autorisés sur les 12 derniers mois en novembre 2023 (500 000 en 2022),
- **900 000 TRANSACTIONS** immobilières en 2023 (1,13 million en 2022).

Extrait du 29<sup>e</sup> rapport de la fondation Abbé Pierre sur le mal-logement en France 2024.

✓ Données chiffrées sur le Quartier de la Politique de la Ville, la Commune de Lisieux et la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie :

	QPV	COMMUNE	CALN
Taux de résidences principales	91,1 %	86,9 %	83,1 %
Statut d'occupation des ménages	97,2 % locataires	69,2 % locataires  29,3 % propriétaires	39,9 % locataires  58,2 % propriétaires
Part des logements sociaux	89,1 %	37,3 %	18,9 %
Nombre de logements sociaux	1730	4266	6741

## **Pistes de réflexion et propositions d'améliorations issues des groupes de travail et des temps de concertation avec les partenaires associatifs et institutionnels, les habitants**

- ↪ Développer les espaces sans tabac notamment devant les écoles et lors de manifestations sportives.
- ↪ Développer l'offre en matière d'activités artistiques pour favoriser l'expression et la créativité des habitants.
- ↪ Renforcer le travail d'éducateur de rue avec des interventions constantes pour éviter l'errance des jeunes.
- ↪ Travailler sur des thématiques comme l'égalité, les discriminations, le harcèlement, la tolérance, le respect de l'autre dans le but de favoriser le vivre ensemble.
- ↪ Augmenter les moyens d'un accompagnement éducatif renforcé et régulier des jeunes, des parents, des familles. Travailler autour de l'éducation civique.
- ↪ Poursuivre le travail de désenclavement du quartier du QPV et plus globalement de Hauteville en favorisant des événements de lien social.
- ↪ Poursuivre et développer les animations de rue dans les quartiers (repas partagés, animations musicales, culturelles, sportives) afin de capter un maximum d'habitants (jeunes et moins jeunes) et favoriser ainsi les rencontres, le partage et le vivre ensemble.
- ↪ Renforcer les contrôles concernant l'usage et trafic de stupéfiants.
- ↪ Veiller à la circulation des trottinettes.
- ↪ Maintenir les actions de partenariat avec les forces de l'ordre et les développer sur les quartiers de veille (nord et sud) afin de toucher davantage d'habitants (ex : Prox'Raid Aventure Organisation).
- ↪ Lutter contre le sentiment d'insécurité.
- ↪ Améliorer la tranquillité publique.
- ↪ Favoriser l'accès à l'offre de prévention en lien avec les produits addictogènes (alcool, drogues...).
- ↪ Apporter plus de soutien de moyens en terme d'accompagnement en santé psychologique.

- ↳ Lutter contre toutes les problématiques liées à l'offre de service en santé : généralistes et spécialistes.
- ↳ Développement d'action santé-sport.
- ↳ Favoriser les navettes centre-ville Hauteville, surtout quand il y a des événements en soirée, week-end etc...
- ↳ Travailler sur le thème des mobilités douces : vélos, trottinettes... et encourager le covoiturage et les déplacements en transport en commun...
- ↳ Mettre en place une plateforme mobilité avec des bornes de recharge publique pour les vélos électriques...
- ↳ Développer les pistes cyclables.
- ↳ Ouvrir le quartier vers le Centre-Ville et la zone d'activité de la Galoterie.
- ↳ Veiller à l'attractivité des commerces et service afin de maintenir une vie de quartier.
- ↳ Mettre en place un marché pour l'ensemble du quartier (centre 1 & 2).
- ↳ Faire du lien entre les entreprises et le QPV. Développer des partenariats avec des clubs d'entreprises locaux (Groupements des Industriels Lexoviens GIL...).
- ↳ Mettre en place un mini-forum de l'emploi dans le QPV.
- ↳ Développer les ateliers numériques gratuits et accompagner les publics vers un bon usage des écrans, particulièrement dans les structures accueillant des parents et des publics scolaires.
- ↳ Développer une profonde réflexion sur la question du manque de logement notamment d'urgence en mettant autour de la table l'ensemble des acteurs.

## C) Stratégie d'élaboration du Contrat de ville

### a) La circulaire du 31 août 2023

Le plan « Quartiers 2030 » énoncé par le Comité Interministériel de la Ville réunit en octobre 2023 à Chanteloup les Vignes

# quartiers2030

(<https://www.info.gouv.fr/dossier-de-presse/comite-interministeriel-des-villes-chanteloup-les-vignes>) apporte des précisions complémentaires à la circulaire du 31 août de la même année (voir annexe et lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45476>).

Il indique des priorités et des mesures phares applicables dès la rentrée scolaire 2024.

### Les mesures phares

#### Pour la transition écologique

- Ajout de 24 nouveaux quartiers retenus dans le programme « quartiers résilients » d'accompagnement à la transition écologique des quartiers.
- Doublement de la part du fonds vert investie dans les quartiers, avec un objectif de 15 %.
- Réalisation d'un grand plan de réhabilitation des copropriétés dégradées avec un projet de loi dédié pour intervenir plus tôt.

#### Pour le plein emploi

- Déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté avec Bpifrance et avec le soutien de la Caisse des Dépôts, doté de 456 millions d'euros sur quatre ans.
- Déploiement d'un fonds, en faveur des associations, pour remobiliser des publics les plus éloignés de l'emploi (300 millions d'euros sur trois ans dont la moitié bénéficiera aux habitants des quartiers).
- Déploiement dès 2024 d'une politique de testing pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement ou aux prêts bancaires, sous l'égide de la DILCRAH, avec une méthode robuste et partagée pour décupler les testings et viser à terme 500 entreprises par an.

#### Pour nos services publics

- Ouverture 8h-18h des collèges dès la rentrée 2024 et généralisation progressive des cités éducatives.
- Ouverture des écoles dans la dernière quinzaine d'août dans les quartiers.
- Extension des horaires des bibliothèques dans 500 quartiers.
- Déploiement de 1000 éducateurs socio-sportifs.
- Déploiement des premières forces d'action républicaine (FAR).

#### Pour une politique de la ville renouvelée

- Élaboration de nouveaux contrats de ville 2024-2030, sur une géographie prioritaire actualisée.
- Limitation de concentration de pauvreté dans les quartiers à travers les attributions de logements.



La circulaire du 31 août fixe les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des Contrats de ville dans les départements métropolitains. Elle demande aux préfets de prolonger la consultation citoyenne des habitants des quartiers jusqu'à fin octobre 2023 et de définir les grandes priorités des nouveaux Contrats de ville pour une conclusion des contrats au plus tard avant le 31 mars 2024, à l'issue d'une consultation élargie et approfondie. Le contenu de la nouvelle génération des Contrats de ville est recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers, articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires.

La circulaire fixe par ailleurs un objectif de 50% de financements pluriannuels par Convention Pluriannuel d'Objectifs (CPO).

Ces thèmes, qui vont être déclinés aujourd'hui, sont en adéquation avec les prérogatives, énoncées en 2023 par le Comité Interministériel de

la Ville dans le cadre du plan « Quartiers 2030 » et qui se traduisent par la circulaire du 31 août de cette même année.

## b) Les étapes de concertation et de validation

Depuis plusieurs années, une culture commune du partenariat se développe sur la Ville de Lisieux. Forte de son expérience et de la richesse de ses travaux, la dynamique partenariale permet de mener des travaux constructifs et complémentaires.

Plusieurs temps de réunions et de concertation ont été menés dernièrement avec les partenaires institutionnels, associatifs et les habitants afin d'élaborer le Contrat de ville de Lisieux sur tous ses aspects (gouvernance, finances, programmation, évaluation...) et dégager les priorités dans le respect de la circulaire du 31 août 2023.

Le calendrier suivant donne les dates clefs de l'avancement des travaux de concertation.



### A) Les acteurs de la Politique de la ville : nature et missions en lien avec la Politique de la ville

#### a. L'Etat et ses services

- ✓ Le Comité Interministériel de la Ville (CIV)

Le Comité Interministériel de la Ville (CIV) réunit l'ensemble des ministres afin de définir, animer, coordonner et évaluer les actions de l'Etat dans le cadre de la Politique de la ville.

Il s'est réuni le vendredi 27 octobre 2023 à Chanteloup-les-Vignes (Yvelines). Le lien suivant présente les principales mesures ainsi que le dossier de presse :

<https://www.gouvernement.fr/actualite/les-principales-mesures-du-comite-interministeriel-des-villes>

- ✓ La préfecture du Calvados, Sous-Préfecture de Lisieux et délégué du Préfet



Ces deux services déconcentrés de l'Etat jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de la Politique de la ville. En tant que représentant de l'Etat, le Préfet, est le garant de l'application de la Politique de la ville à l'échelle du département, notamment au travers du Contrat de ville. Il est secondé dans ses missions par le Sous-Préfet de Lisieux et s'appuie sur les services de la DDETS et de la DDTM.

Par ailleurs, les délégués du Préfet aident à la bonne mise en œuvre des décisions et sont les interlocuteurs directs des acteurs locaux, des associations et des conseils citoyens, à l'écoute de leurs besoins. Ce sont les représentants du préfet dans les quartiers.

- ✓ Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)

Compétente en matière de politiques de cohésion sociale, de développement de l'emploi, d'insertion sociale et professionnelle, de l'accès et du maintien dans le logement et du travail, la DDETS a pour principales missions :

- Soutenir et développer le secteur de l'emploi.
- Améliorer la qualité de l'emploi et des relations du travail.
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle.
- Faciliter et pérenniser l'accès au logement et au travail.
- Développer la cohésion sociale.
- Prévenir les risques d'exclusion.
- Développer l'égalité entre les femmes et les hommes.

- ✓ Direction Départementale des Territoires et la Mer (DDTM)

La DDTM veille au développement équilibré et durable des territoires, tant urbains que ruraux, par la mise en œuvre des politiques agricoles, d'environnement, d'aménagement et d'urbanisme, de logement et de construction, de prévention des risques, de transport, ainsi que l'organisation du territoire.

- ✓ Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Calvados

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale gère l'organisation scolaire, les personnels, essentiellement ceux de l'enseignement primaire, la scolarité et la vie scolaire, l'organisation des examens et concours.

La DSDEN comprend en son sein le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) qui compétent en matière de Politiques relatives à la Jeunesse, aux Sports, à la Vie Associative, à l'Engagement civique et à l'Éducation populaire.

- ✓ Justice, forces de l'ordre et de sécurité

### Cité Judiciaire



La nouvelle Cité Judiciaire a vu le jour le 5 octobre 2020 et regroupe le tribunal judiciaire, le conseil des Prud'hommes et le tribunal de commerce. Elle est installée dans les anciens locaux réhabilités de l'usine Wonder dans l'ancien quartier de veille au sud de Lisieux. Elle est attenante à la gare de Lisieux avec un accès direct aux quais. Cela contribue à renforcer le caractère central de la commune sur le territoire régional.

### Direction Interdépartementale de la Police Nationale du Calvados (DIPN14)



La Direction Interdépartementale de la Police Nationale du Calvados, a pour mission d'assurer la protection des personnes et des biens, la paix publique et rétablir si besoin l'ordre public, d'une part sur la Circonscription de Sécurité (CSP) Publique de Caen mais également sur les Circonscriptions de Sécurité Publique de Trouville-Deauville, Dives sur Mer, Honfleur et Lisieux. La CSP de Lisieux regroupe quatre communes soit 27 000 habitants sur 4507 hectares.

Sur Lisieux, la Police Nationale compte dans ses effectifs un commissaire divisionnaire et une quarantaine de fonctionnaires. Ses locaux sont situés en plein centre-ville.



### Gendarmerie Nationale



La Gendarmerie Nationale œuvre sur un territoire plus large que la Police Nationale (Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie) mais ses missions peuvent amener ses fonctionnaires à intervenir sur la commune de Lisieux, en complément de celles de la Police Nationale. Une partie de ses locaux se trouve à Lisieux.

## b. Autres acteurs institutionnels

- ✓ Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)



Le Service Départemental d'Incendie et de Secours a des locaux situés sur le quartier nord de Lisieux (Quartier de veille). Son champ d'action rayonne sur une vingtaine de kilomètres autour de Lisieux.

- ✓ France Travail



Au 1er janvier 2024, en application de la loi pour le plein emploi, Pôle emploi a évolué pour devenir France Travail. Le but étant d'offrir progressivement un accompagnement et des services encore plus adaptés aux besoins de toutes les personnes qui sont en recherche d'emploi et des entreprises qui recrutent, grâce à une coopération renforcée avec l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion comme la *Mission Locale*\* par exemple.

Ce changement de nom est une étape vers la mise en place de façon progressive d'un accompagnement renouvelé aussi bien pour les personnes en recherche d'emploi que pour les entreprises qui ont des besoins en recrutement. Cet accompagnement renouvelé est la volonté des demandeurs d'emploi, des employeurs et des professionnels de l'accompagnement. Il se traduira par la mise à disposition de nouveaux services co-construits avec les partenaires, acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion, pour favoriser le retour à l'emploi de tous et faciliter les recrutements.

- ✓ Mission Locale



\* La Mission Locale joue un rôle essentiel en offrant une insertion complète, tant sociale que professionnelle, aux jeunes. Elle couvre un large éventail de domaines, allant de l'orientation à l'emploi, en passant par le logement, la santé, la mobilité, la citoyenneté, et même les sports, loisirs et culture. Son objectif principal est d'accompagner et soutenir les jeunes âgés de 16 à 25 ans, en les aidant à surmonter tous les défis liés à leur intégration dans la société et le monde professionnel.

✓ Agence Régionale de Santé (ARS)



Créée par la loi "Hôpital, Patients, Santé et Territoires" (HPST) de 2009, L'ARS constitue le relais du ministère de la santé dans les régions. Elle a pour mission de décliner la politique de santé publique à l'échelle régionale en tenant compte des spécificités de leur territoire, d'assurer une veille sanitaire, de promouvoir la santé et d'apporter une réponse aux situations d'urgence ou de crise. L'ARS élabore son Projet Régional de Santé pour la période 2023-2028. Il s'agit de l'ensemble des priorités qu'elle met en œuvre avec ses partenaires pour améliorer l'état de santé des Normands, favoriser au quotidien leur accès à la santé, lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Sa mise en œuvre se traduit par une déclinaison départementale ayant pour objectif de mieux répondre aux besoins des territoires développant des projets concrets. Cette déclinaison prend la forme d'une feuille de route départementale, résultat d'une co-construction avec chaque Conseil Territorial de Santé (CTS).

✓ Caisse d'Allocations Familiales (CAF)



Les locaux de la Caisse d'Allocations Familiales se trouvent au cœur du QPV de Hauteville. Outre la partie réservée aux prestations familiales, un Centre Socioculturel y assure des missions de lien social et d'accompagnement des familles sur des projets individuels ou collectifs notamment dans le cadre de l'agrément délivré par le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales et du cahier des charges y afférent.

✓ Banque des Territoires



La Banque des Territoires est une direction de la Caisse des dépôts et consignations. Elle propose des services de conseil, de financement, d'accompagnement opérationnel (garantie ou besoin en trésorerie) des projets dans des thématiques telles que l'aménagement et le foncier, le développement économique, l'économie sociale et innovation, l'énergie, l'environnement, l'habitat, les infrastructures numériques, la jeunesse, l'éducation et la formation, la mobilité, la santé, le vieillissement, les services bancaires, ou encore le tourisme, la culture, les loisirs.

✓ Union pour l'Habitat Social de Normandie (UHSN)



L'UHSN joue à la fois un rôle d'appui professionnel auprès de ses adhérents et de représentation au niveau régional, départemental et intercommunal. Elle est en charge de la déclinaison régionale et territoriale des grandes priorités nationales, représente les organismes dans les différentes instances de décision et de réflexion et défend les intérêts de la profession auprès des partenaires institutionnels, politiques et financiers.

Trois bailleurs sociaux sont présents sur la Ville de Lisieux : INOLYA, PARTELIOS HABITAT, LOGISSIA. Ils disposent tous d'antennes implantées dans le QPV où ils possèdent des logements locatifs avec des proportions et des types de logements différents.

Nombre total de logements (année 2023)	<b>761</b>	<b>398</b>	<b>189</b>
--	------------	------------	------------

✓ Banque Publique d'Investissement (Bpifrance)



La Banque Publique d'Investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement, conseils, formations et mises en relation...

Bpifrance est pour les entrepreneurs un interlocuteur pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

Elle s'est engagée depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des Réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

**c. Collectivités Territoriales**

✓ Le Conseil Régional



Le Conseil Régional dispose d'un large panel de compétences qui peuvent plus ou moins directement servir la Politique de la ville : développement économique, orientation, formation, santé, culture et patrimoine, tourisme, enseignement supérieur, recherche, innovation, environnement et développement durable, jeunesse, éducation, citoyenneté, sport, tourisme, transport, numérique, aménagement des territoires, Europe et International.

✓ Le Conseil Départemental



La circonscription d'action sociale du sud Pays d'Auge du Conseil Départemental agit au plus près des populations en leur apportant une écoute et une aide dans les domaines de la Protection Maternelle Infantile, de la jeunesse, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap.

En mai 2018, ses locaux ont été déménagés depuis le centre-ville de Lisieux (rue des petites coutures) vers Hauteville, à la frontière du Quartier Politique de la Ville. Ainsi, le Conseil Départemental engage une stratégie « d'aller vers » les populations les plus fragiles et les plus précaires.



La circonscription d'action sociale souhaite mettre en avant davantage de préventions, d'accompagnement et de soutien des populations. L'idée étant d'enrayer les stéréotypes d'une institution trop souvent réduite à la question du signalement et du recueil des Informations Préoccupantes (IP).

C'est à ce titre que des temps d'information et de sensibilisation à destination des professionnels du secteur socio-éducatif se sont mis en place notamment dans le cadre du Projet Educatif Local de la Ville de Lisieux, en présence des agents de la Cellule départementale de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).



Les compétences du Conseil Départemental sont variées : action sociale (enfance, personnes handicapées, personnes âgées, revenu de solidarité active), infrastructures (ports, aéroports, routes départementales), gestion des collèges, aide aux communes, éducation populaire.

- ✓ Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)



Les compétences de la Communauté d'Agglomération ont été élargies à l'aménagement de l'espace, le développement économique, les transports collectifs urbains, non urbains et scolaires, l'environnement (ordures ménagères, entretien des haies, biodiversité), la culture et le sport (lecture publique, spectacle vivant, musées et patrimoine, apprentissage de la musique et de la danse, gestion du Nautile de Lisieux et de la piscine de Saint-Pierre-en-Auge), l'action sociale (aire d'accueil des gens du voyage, maisons de services au public, pôles de santé, maisons de la petite enfance, Relais d'Assistantes Maternelles RAM), et le tourisme (réseaux des offices de tourisme). Depuis la loi NOTRE, l'agglomération a intégré la compétence des cycles de l'eau.

La Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie copilote le Contrat de ville avec la Ville de Lisieux et les services de l'État.

- ✓ Ville de Lisieux



La Ville de Lisieux en tant que commune bénéficie de la compétence de clause générale. Elle exerce plus spécifiquement les compétences suivantes : urbanisme, logement, environnement, gestion des écoles maternelles et élémentaires, sport, éducation populaire.

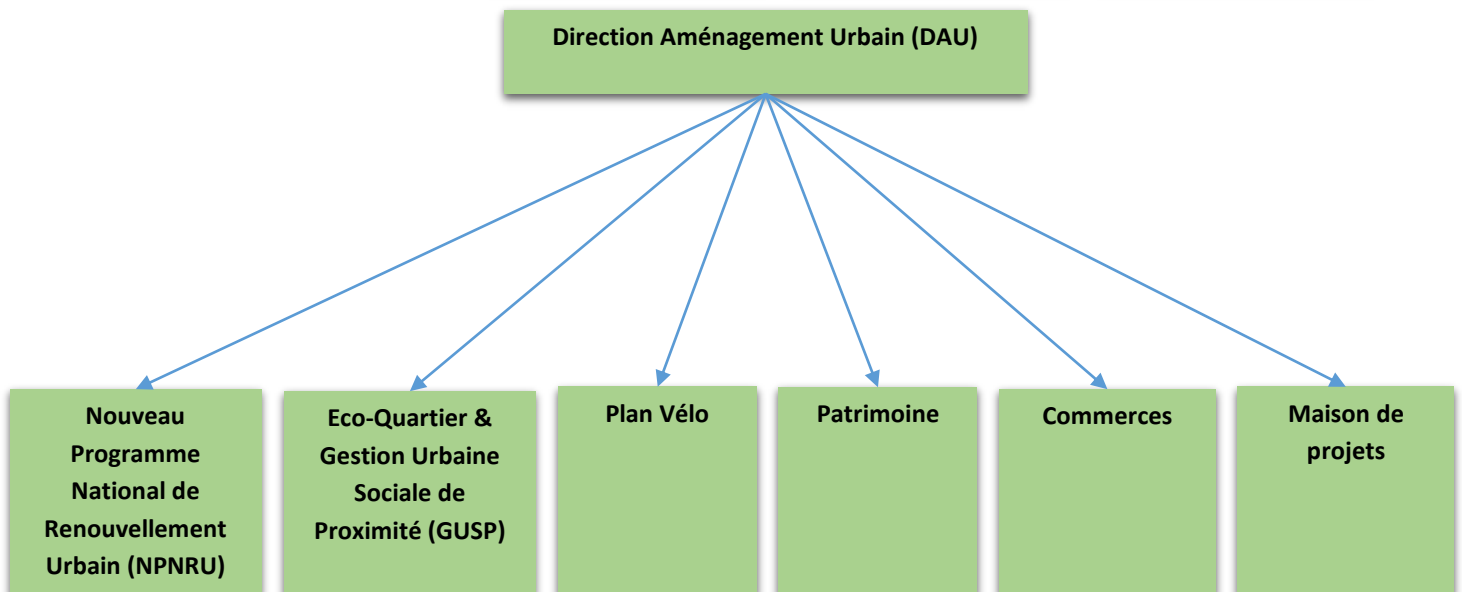
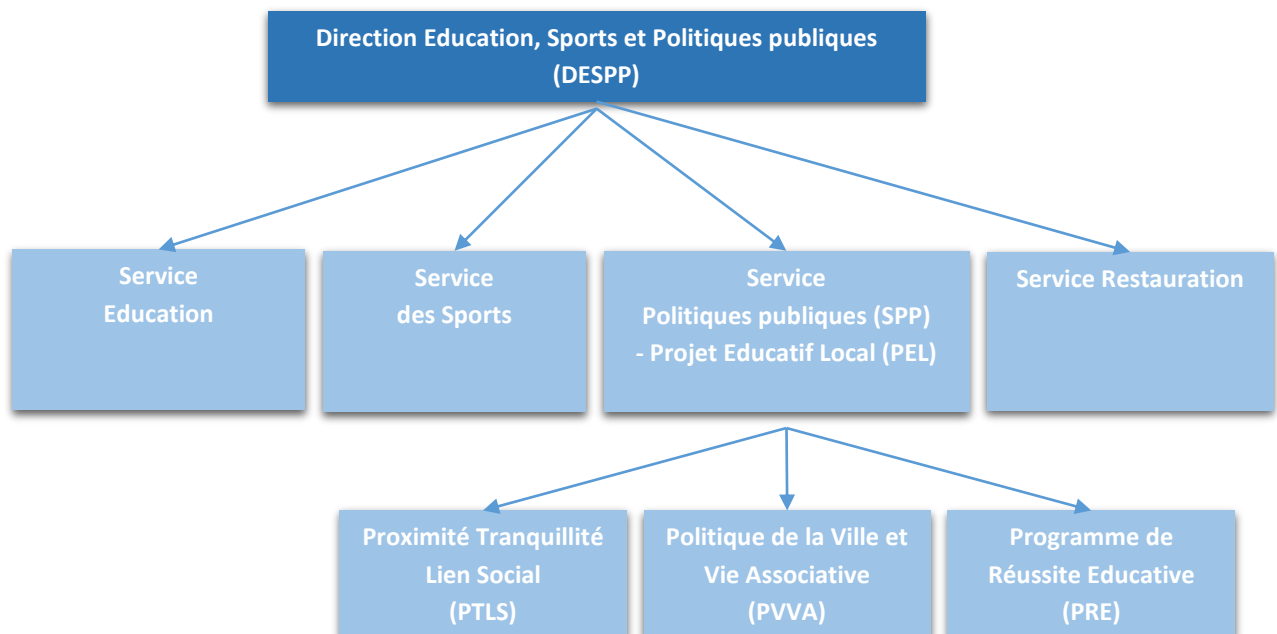
La Ville de Lisieux a réorganisé ses services ces dernières années afin d'optimiser son action publique et apporter une réponse la plus adaptée aux besoins des habitants et du territoire.

Le Contrat de ville est porté par la Direction Education, Sports et Politiques Publiques (DESPP).

Le NPNRU et la GUSP sont portés par la Direction Aménagement Urbain (DAU).



Les deux organigrammes suivant donnent un aperçu de la structuration de ces deux directions dont les services portent pleinement la Politique de la ville sur Lisieux.





La création d'une **Police Municipale** sur Lisieux date de 2021. Ses locaux sont situés au cœur du QPV, 7 avenue du Président Coty. L'équipe actuelle est constituée d'un Directeur et quatre agents. A terme, L'équipe devrait être composée de six agents dont le Directeur.



La Ville de Lisieux via son **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** a ouvert un centre de santé à l'Espace Victor Hugo, en plein centre-ville, ainsi qu'une antenne au cœur du QPV. A ce jour, sept médecins généralistes, trois secrétaires et une psychologue y travaillent.

*Centre de santé Paul Dubois*

L'ouverture d'une annexe sur le QPV a permis d'apporter une offre de services au plus près des habitants.



*Annexe de santé sur le QPV de Hauteville*

#### **d. Les associations**

La Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ne compte pas moins de 250 associations qui œuvrent sur le territoire dans des domaines variés (lien social, éducation, santé, sécurité, emploi, sport, culture, environnement, relations publiques...). Certaines bénéficient de dotations publiques (Etat, Collectivités Territoriales, EPCI...) et/ou de soutien matériel (mise à disposition de matériel, salles...) afin de mener à bien leurs missions.

Au même titre qu'un autre acteur économique, elles peuvent répondre aux appels à projets dès l'instant que l'objet de leur association et l'action qu'elles souhaitent mener répondent aux axes prioritaires du territoire.

#### **e. Le Conseil Citoyen**

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine guide l'action des conseils citoyens et posent les principes généraux suivants : liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité.

D'autres principes renvoient aux enjeux démocratiques et opérationnels au sein des conseils citoyens : souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co-construction.

Le Conseil Citoyen est co-animé et accompagné par trois agents de la Ville de Lisieux :

- La chargée de mission Eco-Quartier et GUSP
- La cheffe de projet NPNRU
- Le chef de projet Politique de la Ville et Vie Associative

### **Missions**

Dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de ville, l'association des habitants et des usagers au sein de cette action publique est primordiale. Par conséquent, la Ville de Lisieux s'appuiera sur le Conseil Citoyen de Hauteville qui a pour missions de :

- ✓ Favoriser l'expression des habitants et des usagers aux cotés des élus locaux.
- ✓ Être un espace favorisant la co-construction du Contrat de ville depuis la phase du diagnostic jusqu'à celle de l'évaluation finale en passant par l'évaluation intermédiaire.
- ✓ Stimuler et appuyer les initiatives des citoyens.

Leurs représentants participent donc aux diverses instances décisionnelles du CDV et du NPNRU et sont également associés de la conception à la réalisation du projet en question.

### **Composition**

L'évaluation du précédent Contrat de ville a fait le constat que le Conseil Citoyen de Lisieux représentait une instance active avec ses huit membres. Le précédent cadre imposait un tirage au sort d'habitants du QPV pour faire partie du Conseil Citoyen mais le constat est que seuls les volontaires sont restés.

À l'aube du nouveau Contrat de ville, le Conseil Citoyen compte sept membres actifs. La circulaire du 04 Janvier 2023 relative à la Gouvernance des Nouveaux Contrats de ville suggère que les modalités de participation citoyenne soient élargies afin de faciliter et optimiser la consultation et l'implication des habitants dans le dispositif.

À ce jour, 7 membres (7 Seniors et 0 Juniors)

<b>CONSEIL CITOYEN en 2024 : 7 MEMBRES (7 femmes ; 0 hommes)</b>						
<b>Membres du Collège Habitants</b>		<b>Membres du Collège Acteurs Locaux</b>				
<b>0</b> membres du groupe « Habitant tiré au sort »	<b>3</b> membres du groupe « Habitant volontaire »	<b>4</b> membres du groupe « Association »	<b>0</b> membres du groupe « Commerçant »	<b>0</b> membres du groupe « Parent d'Elèves »	<b>0</b> membre du groupe « Collectif d'Habitants »	<b>0</b> membres du groupe « Jeunes »

### **LES ATOUTS :**

- ❖ Un Conseil Citoyen actif.
- ❖ Une formation dispensée en 2019 en lien avec Normanvilles.

### **LES AMELIORATIONS**

- ❖ Tenter de réintégrer des commerçants au sein du Conseil Citoyen.
- ❖ Intégrer des jeunes (moins de 30 ans).
- ❖ Mieux communiquer sur le rôle du Conseil Citoyen : sa place dans le dispositif et les limites de son champ d'action.
- ❖ Intégrer de nouveaux membres.

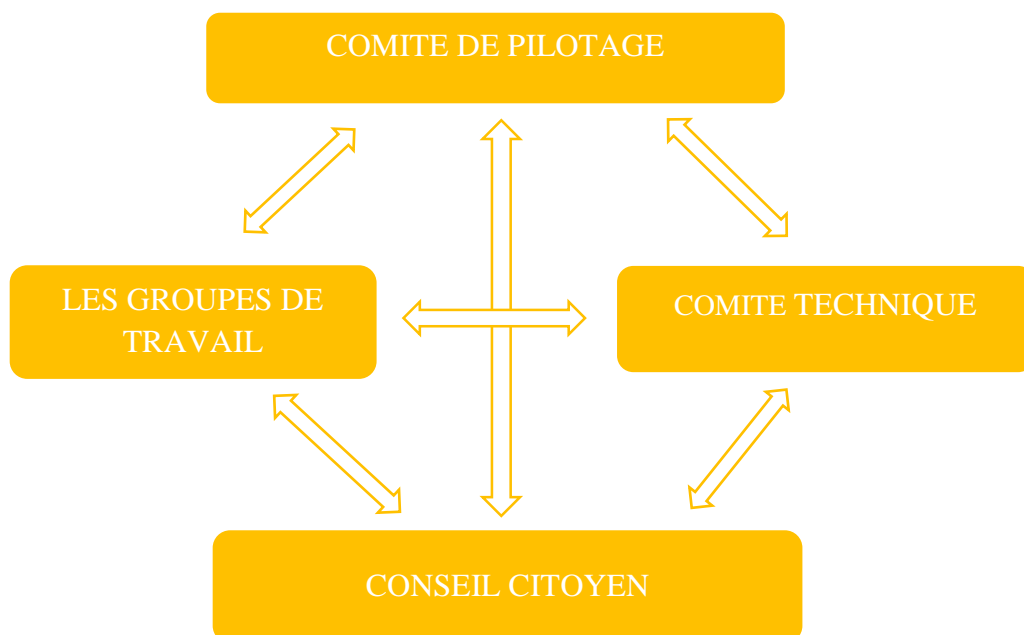
### **LES PERSPECTIVES**

- ❖ Réunir les Conseillers Citoyens pour mener une réflexion sur l'évolution du Conseil, ses missions etc.
- ❖ Alléger les modalités d'entrée dans le Conseil tout en créant un cadre clair et concis. Une charte a été co-écrite avec les Conseillers Citoyens (voir annexe).
- ❖ Proposer des formations à destination des conseillers afin de mieux les outiller.

## **B) Modalités de Pilotages stratégique et opérationnel du Contrat de ville**

Pour ce nouveau Contrat de ville, le pilotage stratégique est co-porté par la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie et la Ville de Lisieux. Le pilotage opérationnel est assuré par la Ville de Lisieux.

### **a) Schéma de la gouvernance du Contrat de ville :**



## **b) Instances du Contrat de ville**

**Le Comité de Pilotage (COFIL)** est une instance décisionnelle qui veille à la mise en œuvre des orientations stratégiques du Contrat de ville, valide la programmation annuelle de l'appel à projet du Contrat de ville et suit l'état d'avancement des programmes liés à la Politique de la ville (PRE, NPNRU). Ce dernier est co-présidé par le Président de la CALN ou son représentant, le Maire de Lisieux ou son représentant, le Sous-préfet de Lisieux.

### *Composition*

- ↵ Elus de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie,
- ↵ Elus de la Ville de Lisieux,
- ↵ Député de la 3e circonscription du Calvados,
- ↵ Sous-Préfecture de Lisieux,
- ↵ Conseil Citoyen,
- ↵ Services de la DDETS, DRAC et DDTM,
- ↵ Services de l'Etat signataires du contrat de ville (ARS, DSDEN, Procureur de la République, DIPN),
- ↵ Délégué du Préfet à la Politique de la ville,
- ↵ Conseil Régional de Normandie,
- ↵ Conseil Départemental du Calvados,
- ↵ Caisse des Dépôts et Consignations,
- ↵ Bailleurs sociaux engagés dans le dispositif,
- ↵ Caisse d'Allocations Familiales,
- ↵ France Travail,
- ↵ Mission Locale,
- ↵ Bpifrance.

**Le Comité Technique (COTECH)** consiste à mettre en œuvre les décisions du COFIL c'est-à-dire mettre en application les orientations du CDV, suivre, élaborer sa programmation et suivre l'état d'avancement du NPNRU.

### *Composition a minima*

- ↵ Sous-Préfecture de Lisieux,
- ↵ Conseil Citoyen,
- ↵ Services de la DDETS, DRAC et DDTM,
- ↵ Services de l'Etat signataires du contrat de ville (ARS, DSDEN, Procureur de la République, Police Nationale),
- ↵ Délégué du Préfet à la Politique de la ville,
- ↵ Conseil Régional de Normandie,
- ↵ Conseil Départemental du Calvados,
- ↵ Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie,
- ↵ Ville de Lisieux
- ↵ Caisse des Dépôts et Consignations,
- ↵ Bailleurs sociaux engagés dans le dispositif,
- ↵ Caisse d'Allocations Familiales,
- ↵ France Travail,
- ↵ Mission Locale,
- ↵ Bpifrance.

Les deux comités se réunissent régulièrement deux à trois fois par an avec l'ensemble des partenaires (institutionnels, éducatifs, Conseil Citoyen etc...) autour d'une table pour débattre sur des thématiques constituant des problématiques voire de potentiels enjeux sur le territoire et apporter ensemble des solutions en fixant des objectifs et des pistes d'actions.

**Les groupes de travail thématiques** précèdent les comités technique et de pilotage et permettent de :

- Faire le bilan des actions inscrites sur chaque axe prioritaire de la Politique de la ville, particulièrement celles financées dans le cadre de la programmation du Contrat de ville.
- Suivre la programmation du Contrat de ville et celle de l'état d'avancement des programmes liés à la Politique de la ville (NPNRU, PRE).
- Suggérer des objectifs avec des pistes d'action dans le cadre du Contrat de ville.
- Participer à l'élaboration et à l'évaluation du dispositif.

Ils se réunissent au même rythme et en amont des comités, à savoir deux ou trois fois par an. Quatre thèmes prioritaires ont été retenus dans le cadre du nouveau Contrat de ville, soit quatre groupes de travail :

- Éducation
- Santé
- Sécurité
- Et dans une moindre mesure l'emploi

Toutefois, afin d'éviter de sur-solliciter les partenaires, un groupe de travail pourra fusionner avec d'autres groupes existant sur la même thématique sous réserve que la géographie prioritaire soit abordée.

**Le Conseil Citoyen** et les habitants du QPV continuent à occuper une place importante dans la mise en œuvre du Contrat de ville dans le respect des orientations nationales visant à accentuer le principe de démocratie participative. Les membres du Conseil Citoyen ont co-rédigé avec les techniciens de la Ville une charte (cf. annexes) qui donne un cadre nécessaire mais non contraignant à son fonctionnement.

Les conseillers citoyens étaient signataires de l'évaluation finale du précédent Contrat de ville et sont, de la même manière, signataires du présent Contrat.

### c) Mobilisation du droit commun



#### Réseau partenarial

La dynamique partenariale est très forte sur le territoire Lexovien. Elle témoigne d'une certaine habitude de travail avec des relations de confiance entre les institutionnels, les associations et les habitants. Il y a une véritable volonté de mener les projets dans une réflexion constructive et durable.

Cette dynamique s'observe à tous les niveaux et sur l'ensemble des projets du territoire : Contrat de ville, Programme de Réussite Educative, Projet Educatif Local (PEL), Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)...

Les partenaires sont intimement convaincus des avantages du « travailler ensemble » :

- *Développer des compétences communes.*
- *S'enrichir des expériences des autres et enrichir les autres.*
- *Etre complémentaires et non en compétition.*
- *Tisser un réseau qui rend chaque partenaire plus fort que s'il était isolé. Montrer au public cette interconnexion rassurante aux yeux des citoyens.*
- *Favoriser les liens sociaux entre les partenaires.*
- *Proposer des ateliers de formation gratuits*

### C) Annexes et dispositifs en lien avec la Politique de la ville

Les partenaires mobilisés sont amenés, selon leurs compétences, à mener leurs missions dans l'intérêt général, au profit des concitoyens. Ils mettent en place ou s'inscrivent dans différents dispositifs selon les thématiques et les problématiques soulevées.

#### a) L'annexe du Contrat de ville relative à la prévention de la radicalisation et le Contrat de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales

- ✓ Longtemps en latence, la thématique de la **prévention de la radicalisation** a connu une belle évolution fin 2023 avec notamment la mise en place de formations en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Le contrat passé entre ce dernier et la Ville de Lisieux a permis d'intégrer dans ces formations, habituellement réservées aux seuls agents de la fonction publique, des membres d'associations et autres institutions.

Par ailleurs, la Ville de Lisieux projette de mettre en place un temps d'échange et d'information sur cette thématique en partenariat avec le bureau de la sécurité et de l'ordre public de la Préfecture de Caen.

- ✓ Le contrat de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales est aussi annexé au Contrat de ville.

#### Présentation

Ce contrat a été signé le 8 septembre 2021 entre le Sous-Préfet de l'arrondissement de Lisieux, le Président de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie, le Maire de la Ville de Lisieux, le Président du Conseil Départemental du Calvados, le Procureur de la République, la Directrice académique des services de l'Education Nationale du Calvados, l'association CIDFF et l'association Itinéraires.

Les signataires s'engagent collectivement, par la signature et la mise en œuvre de ce contrat, à rechercher une plus grande efficacité dans les réponses apportées afin de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, dont celles commises au sein du couple, dans les domaines de la prévention, de la prise en charge, de la répression et de la réparation.

Ils s'engagent plus particulièrement à mettre en place dans le cadre du Contrat de ville et au sein du CLSPD une organisation en réseau favorisant le repérage en amont des victimes de violences sexistes, sexuelles, dont conjugales, pour optimiser l'accompagnement de ce public et de son entourage.

#### Gouvernance

- ✓ Le Comité de Pilotage du Contrat de ville.
- ✓ Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – CLSPD – en formation plénière.
- ✓ Le groupe thématique du Contrat de ville « prévention de la délinquance et lutte contre le sentiment d'insécurité ».
- ✓ Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions présenté annuellement au COPIL du Contrat de ville et au CLSPD. La synthèse est intégrée au rapport Politique de la Ville chaque année.

Axes / Actions

Ce contrat se décline autour de **4 axes** :

**Axe 1**  
**L'accueil et l'accompagnement  
des victimes.**

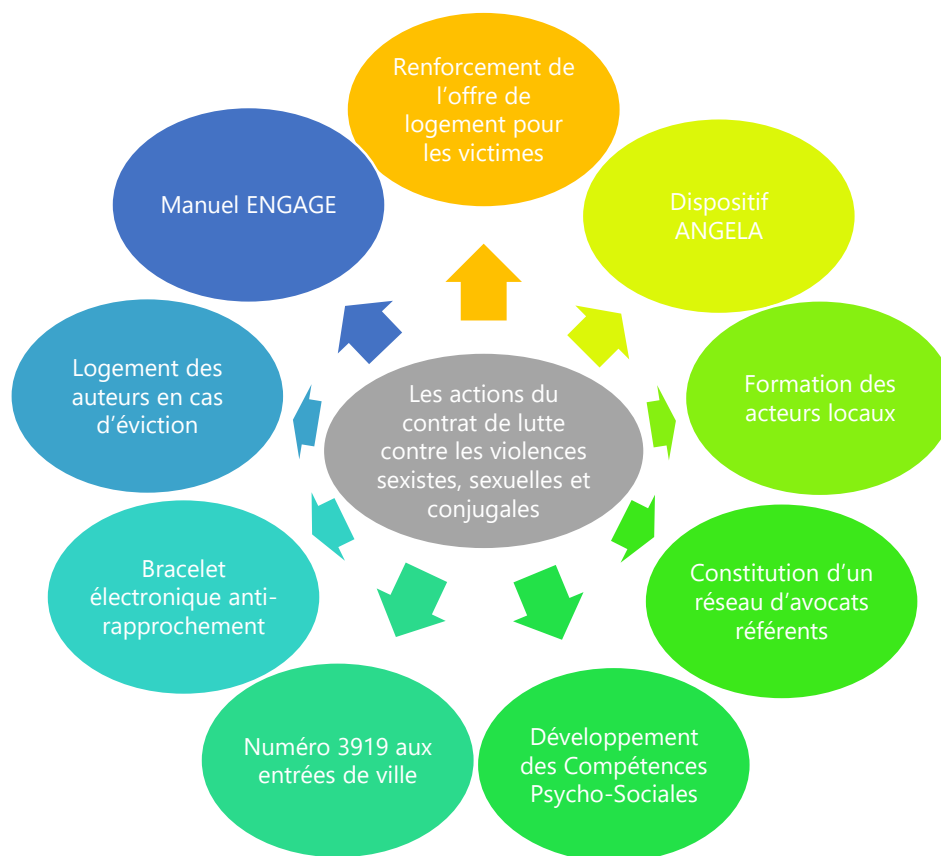
**Axe 2**  
**La sensibilisation et la formation  
des acteurs locaux.**

**Axe 3**  
**La prévention, la sensibilisation  
et la communication auprès du  
public.**

**Axe 4**  
**La prise en charge et  
l'accompagnement des auteurs.**

;

Et se déclinent en 9 actions :



## b) Le Programme de Réussite Educative (PRE)

### Evolution territoriale du PRE depuis 2015

La mise en place du Programme de Réussite Educative en 2006 a permis d'institutionnaliser les relations entre les différents acteurs du champ éducatif pour une mise en cohérence et une mutualisation des compétences de chacun. Le PRE permet aux acteurs intervenant dans le champ éducatif d'exercer leurs missions et leurs responsabilités de manière conjointe et coordonnée et d'éviter la segmentation de l'action éducative. Ce travail d'articulation nécessite de comprendre et de respecter le champ d'intervention et les compétences de chacun.

En 2018, les priorités nationales ont resserré l'intervention du PRE aux jeunes issus du QPV de Hauteville.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les élus de la Ville de Lisieux ont décidé d'étendre de nouveau le dispositif à l'ensemble de la ville, répondant ainsi à une demande des citoyens et des professionnels.

Le principe de domiciliation est le critère d'éligibilité pour pouvoir bénéficier de l'aide du PRE. La prise en charge des enfants hors QPV reste à la charge entière de la Ville de Lisieux.



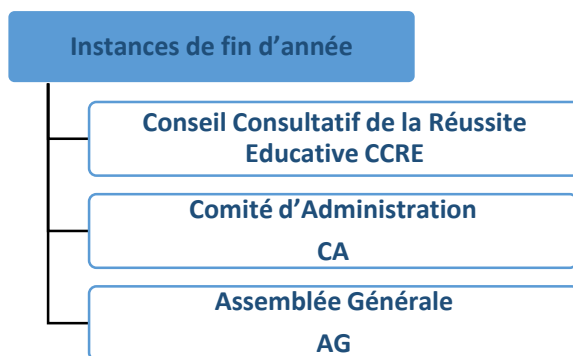
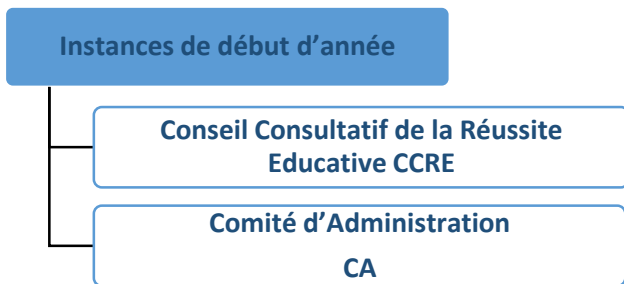
Depuis le 25 septembre 2015, le Programme de Réussite Educative s'inscrit dans le programme du Contrat de ville de Lisieux 2015 – 2020 (axe stratégique n°3) : cohésion sociale / réussite éducative. Le but de cet objectif est d'accompagner individuellement l'enfant au travers du PRE. Cela permet de lever les freins à la réussite éducative en travaillant sur la parentalité, la scolarité, la santé et l'ouverture vers l'extérieur. L'amélioration de la gouvernance du PRE et le renforcement du partenariat sont également des objectifs visés dans le Contrat de ville de Lisieux 2015 -2020.

### Gouvernance du PRE

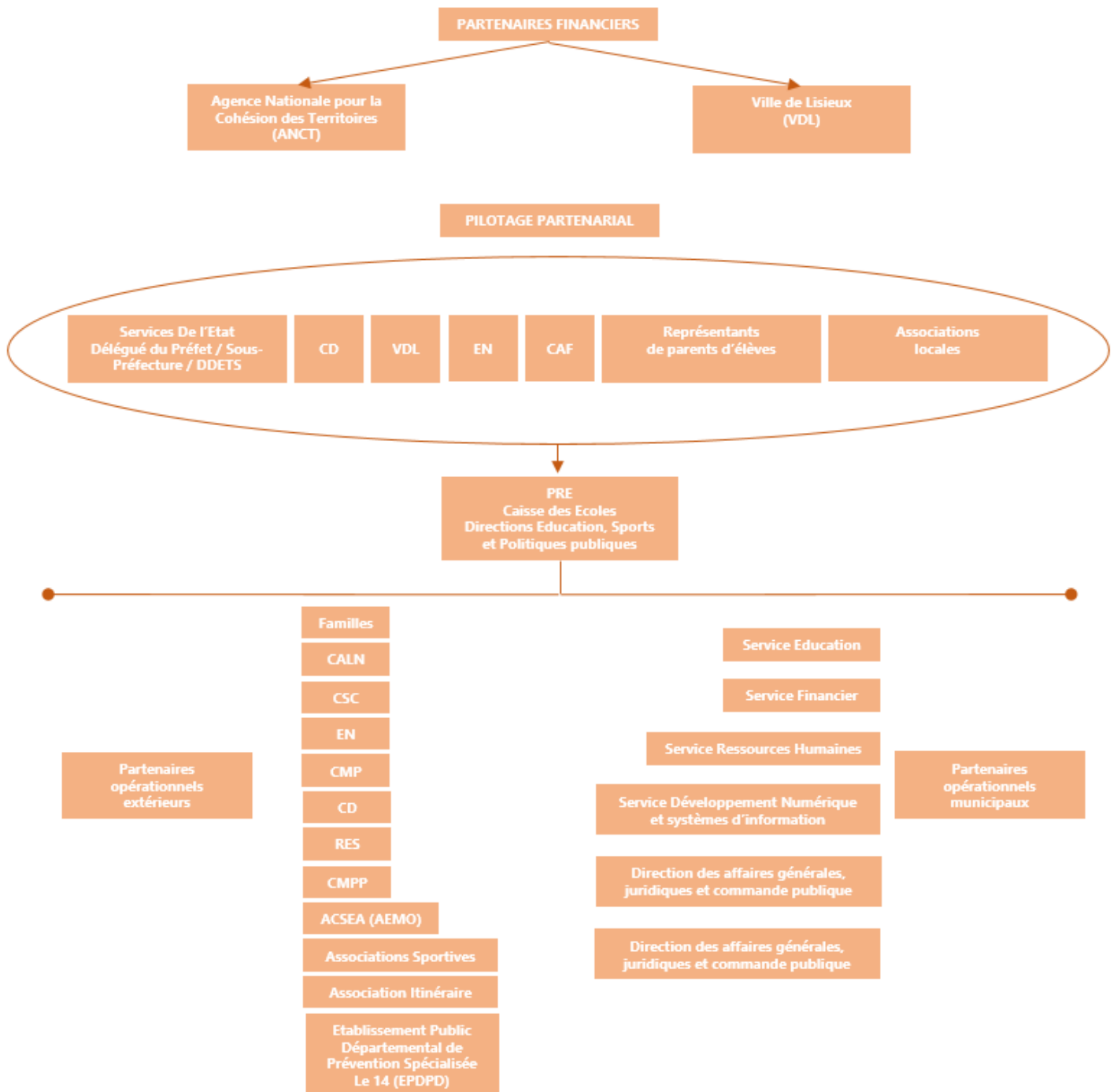
#### ✓ Les instances du PRE

Le Programme de Réussite Educative de Lisieux dépend de la Caisse des Ecoles. Un fonctionnement détaché de la collectivité avec ses propres instances. Le Maire est Président de droit et l'ensemble des acteurs éducatifs siègent au Conseil Consultatif de la Réussite Educative (CCRE) et/ou au Comité d'Administration (CA). Il y a une bonne représentativité des partenaires aux instances mais il a fallu adapter le règlement en 2018 afin d'alléger le quorum et le faire passer à 1/3 des membres plutôt que la moitié pour pouvoir assurer la tenue du CA.

Le Comité d'Administration compte actuellement trois parents représentants des sociétaires, le maximum autorisé par le règlement.



### Schéma de gouvernance du PRE et lien avec les partenaires



**Légende**

ACSEA : Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

AEMO : Service d'Action Educative en Milieu Ouvert

CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CALN : Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie

CD : Conseil Départemental (Circonscription d'action sociale)

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CMPEA : Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

CPH : Centre Provisoire d'Hébergement

CSC : Centre Socio-Culturel

EN : Education Nationale

PRE : Programme de Réussite Educative

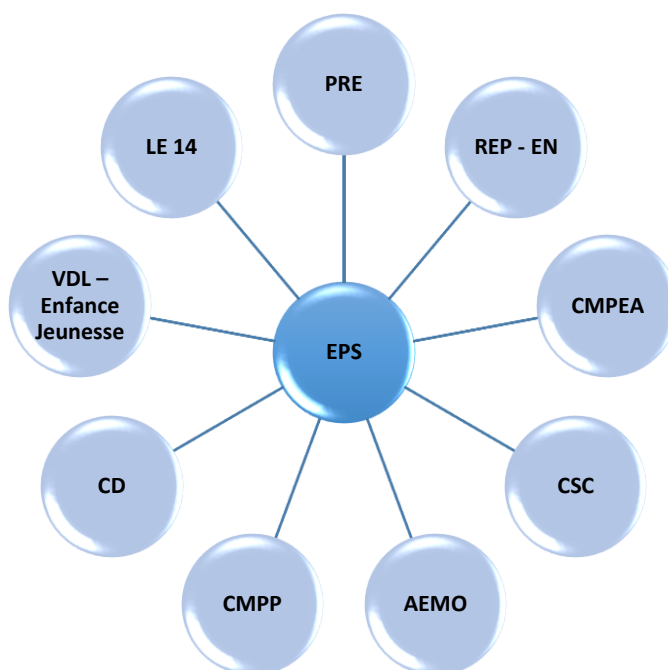
REP : Réseau d'Education Prioritaire

RES : Réseau Lexovien d'Echanges Réciproques de Savoirs

Le 14 : Etablissement Public Départemental de Prévention Spécialisée (EPDPS)

VDL : Ville de Lisieux

## L'équipe pluridisciplinaire de Soutien (EPS)



### Légende

*PRE : Programme de Réussite Educative*

*REP : Réseau d'Education Prioritaire*

*EN : Education Nationale*

*CMPEA : Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents*

*CSC : Centre Socio-Culturel*

*AEMO : Service d'Action Educative en Milieu Ouvert*

*CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique*

*CD : Conseil Départemental (Circonscription d'action sociale)*

*VDL : Ville de Lisieux*

*Le 14 : Etablissement Public Départemental de Prévention Spécialisée (EPDPS)*

### ✓ Co-financement du PRE

Le PRE est cofinancé par les services de l'Etat à hauteur de 80% maximum. Contrairement aux autres actions du Contrat de ville, le PRE est subventionné sur la base du nombre d'enfants accompagnés résidant au sein du QPV.

Depuis son rattachement au Contrat de ville, un équilibre est recherché chaque année entre le financement du PRE et les autres actions du Contrat de ville.

Les prises en charges financières des enfants résidant hors du quartier prioritaire sont entièrement financées par la Ville de Lisieux. Il s'agit pour la grande majorité de situations très précaires issues essentiellement des quartiers de veille (nord et sud de Lisieux ainsi que le secteur d'Adeline).

## Axes d'intervention

### ✓ Soutien à la parentalité

Dans le cadre de la parentalité, les difficultés familiales ont une incidence certaine sur le développement de l'enfant, sur sa socialisation. L'intervention du PRE, dans les parcours mis en place, se situe dans le développement d'espaces de parole et de médiation s'appuyant sur les ressources de la famille. L'approche systémique est privilégiée, permettant d'appréhender les difficultés dans leur globalité en prenant en compte la spécificité de l'enfant, la capacité de mobilisation de celui-ci et de sa famille.

L'implication des parents sur ce champ nécessite, lorsque la demande n'est pas initialement portée, de rendre visible les facteurs problématiques pour ensuite induire un ancrage dans une dynamique de changement.

Les fragilités familiales résident dans les difficultés que les parents peuvent avoir à gérer les réactions de leurs enfants. La pose d'un cadre éducatif stable et adapté au besoin de l'enfant se confronte aux réalités dans lesquelles les familles peuvent être installées. Tantôt surinvestis dans leur rôle parental vécu comme un vecteur de valorisation sociale, tantôt maîtrisant mal les codes attendus par les structures fréquentées (garde collective, écoles, centre de loisirs...), des décalages s'opèrent entre l'enfant et ce que leurs parents attendent d'eux. Cela peut parfois provoquer des sentiments mal maîtrisés (culpabilité, isolement, négation des difficultés...).

Le travail engagé avec les familles sur ce versant se fait en lien étroit avec les services du Conseil Départemental.

### ✓ Soutien à la scolarité

La scolarité reste un vecteur important de sollicitation du dispositif notamment pour des problématiques de troubles des apprentissages et des difficultés scolaires. Cet élément s'explique par deux facteurs : le repérant principal est l'Education Nationale et la réussite scolaire des enfants est très présente dans l'esprit des familles. Cette première entrée permet d'établir un contact et dans un second temps de nourrir des aspirations plus globales, s'inscrivant dans une dynamique de réussite éducative.

Si ce sont pour des difficultés scolaires que les sollicitations parviennent au dispositif, les notions d'intégration scolaire, ou d'orientation, sont des problématiques abordées et travaillées par le PRE.

Le travail d'accompagnement se centre sur le travail scolaire du jeune, mais également sur les représentations de la scolarité que peuvent porter les familles. Les freins à la réussite éducative des enfants sont parfois liés au parcours des parents. Sans transformer les modalités de fonctionnements inscrites, le PRE peut permettre d'induire des logiques d'ouverture par une présence régulière auprès des familles.

L'accompagnement à la scolarité est l'axe principal d'intervention du PRE. Ce dernier conventionne avec deux associations (L'AMFP et l'ADMR) qui font intervenir des Techniciennes en Insertion Sociale et Familiale (TISF) prioritairement au domicile.

Des rencontres régulières sont prévues avec la coordinatrice du Réseau d'Education Prioritaire (REP), les directrices d'écoles pour faire un point sur les situations suivies par le PRE.

Le coordonnateur est invité à participer aux Equipes Educatives (EE), Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS), réunion avec le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), Cellules de veille du collège, Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Inter degrés (CESCI), Cellules de veille sur l'assiduité scolaire, Conseils d'écoles...

Le partenariat avec l'Education Nationale est primordial et indispensable au bon fonctionnement du PRE.

L'accompagnement des publics allophones se fait sous forme de participation aux ateliers du PRE, d'intervention de bénévoles formés en Français Langue Etrangère (FLE) au domicile ou dans une salle neutre (notamment au Centre Socioculturel). Cette action est menée par l'association « Réseau Lexovien d'Echanges Réciproques de Savoirs ».

#### ✓ Santé

Dans le domaine de la santé, le dispositif est principalement sollicité sur un versant préventif pour des problématiques associées à des troubles de l'entrée dans les apprentissages. Ces troubles occasionnent la recherche des causes qui les provoquent. Le lien avec les écoles et les professionnels (psychologues, orthophonistes...) est primordial. Ces délégations de suivi vont de paires avec un accompagnement familial, lorsque cela le nécessite. Le PRE a ainsi pu accompagner les familles repérées dans les démarches de suivi à engager. Il a permis aux enfants de bénéficier des soins nécessaires, notamment en orthophonie, en psychomotricité ou en soin psychologique.

L'ancrage dans des parcours de soins est, pour les familles accompagnées, une démarche qui ne va pas toujours de soi. Les représentations que ces dernières ont du soin spécialisé (psychologie, orthophonie, psychomotricité...) s'apparentent généralement à un « travail » qu'il convient pour l'enfant de faire pour se « soigner » et « guérir ». Aussi, celles-ci se heurtent fréquemment aux approches et méthodes utilisées par les professionnel(le)s (analyse systémique des besoins, utilisation du jeu/du dessin comme support et outils...). Ces représentations peuvent provoquer des incompréhensions et des adhésions limitées aux soins proposés.

Le facteur temporel est également un élément qui peut limiter l'investissement parental dans la démarche. L'évolution de la situation du jeune, recherchée par le professionnel, peut se confronter au souhait de résolution du « problème » des parents. En ce sens, si des éléments manifestes de changement ne sont pas visibles, un sentiment d'inutilité ou d'inefficacité peut naître au regard de ce qui est proposé et provoquer un désinvestissement.

A ces facteurs peut venir s'ajouter le niveau d'engorgement de ces structures, dont les demandes reçues dépassent largement leurs capacités d'absorption. Les délais d'attente générés pour qu'une prise en charge soit effective peuvent être très longs (jusqu'à plusieurs mois pour des séances d'orthophonie). Ces délais impactent directement le sens que peuvent mettre les familles sur leurs démarches et l'assiduité qui sera la leur dans la poursuite de leur demande.

Un nouvel atelier « Psychopédagogie positive » a vu le jour en 2024. Il vise à travailler autour de la gestion des émotions et des blocages dans les apprentissages.

✓ Ouverture vers l'extérieur

Cet axe est peu développé hormis ces derniers temps avec la mise en place du dispositif Colos apprenantes qui est porté par le PRE. 30 enfants ont participé à l'évènement, ils répondaient tous aux critères d'éligibilité.

Le PRE investi beaucoup moins sur cet axe car les loisirs sont portés par le service jeunesse et le droit commun y contribue financièrement (Centre Communal d'Action Sociale, Circonscription d'action sociale du Conseil Départemental). Cependant, il y a une volonté d'axer davantage ses actions sur le volet culturel.

Les difficultés repérées dans l'accessibilité aux loisirs ne sont pas sans incidence sur la construction sociale et identitaire de l'enfant et sur ses capacités de socialisation. L'accès aux pratiques de loisirs permet aux enfants de sortir d'une position de repli et de trouver le cas échéant une activité valorisante pour l'estime de soi et la confiance en soi. L'interrelation entre le temps scolaire et le temps périscolaire est recherchée afin de garantir la continuité des parcours éducatifs engagés. Les difficultés socio-économiques vont parfois de paires avec l'isolement social. C'est pourquoi il apparaît primordial de permettre, lorsqu'un enfant a peu de contact avec ses pairs (en dehors du cadre scolaire), de lever les barrières de l'isolement, tant psychologiquement que financièrement, pour les enfants comme pour leurs parents ; les uns influençant les autres, et réciproquement.

La volonté d'orientation vers le droit commun pour les problématiques d'ordre financier a permis de limiter les démarches consuméristes observées les années passées. Les demandes concernant le social restent présentes.

### **c) Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**

#### Evolution du NPNRU

Le quartier Hauteville est concerné par la Politique de la ville à partir de 2007 avec les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). Puis, il fut retenu pour la mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain d'intérêt national lors du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) en 2014. La convention du projet NPNRU, co-portée par la Ville de Lisieux et la communauté d'agglomération de Lisieux Normandie, a été signée par les partenaires et financeurs le 27 novembre 2020. Suite à l'évolution du projet en réponse à des sollicitations de partenaires, de citoyens ou à un souhait politique, un premier avenant a été signé le 16 novembre 2023. Un second avenant sera signé fin 2024 afin d'adapter le projet au regard des éléments techniques soulevés, des besoins affinés par les études de programmations et afin de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux et économiques.

#### Gouvernance

Le NPNRU s'inscrit dans les instances du Contrat de Ville, un état d'avancement est systématiquement présenté lors de ces instances qui rassemblent l'ensemble des signataires du Contrat de Ville. En complément des instances du Contrat de Ville, des instances sont dédiées au NPNRU :

✓ Le comité de pilotage du NPNRU

Il est co-présidé par le Président de l'Agglomération ou son représentant, le Maire de Lisieux ou son représentant, le Sous-Préfet de Lisieux. Il se réunit, a minima, 1 fois par an. Il assure le pilotage du NPNRU dans son ensemble, le respect des termes de la convention de renouvellement urbain du quartier de Hauteville ainsi que des chartes relatives au projet (charte relogement, document cadre d'orientations en matière d'attribution de logements sociaux, charte insertion, charte de concertation, charte de gestion urbaine et sociale de proximité). Il est composé de l'ensemble des signataires de la convention NPNRU, et donc a minima de :

- Le Maire de la Ville de Lisieux, ses Adjointes au Maire et directions concernées (Direction Aménagement Urbain, Direction des Services Techniques, Direction Education, Sports et Politiques Publiques) ;
- Le Président de l'Agglomération Lisieux Normandie, ses Vice-Présidents et directions concernées (urbanisme, habitat, culture, aménagement, travaux) ;
- Le Sous-Préfet et les Directions des services de l'Etat concernés (DDTM, DDETS, DREAL, Education Nationale) ;
- Le Délégué territorial de l'ANRU ;
- Les Directions des organismes HLM (INLOYA, PARTELIOS HABITAT, LOGISSIA) ;
- Les financeurs (Région Normandie, Département du Calvados, Caisse des Dépôts, Action Logement) ;
- Les institutions concernées par le processus de relogement (CCAS de Lisieux, CAF du Calvados, CIDFF) ;
- Les institutions concernées par les dispositifs d'insertion par l'activité économique (France Travail, Mission Locale) ;
- Les institutions concernées par le projet de gestion urbaine et sociale de proximité (Police Nationale)
- Les représentants des membres du Conseil Citoyen.

Les ordres du jour sont préparés et annoncés à l'avance. Des relevés de décisions sont systématiquement rédigés et envoyés aux participants ainsi qu'aux membres du comité de pilotage du Contrat de ville.

✓ Le comité technique du NPNRU

Il se réunit environ tous les mois. Il assure le suivi technique du NPNRU dans son ensemble et plus particulièrement la mise en œuvre des opérations inscrites dans le cadre de la convention. Plus précisément, l'objectif de ce comité technique est d'assurer la coordination des différents maîtres d'ouvrage, piloter la programmation urbaine et sociale du projet, et enfin d'assurer le suivi des études liées au projet. Il est co-piloté par le (la) Chef(fe) de Projet NPNRU et l'Adjoint(e) au Responsable d'Unité Logement Social et Rénovation Urbaine de la DDTM. Il est composé, a minima, de :

- Le (la) Chef(fe) de Projet NPNRU, le (la) Chargé(e) de mission GUSP/Ecoquartier et le (la) Directeur(rice) de la Direction Aménagement Urbain de la Ville de Lisieux.
- L'Adjoint(e) au Responsable de l'Unité Logement Social et Renouvellement Urbain de la DDTM.
- Les Responsables des Services Habitat, Aménagement et Urbanisme de l'Agglomération Lisieux Normandie.
- Les Responsables d'Agences et les Responsables de la Maitrise d'ouvrage des organismes HLM.

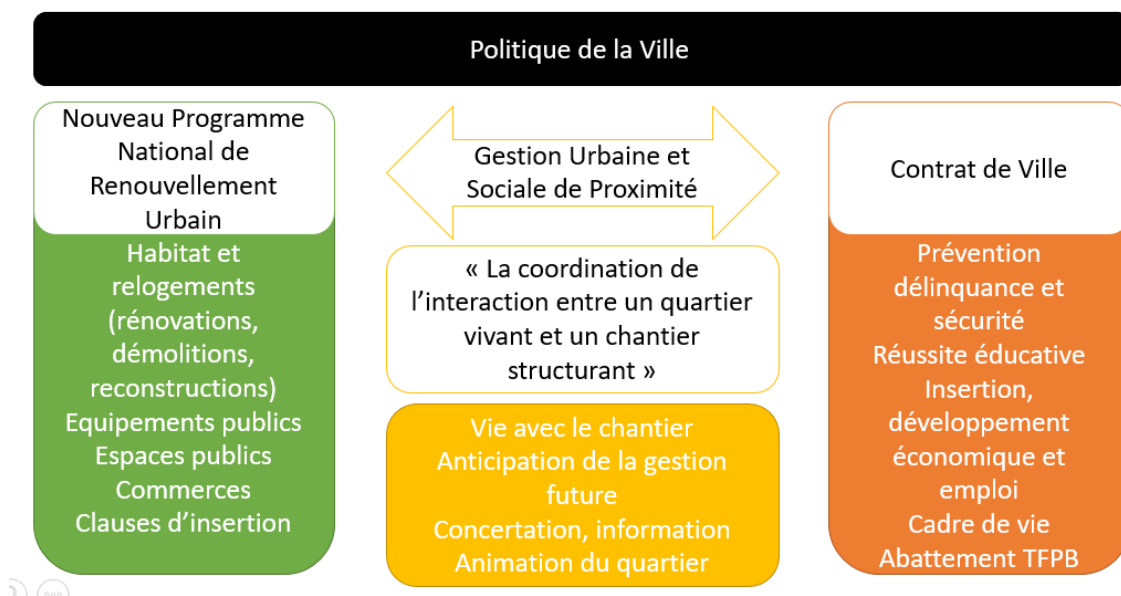
Tout partenaire technique pourra également être associé.

## L'accompagnement au changement : la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et concertation

Conformément au souhait de l'État dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain, et en lien avec les orientations du contrat de ville, la ville de Lisieux s'est dotée d'une charte GUSP construite en lien avec les partenaires et les habitants. Son objectif est d'améliorer la gestion urbaine du quartier dans l'attente de sa mise en œuvre, d'intégrer les enjeux de gestion, d'usage et de sûreté dans la conception des opérations d'aménagement et immobilières, d'accompagner le déploiement des chantiers et d'anticiper les impacts du projet urbain sur les usages, les responsabilités, les modalités et les coûts de gestion des gestionnaires.

Sa déclinaison opérationnelle est structurée en trois axes :

- ✓ Axe n°1 : Vivre avec le chantier
  - Enjeu n°1.1 : Réduire les nuisances liées au chantier
  - Enjeu n°1.2 : Assurer la gestion transitoire des espaces et des bâtiments vides
  
- ✓ Axe n°2 : Animer le quartier et appréhender les espaces
  - Enjeu n°2.1 : Mieux se repérer dans le quartier
  - Enjeu n°2.2 : Animer les espaces publics et promouvoir le développement d'une offre socio-culturelle attractive et diversifiée
  - Enjeu n°2.3 : Faire vivre le patrimoine et valoriser la mémoire de Hauteville
  
- ✓ Axe n°3 : Habiter un quartier agréable à vivre
  - Enjeu n°3.1 : Favoriser le vivre-ensemble dans les immeubles et résidences
  - Enjeu n°3.3 : Réduire et trier les déchets et encombrants
  - Enjeu n°3.4 : Bénéficier de tranquillité et de sécurité



Le suivi opérationnel du plan d'actions découlant de la charte GUSP est assuré a minima une fois par an par le Conseil Citoyen et la gouvernance assurée dans le cadre des instances de pilotage Contrat de Ville et NPNRU.

Encadrée par une charte de concertation annexée à la convention NPNRU et signée par l'ensemble des maîtres d'ouvrage, la concertation constitue un outil de pilotage indispensable pour la GUSP, et plus largement, à la

construction et à l'évolution du NPNRU. Elle est également intrinsèquement liée au suivi et à l'évaluation du contrat de Ville.

✓ EcoQuartier

La démarche se structure autour de 7 chantiers :

1. L'Arboretum et la nature en ville.
2. Énergie.
3. Concertation et approche par les usages.
4. Mobilités.
5. Patrimoine et mémoire du quartier.
6. Economie circulaire et réemploi.
7. Déchets ménagers.

#### **d) L'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)**

✓ Gouvernance

En lien avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), la Direction Education, Sports, Politiques publiques et la Direction aménagement urbain font un point et des bilans réguliers sur les actions proposées et menées dans le cadre de l'abattement de la TFPB. Les travaux réalisés sont présentés lors des instances du Contrat de ville (Comités technique et de pilotage). La question du lien social tout comme le logement est au cœur des préoccupations des acteurs de la Politique de la ville. La crise du logement se fait beaucoup ressentir sur Lisieux et au sein du QPV. C'est pourquoi cette urgence sera traitée par l'ensemble des partenaires en soutien aux actions proposées par les bailleurs dans le cadre de la TFPB. Des mesures concrètes et rapides sont attendues.

L'abattement de la TFPB est rattaché à la direction de l'Aménagement Urbain et les instances de validation sont pour l'instant celles du Contrat de ville. De nouvelles conventions d'utilisation de l'abattement TFPB seront rédigées pour une mise en pratique en 2025.

✓ Parc social locatif sur le territoire

Trois bailleurs sociaux sont présents sur la ville de Lisieux. Ils possèdent des logements locatifs dans le périmètre du QPV avec des proportions et des types de logements différents. Ces derniers éléments sont impactés par le NPNRU qui a conduit à une phase de démolition de certains immeubles, abaissant indéniablement le nombre de logements et de locataires.



Inolya est né le 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la fusion entre deux bailleurs sociaux du Calvados, Logipays et Calvados Habitat. L'agence de Lisieux est installée au centre commercial n°2 sur Hauteville (hors QPV) avec une antenne dans chaque quartier, notamment au cœur du quartier prioritaire.



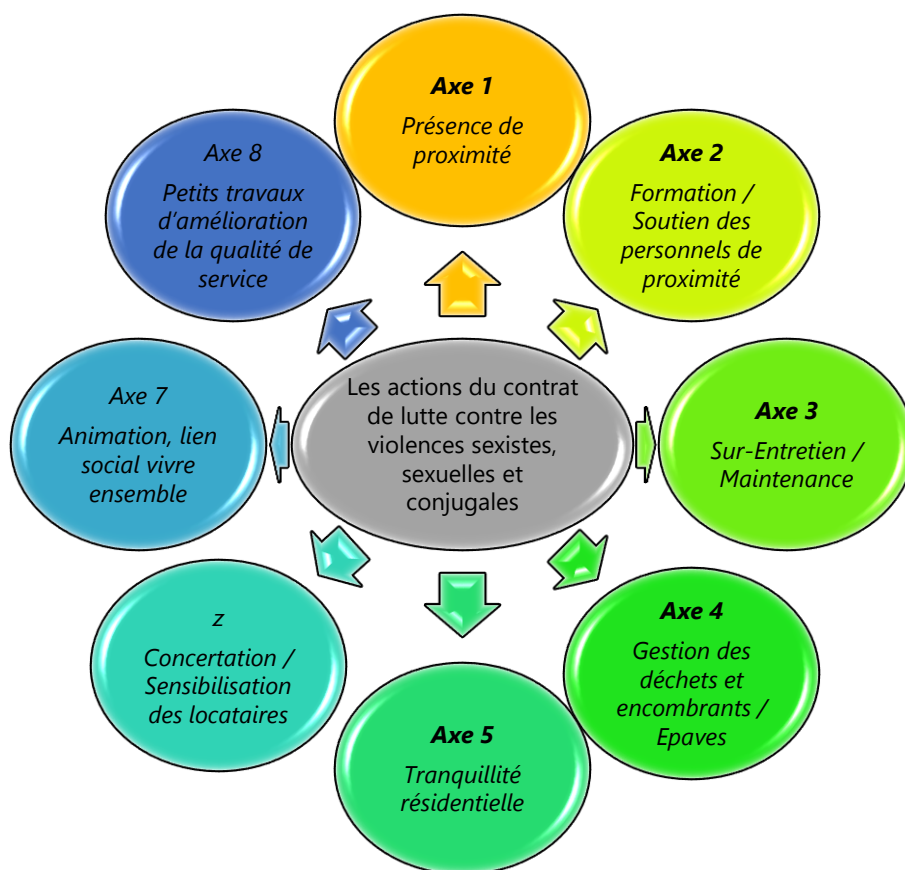
Sur le territoire depuis 1953, l'agence Partélios est installée dans le quartier nord de Lisieux avec une antenne dans le QPV de Hauteville.



L'agence de la Sagim a agrandi son parc locatif en rachetant dans un premier temps le bailleur ICF Habitat Atlantique en 2014. Le **Logis Familial et la Sagim** ont fusionné, le 1er juillet 2022, sous un nouveau nom « **Logissia** ».

✓ Financement de l'abattement de la TFPB

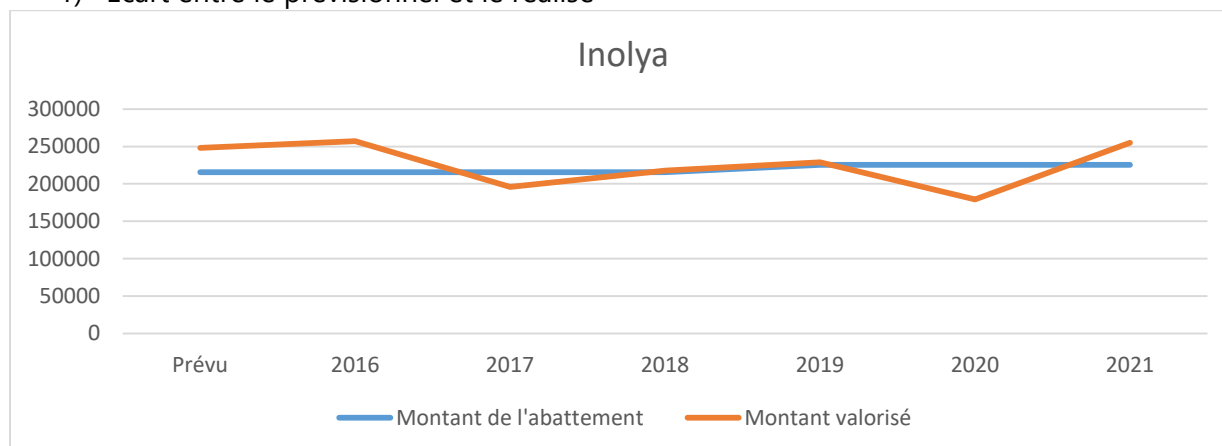
L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit que les logements locatifs sociaux des organismes HLM bénéficient d'un abattement de TFPB de 30 % s'ils sont situés dans un quartier Politique de la ville. Cet abattement s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2022. Le dispositif était prorogé jusqu'en 2023 au même titre que le Contrat de ville. Cependant, un délai supplémentaire a été accordé d'ici fin 2024, la nouvelle version de l'abattement de la TFPB verra le jour en 2025.



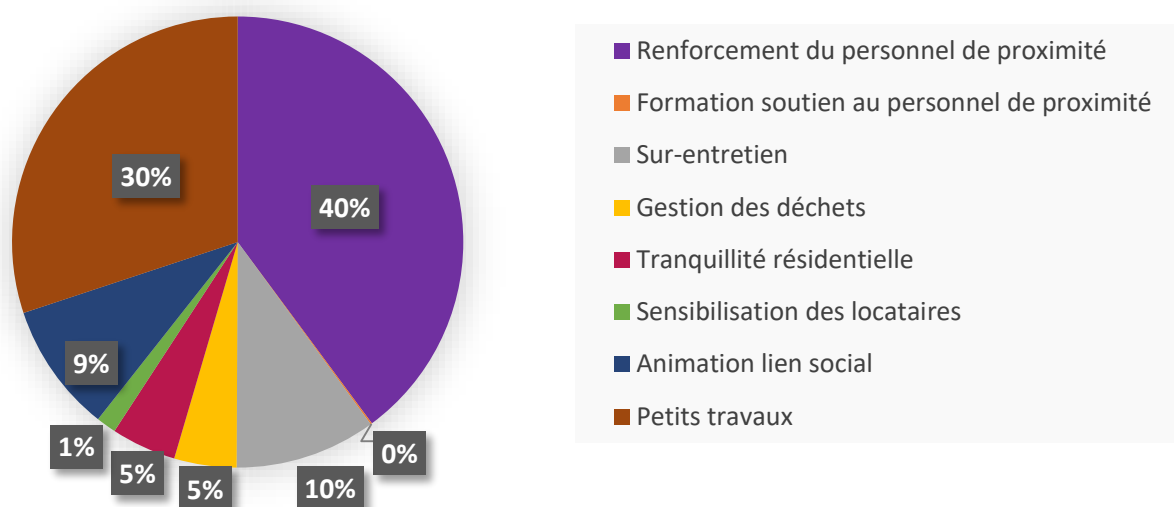
Les graphiques suivants indiquent pour chaque bailleur 1) les écarts entre le montant prévisionnel de l'abattement et le montant réellement engagé depuis 2016 à nos jours, 2) la proportion des dépenses engagées par axe.



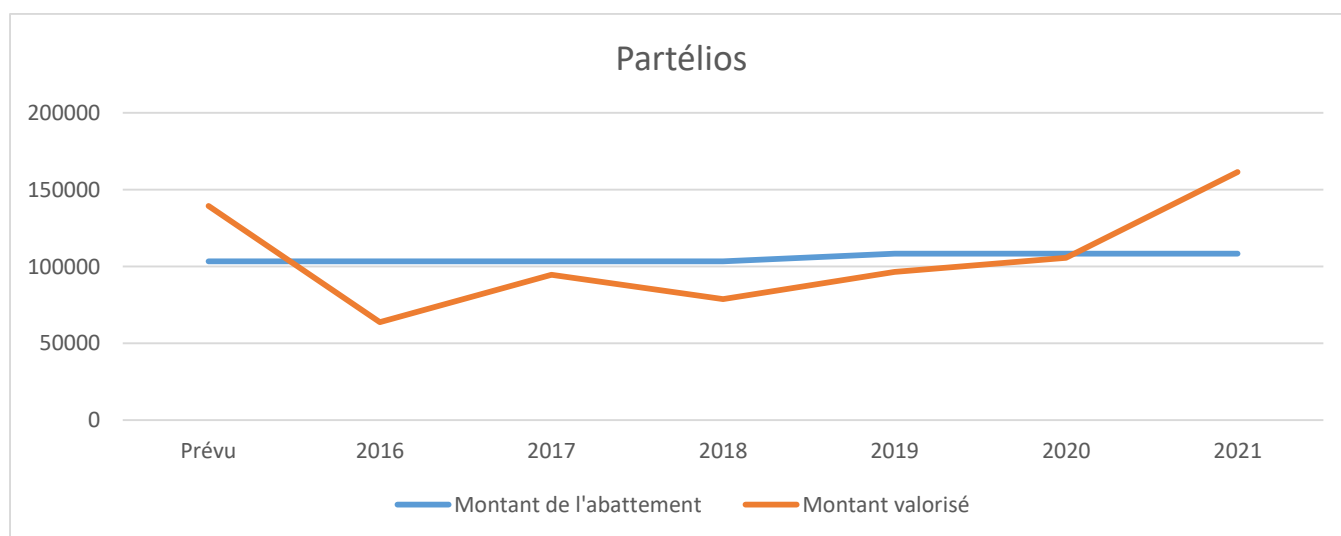
### 1) Ecart entre le prévisionnel et le réalisé



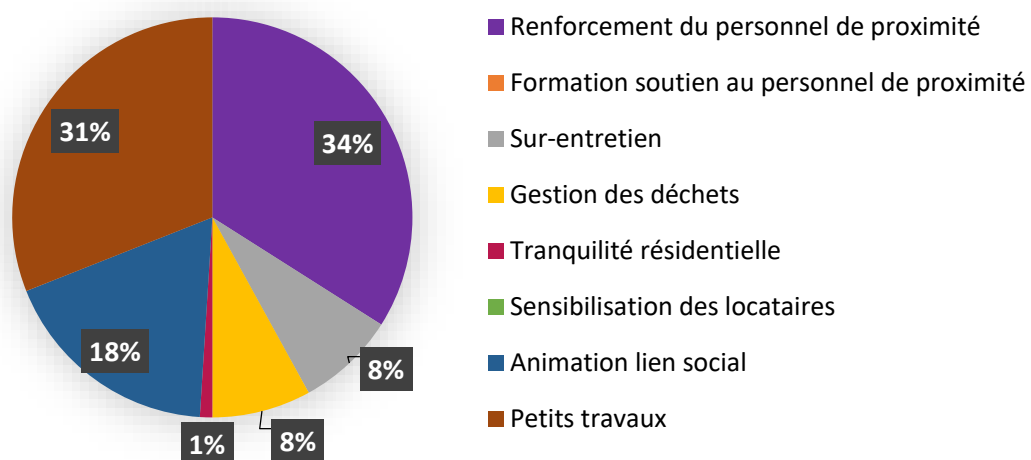
## 2) Répartition par axe



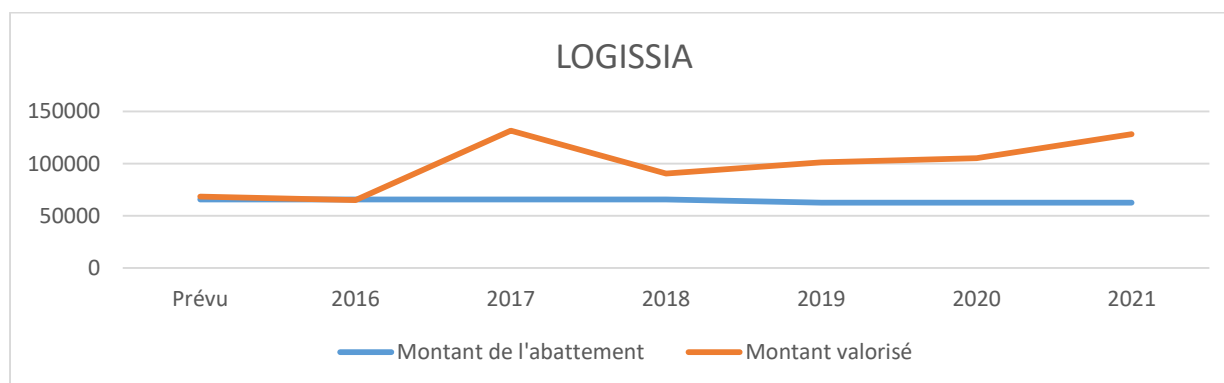
## 1) Ecart entre le prévisionnel et le réalisé



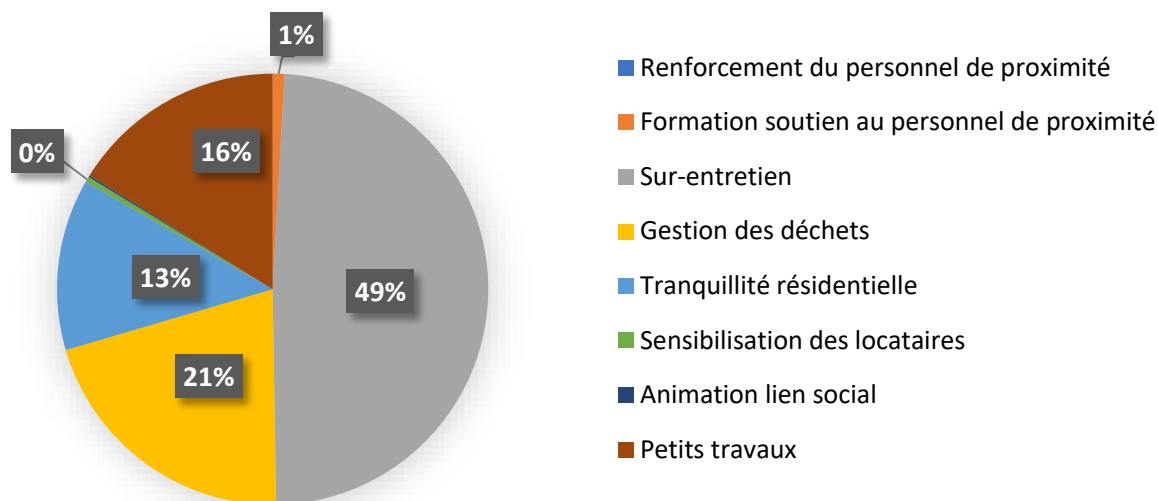
## 2) Répartition par axe



## 1) Ecart entre le prévisionnel et le réalisé



## 2) Répartition par axe



Le montant de l'abattement de la TFPB est tributaire du nombre de logements en QPV. Ce dernier décroît au fur et à mesure de l'avancement du chantier NPNRU et de la démolition des immeubles. Cependant, l'extension de la zone du QPV va pouvoir permettre de conserver une certaine dynamique.

### e) Le Réseau d'Éducation Prioritaire (REP)

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de diminuer l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

- ✓ Les principes de l'éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire repose sur six principes clairement affirmés :

- Garantir l'acquisition du "Lire, écrire, parler" et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun
- Conforter une école bienveillante et exigeante
- Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire
- Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative
- Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels
- Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

- ✓ Une priorité pédagogique

Les réussites observées montrent que c'est principalement dans le quotidien des pratiques pédagogiques et éducatives que se joue la réussite scolaire des élèves issus des milieux populaires. Une approche systémique inscrite dans la continuité des parcours est essentielle. C'est l'esprit du référentiel de l'éducation prioritaire qui offre aux personnels des repères solides, fiables et organisés, issus de l'expertise des personnels, de l'analyse de l'inspection générale et des travaux de recherche. Les projets des réseaux doivent se fonder sur ce référentiel qui est à la disposition de tous.

- ✓ Le travail en équipe, la réflexion et la formation soutenue

Les pratiques professionnelles doivent se construire et se réfléchir collectivement pour mieux répondre aux besoins des élèves et des personnels qui seront mieux accompagnés et régulièrement formés. Dans les REP+, les obligations de service des enseignants du premier et du second degré ont été modifiées afin de tenir compte du temps à consacrer au travail en équipe, nécessaire à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves.

#### **f) Les vacances apprenantes (colos apprenantes et écoles ouvertes)**

Le dispositif vacances apprenantes a été mis en place suite à la crise sanitaire. L'objectif était de rattraper le retard pris par les élèves lors des périodes de confinement. On y retrouve deux dispositifs principaux, l'école ouverte et les colos apprenantes.

- ✓ L'École Ouverte

Le dispositif "École ouverte" s'adresse en priorité aux jeunes, dès l'école élémentaire, qui vivent dans des zones urbaines et rurales défavorisées. Il a été enrichi depuis l'été 2020 afin de permettre aux élèves du CP à la terminale de bénéficier de renforcement scolaire, d'activités éducatives et de loisirs pendant les vacances scolaires (d'hiver, de printemps et d'été).

- ✓ Colos apprenantes

Les Colos Apprenantes sont des séjours conciliant aventures collectives, découvertes d'activités de pleine nature et apprentissages dans des domaines variés et dans un environnement qui rompt avec le quotidien.

A Lisieux, les Colos Apprenantes sont portées par le PRE. En 2023, 33 enfants ont pu en bénéficier.

#### **g) Le Projet Educatif Local (PEL)**

Le dispositif a vu le jour en 2019 avec l'idée de redéfinir les priorités éducatives du territoire en mettant à contribution l'ensemble des acteurs socio-éducatifs.

- Une réunion plénière annuelle.
- Un comité de pilotage et un comité technique réunis quatre fois par an.

- Des réunions thématiques par axe (21 réunions annuelles) avec la valorisation d'actions existantes sur le territoire.
- Une participation active dans le fonctionnement et les instances du contrat de ville.

Le dispositif ne dispose pas de budget propre mais conduit à infléchir les orientations politiques au regard des propositions partenariales. Propositions validées depuis 2019 :

- Création du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).
- Création d'une Académie des Sports.
- Doublement du poste d'Écrivain Public Numérique.
- Extension territoriale du PRE.
- Proposition de formations gratuites partenariales.
- Etc.

Plus de 300 partenaires ont contribué de près ou de loin à nourrir le dispositif en participant aux différentes réunions, représentant environ 90 structures associatives ou institutionnelles. L'Éducation Nationale participe activement au dispositif. De plus en plus d'acteurs de la CALN sont présents (lors des derniers groupes thématiques de juin, au moins un représentant à chaque réunion) sur les thématiques qui le concernent.

Le Projet Educatif Local s'articulait au départ autour de cinq axes éducatifs, sept aujourd'hui.

- Axe 1 : favoriser la réussite éducative, scolaire et professionnelle.
- Axe 2 : favoriser l'autonomie, l'esprit critique, la prise en compte des grands enjeux de la société.
- Axe 3 : favoriser l'inclusion, lutter contre toute forme de discrimination.
- Axe 4 : développer la prévention en direction des enfants, des jeunes et des familles.
- Axe 5 : aller à la rencontre des publics pour favoriser leur participation.
- Axe 6 : favoriser la cohérence éducative, la formation et la rencontre entre acteurs éducatifs.
- Axe 7 : Académie des sports\*.

Inscrits tous deux dans le service des Politiques publiques de la Ville de Lisieux, le Projet Educatif Local et le Contrat de ville sont deux dispositifs complémentaires qui affichent une volonté de co-construire et d'avancer collectivement avec des partenaires parfois communs. La méthodologie des dispositifs est assez proche : des axes stratégiques déclinés en objectifs généraux et opérationnels. Certaines thématiques sont communes (réussite éducative, emploi, santé, parentalité...), d'autres complémentaires (sport, accès aux droits, mobilité...). Si le territoire d'intervention est identique, le Contrat de ville priorise le QPV pour les appels à projets et leur financement.

L'objectif de renforcer l'articulation des deux dispositifs vise à :

- Optimiser le temps de travail des partenaires en limitant leur sollicitation en réunion.

- Apporter de la lisibilité sur l'action de l'ensemble des partenaires du territoire.
- S'inspirer des actions et projets portés sur certains quartiers pour les proposer, les adapter à d'autres populations si les résultats sont probants.

## h) L'académie des Sports (ADS)



La création de l'Académie Des Sports (ADS) fait suite aux réflexions portées dans le cadre du PEL avec une priorité, celle de favoriser l'accès à l'offre sportive. Parmi les thématiques abordées :

- L'orientation politique sportive & éducative.
- Le programme d'amélioration de l'offre d'équipement.
- La promotion, la valorisation des associations sportives sur l'ensemble des temps éducatifs des enfants et jeunes du territoire - Formation des acteurs éducatifs du territoire.
- L'accompagnement des associations désireuses d'intégrer le projet Accès-Sites : favoriser l'inclusion des publics porteurs de handicap.

Par ailleurs, l'ADS contribue à l'animation de :

- *Savoir Rouler à Vélo (SRAV)*, anciennement Permis à Vélo
- *Terre de jeux 2024* autour de thématiques variées (santé et bien-être, éducation et citoyenneté, inclusion, égalité et solidarité, développement durable) et en direction principalement du public QPV.
- *La fête du sport* en lien avec l'action *Cité Sport* qui vise à faire découvrir des activités sportives, regrouper un maximum de jeunes et valoriser le travail associatif. De plus, de par l'affiliation à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP), des interventions sont possibles au sein des établissements scolaires.

## i) Le Projet Educatif de Territoire (PEdT)

Les orientations du PEdT s'appuient sur les orientations du PEL, pour être déclinées de la manière suivante :

En direction du public cible à savoir les enfants scolarisés en école primaire :

- Protéger les enfants accueillis en s'assurant de leur sécurité physique, physiologique, affective et morale.
- Favoriser le vivre ensemble en développant une démarche de respect des personnes et des règles de vie en collectivité.
- Développer des actions s'inscrivant dans une démarche de progression, d'autonomie et de responsabilisation en rendant les enfants acteurs de leurs loisirs ; en les responsabilisant dans l'organisation et le fonctionnement de la vie quotidienne du groupe et en développant une démarche de projets, d'ateliers ou de cycles.

- Inscrire l'offre périscolaire dans une démarche résolument éducative favorisant l'inventivité, la curiosité, la motricité et la connaissance du corps, la sensibilité et la créativité. Ce qui passera par l'organisation d'activités d'initiation, de découvertes sportives, scientifiques ou encore d'expérimentation tout en restant dans une démarche ludique.
- Favoriser l'accès du plus grand nombre aux actions et projets portés et financés par la ville en mettant en place une tarification accessible et progressive tenant compte des ressources de chacun.

En direction des partenaires :

Afin de favoriser la complémentarité et la continuité éducative, il s'agira de développer et renforcer la démarche de co-élaboration des actions entre les différents acteurs du territoire, en inscrivant ce partenariat dans la durée ce qui se traduit par :

- Le renforcement du partenariat avec l'Education Nationale en multipliant les temps de rencontres et d'échanges.
- Le maintien de la qualité du partenariat avec les différentes institutions (CAF, SDJES-DSDEN) au travers de la participation aux différents temps d'échange qui sont proposés (Groupe d'Appui Départemental – GAD), réunions départementales thématiques, participation aux sondages....
- La poursuite et l'approfondissement du travail partenarial développé avec les acteurs de la vie associative locale. Leur investissement dans le développement des activités culturelles et sportives sur les temps périscolaires ont favorisé la continuité et la complémentarité éducatives avec les enseignements dispensés à l'école.

#### **j) La Convention Territoriale Globale (CTG)**

En accord avec les orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée entre l'Etat et la CNAF, la **Convention Territoriale Globale (CTG)** est une démarche partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles (accueil des jeunes enfants, enfance et jeunesse, soutien à la fonction parentale, logement, accès au droit...). Elle s'appuie notamment sur l'expertise du réseau partenarial et sur la richesse des axes stratégiques du Projet Educatif Local (PEL).

Le dispositif se structure autour d'instances (comités technique et de pilotage) qui ont pour missions de s'assurer de sa bonne mise en œuvre et de son évaluation.

#### **k) Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est une instance chargée de la concertation entre institutions et organismes publics et privés concernés par la prévention et la lutte contre l'insécurité, au sein de laquelle s'organisent la réflexion et l'action conduites au titre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

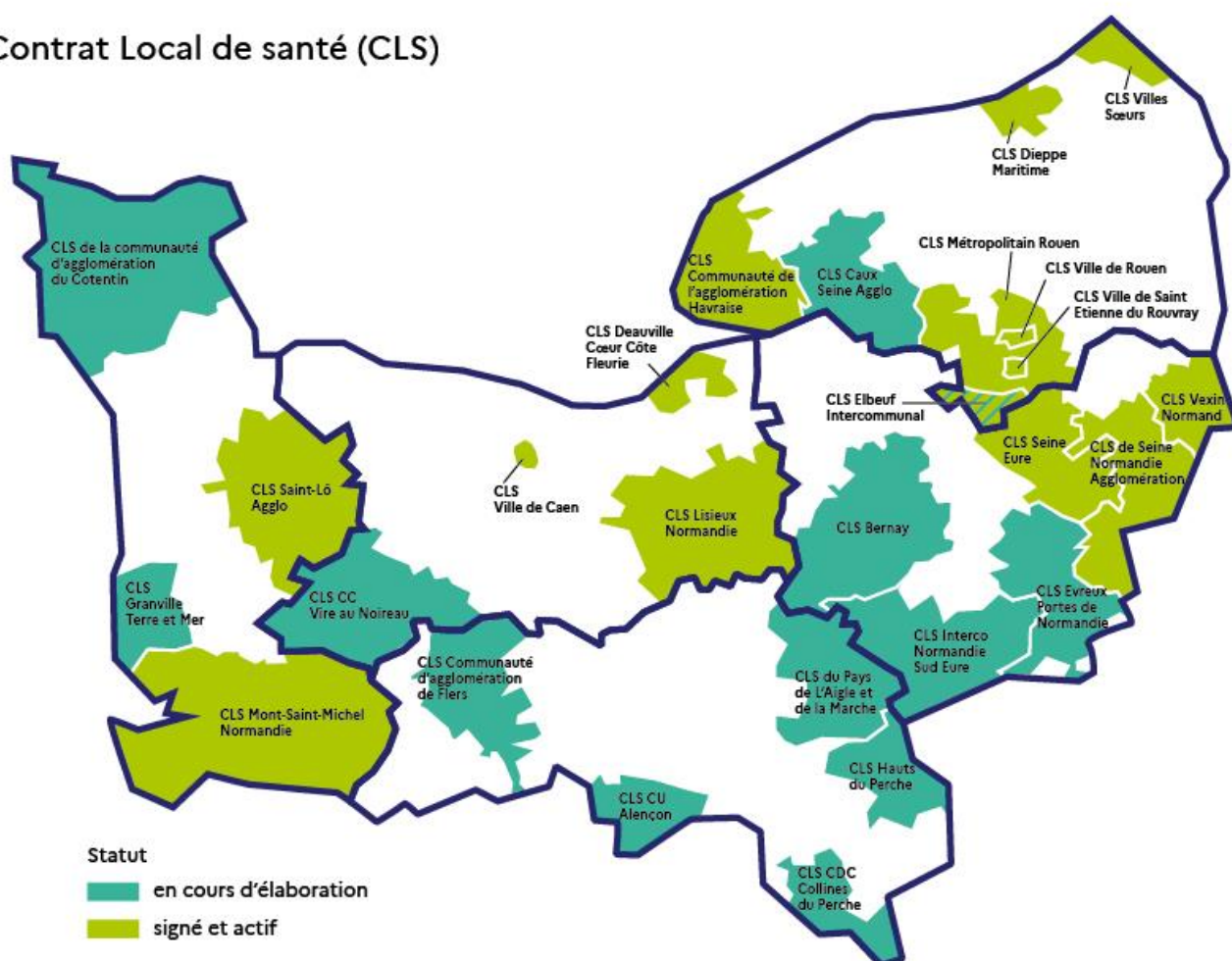
## I) Le Contrat Local de Santé (CLS)

Le Contrat Local de Santé est un outil réalisé conjointement par l'Agglomération Lisieux Normandie et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il formalise une stratégie et des objectifs définis en commun pour établir un programme d'actions construit à partir des besoins locaux en matière de santé.

Il vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et met en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.

Le contrat se construit à partir d'un diagnostic sur les besoins de santé des habitants de Lisieux Normandie établi collectivement par l'Agglomération, l'ARS et leurs partenaires (Conseil départemental, Assurance maladie, Mutuelle Sociale Agricole (MSA), Education Nationale, Union Régionale des Médecins Libéraux de Normandie (URML) et Caisse d'Allocations Familiales CAF).

### Contrat Local de santé (CLS)



Source ARS de Normandie

## m) Quartiers d'été

Le dispositif « **Quartiers d'été** » vise à soutenir des initiatives pour proposer durant les mois de juillet et août une offre d'activités variée aux habitants des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

### *Objectifs*

- Favoriser les activités intergénérationnelles et familiales.
- Promouvoir les valeurs de la République et de la citoyenneté.
- Impliquer les jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets à vocation socio-éducative.
- Prévoir la mixité des publics et la promotion de l'égalité femmes/hommes, notamment par la définition des modalités de mobilisation des publics féminins.
- Sensibiliser aux enjeux de la transition écologique

*Pour la mise en œuvre de ces objectifs, les modalités d'actions suivantes sont à privilégier:*

- des rencontres et activités inter-quartiers.
- des activités en soirée, les week-ends et en août.
- les séjours.

### *Territoires ciblés*

- Les quartiers de la Politique de la ville, l'appel à projets est à destination de tous les habitants des quartiers prioritaires.

## n) Le Pacte des Solidarités

Mis en place en 2024 dans la continuité du plan pauvreté, le Pacte des Solidarités intègre un nouvel axe relatif à la transition écologique. Suite aux travaux de concertation menés avec les partenaires, quatre orientations ont été affirmées :

### ***Axe 1 Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance***

Des actions dans la logique de la Garantie européenne pour l'enfance, pour amplifier la politique de prévention de la pauvreté en s'appuyant notamment sur le service public de la petite enfance et en agissant aux âges clés pour prévenir les inégalités touchant les personnes précaires et modestes.

### ***Axe 2 Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous***

Favoriser l'insertion socio-professionnelle des publics en très grande précarité en lien avec France Travail et développer un choc d'offre pour lever les freins périphériques.

### ***Axe 3 Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits***

Compléter le chantier de la Solidarité à la source, en déployant massivement les démarches « d'aller vers » et les accueils sociaux pour lutter contre le non-recours, et du Logement d'abord pour prévenir les expulsions.

### ***Axe 4 Construire une transition écologique solidaire***

Lutter contre les dépenses contraintes en matière de logement, de mobilité, d'eau et d'énergie en facilitant l'accès aux aides et permettre l'accès à une alimentation de qualité.

## **o) Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)**

Sous réserve de nouvelles instructions ministérielles, les actions prioritaires financées par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) sont destinées à promouvoir des projets répondant aux orientations fixées par la stratégie nationale de prévention de la délinquance.

Pour **le programme D**, regroupant les actions de prévention de la délinquance, l'emploi des crédits a pour vocation la mise en œuvre des programmes d'actions fixés par la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 intitulés :

### ***Les jeunes : Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention***

Les actions de prévention porteront prioritairement sur :

- l'identification des jeunes exposés à la délinquance et le renforcement de leurs prises en charge,
- la mobilisation plus systématique des familles,
- la sensibilisation et l'éducation sur des nouvelles formes de délinquance.

### ***Aller vers les personnes vulnérables et mieux les protéger***

La stratégie nationale entend promouvoir les actions innovantes destinées à :

- faciliter l'identification des personnes vulnérables et des champs d'intervention,
- adapter les modalités d'intervention,
- développer une prise en charge globale des victimes et encourager les processus d'apaisement.

Les actions financées au titre de ce programme s'adressent aux personnes âgées, en situation de handicap, aux femmes victimes de violences, aux mineurs en danger, victimes de discriminations.

### ***La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance***

Pourront être soutenues à ce titre :

- des actions associant la population à la production de la tranquillité publique,
- des actions de modernisation des outils et d'adaptation des méthodes,
- des actions sollicitant la société civile (sportifs, entreprises) pour faciliter l'insertion des jeunes.

En ce qui concerne **le programme R** relatif aux **actions de prévention de la radicalisation, le plan national de prévention de la radicalisation** en définit les priorités.

L'enveloppe dédiée à la prévention et la lutte contre la radicalisation financera des actions qui devront concerner prioritairement :

- la prise en charge individualisée des personnes radicalisées ou en voie de radicalisation et de leur famille,
- l'affirmation ou réaffirmation des principes et des valeurs de la République,
- la promotion des valeurs citoyennes,
- la lutte contre le conspirationnisme et le repli communautaire.

Le **programme K** regroupe l'ensemble des **subventions d'investissement pour la sécurisation des sites sensibles et culturels**, exposés au risque terroriste.

Le **programme S** a vocation à cofinancer notamment les types de projets concernant **la vidéoprotection de la voie publique**.

Pourront être soutenus dans ce cadre les projets d'installation de caméras sur la voie publique ou aux abords de lieux ouverts au public, les projets de centre de supervision urbain, les déports d'images au profit des centres opérationnels de police et de gendarmerie, ainsi que les logiciels d'aide à la décision ou aux levées de doute.

### **Les formations « Valeurs de la Républiques et Laïcité (VRL) » et « Prévention de la radicalisation »**

Financées par l'ANCT, deux sessions de formations sur les Valeurs de la République et la Laïcité (VRL) sont programmées chaque année en moyenne sur Lisieux. Les objectifs visés sont :

- *Permettre aux professionnels et aux bénévoles en contact direct avec les publics d'être au clair sur le principe de laïcité ;*
- *Mieux comprendre ce principe, de l'appliquer et de l'expliquer ;*
- *Contribuer à développer une culture commune autour de la laïcité et des valeurs de la République.*

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires lance sa plateforme de réservation nationale (AGATE) qui sera déclinée dans chaque région à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

<https://formation-laicite.anct.gouv.fr/>

Quant à la prévention de la radicalisation sous la charge du Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (SG-CIPDR), cette Politique publique a pour finalités de :

- *détecter et signaler, via notamment le numéro vert (0 800 005 696) du Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation (CNAPR) ;*
- *former pour permettre à tous les acteurs travaillant sur la prévention d'évaluer les situations et d'agir avec des moyens adaptés (30 000 personnes depuis 2014) et sensibiliser le public pour prévenir les esprits contre la radicalisation ;*
- *prendre en charge les personnes radicalisées et accompagner les familles de ces personnes via les cellules préfectorales (6174 personnes et 2197 familles depuis 2014) ;*
- *désengager les personnes radicalisées sous-main de justice et réinsérer les mineurs de retour de zones de conflit irako-syrien ;*
- *mobiliser et coordonner les acteurs de l'État, collectivités territoriales et société civile, en tenant compte des expériences de terrain et des bonnes pratiques qui reviennent également de partenaires européens.*

### **p) Les Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Conseil Régional et de l'ARS**

L'appel à projets, encore appelé "appel à manifestation d'intérêts", consiste pour une personne publique, en vue de la réalisation d'un objectif d'intérêt général, à susciter des initiatives de tiers intéressés, à sélectionner la proposition de ces tiers qu'elle considère comme la plus satisfaisante et à lui apporter un soutien qui peut consister en une subvention.

Les AMI sont lancés par les collectivités territoriales (ex : Conseil Régional) ou encore les structures étatiques (ARS, DDETS, MIPROF, MILDECA, MIVILUDES, DILCRAH...). Il en existe pour toutes les thématiques répondant ainsi à l'ensemble des problématiques sociétales.

#### q) Pass'Sport et Atouts Normandie

Le **Pass'Sport** est une aide à la pratique sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive. Le Pass'Sport est une mesure pouvoir d'achat destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus éloignés de la pratique sportive, en raison d'un handicap ou pour des raisons financières, un accès facilité à une pratique sportive pérenne dans le temps en bénéficiant d'un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer. Le Pass'Sport est destiné aux enfants et étudiants de 6 à 30 ans (sous condition).

**Atouts Normandie** est le dispositif régional d'aide aux jeunes Normands âgés de 15 à 25 ans. Il offre des avantages sur les différents temps de vie des jeunes : le temps formation et le temps personnel.



*Des avantages pour les loisirs.*

Pour tous les jeunes âgés de 15 à 25 ans, un volet "loisirs" est accessible après adhésion de 10€.

Il est composé d'avantages permettant de participer au financement :

- d'une pratique sportive ou artistique,
- de sorties culturelles (cinéma, spectacles vivants, concerts et festivals)
- d'une formation à l'animation ou aux premiers secours ou d'une inscription à un chantier de bénévoles
- de projets solidaires et citoyens, individuels ou collectifs, en Normandie ou à l'international

*Des aides pour la formation.*

Pour les lycéens : un volet "formation" gratuit est accessible sur simple demande. Il est composé d'une aide à l'achat des livres scolaires pour tous les lycéens et d'une aide à l'achat du premier équipement professionnel pour les lycéens en formation professionnelle.

*Avantage Projet de Jeunes*

Les adhérents d'Atouts Normandie (volet Loisirs) peuvent solliciter une aide de la Région pour l'élaboration de projets collectifs. Portés par au moins trois jeunes entre 15 et 25 ans, ces projets doivent se dérouler hors temps scolaire et contribuer à l'animation du territoire normand. Les jeunes peuvent être accompagnés par une association dans la phase d'élaboration et de mise en œuvre. L'aide financière échelonnée en fonction du projet est plafonnée à hauteur de 3 000 euros et ne peut excéder 50% du budget total.

## r) PaQte : Le pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises

Le paQte a pour objectif de resserrer le maillage entre les entreprises et habitants des quartiers prioritaires. L'entreprise s'engage sur des objectifs mesurés annuellement et rappelés dans le rapport RSE de la société ou tout autre support dédié.



Les entreprises s'engagent ainsi sur Quatre programmes :

- Sensibiliser : favoriser le dialogue entre les entreprises et les jeunes du Quartier Prioritaire de la Politique de la ville.
- Former : promouvoir l'insertion professionnelle par l'alternance des jeunes du QPV.
- Recruter : améliorer en continu les pratiques RH afin d'éviter les biais dominants à l'embauche et tout au long de la carrière.
- Acheter : booster les politiques d'achats responsables notamment auprès des entreprises implantées dans les QPV.

Dans le cadre de Quartiers 2030, le paQte intègre le programme « Les Entreprises s'engagent pour les quartiers ».

## s) Entrepreneuriat Quartiers 2030

Porté par Bpifrance, avec l'appui de l'ANCT, et soutenu par le Gouvernement et la Banque des Territoires, l'Entrepreneuriat Quartiers 2030 s'inscrit dans la continuité du programme Entrepreneuriat pour Tous, engagé depuis 2019 par Bpifrance. Il vient renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement (voir annexe relative au courrier d'engagement de la Bpifrance dans les futurs Contrats de ville).

## t) Fonds verts

Dispositif créé en 2023 et porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, et leurs partenaires publics ou privés, et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, le Gouvernement a décidé la pérennisation du Fonds vert dès 2024.

- Axe 1 : Renforcer la performance environnementale
- Axe 2 : Adapter les territoires au changement climatique
- Axe 3 : Améliorer le cadre de vie

Les actions liées à la transition écologique s'inscriront principalement dans le cadre du NPNRU et plus particulièrement dans la démarche de la GUSP et de l'EcoQuartier sous la direction de l'Aménagement Urbain de la Ville de Lisieux.

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FONDS%20VERT%20A4%20-%20pages-%20page-WEB.pdf>



### A) Démarche de priorisation – Axes stratégiques

La priorisation des thématiques sur le territoire a été le fruit d'un long travail de consultation et d'échanges avec et entre les habitants, les partenaires et les élus. Elle tient compte :

- De l'évaluation finale du Contrat de ville 2015-2023 élaborée à partir de juin 2022.
- Des temps d'échanges avec les habitants, les parents d'élèves, le public scolaire, dans une démarche d' « aller vers ».
- Des temps d'échanges avec les acteurs du Contrat de ville lors des groupes de travail d'octobre 2023.

Lors des temps d'échanges, il a été demandé à chaque interlocuteur (habitants, partenaires, élus) de choisir trois thématiques qu'il souhaitait prioriser sur le territoire. Une synthèse a donné lieu à la priorisation des quatre thématiques dont il a déjà été question dans ce document :

#### EDUCATION

#### SANTE

#### SECURITE

#### EMPLOI

La démarche de priorisation ainsi que les thématiques ont été priorisées lors des instances d'automne 2023 du Contrat de ville : comité technique du 17 octobre et comité de pilotage du 17 novembre.

### B) Objectifs généraux

Le groupe d'échanges du 15 décembre a permis d'approfondir le travail de priorisation en déclinant chaque axe en objectifs généraux et opérationnels. Le travail a même poussé encore plus loin la réflexion en mettant en lumière quelques actions qui pourront s'inscrire dans la future programmation du Contrat de ville. Par ailleurs, les travaux devaient cibler des critères d'évaluation et des indicateurs pour le futur Contrat de ville.

Dans le respect des principes du Contrat de ville, l'ensemble des partenaires a pu s'exprimer sur chaque thématique et nourrir la réflexion des autres groupes dans une dynamique de rotation. Une restitution a été faite à la fin des temps d'échanges puis présentée aux instances du printemps 2024 pour validation.

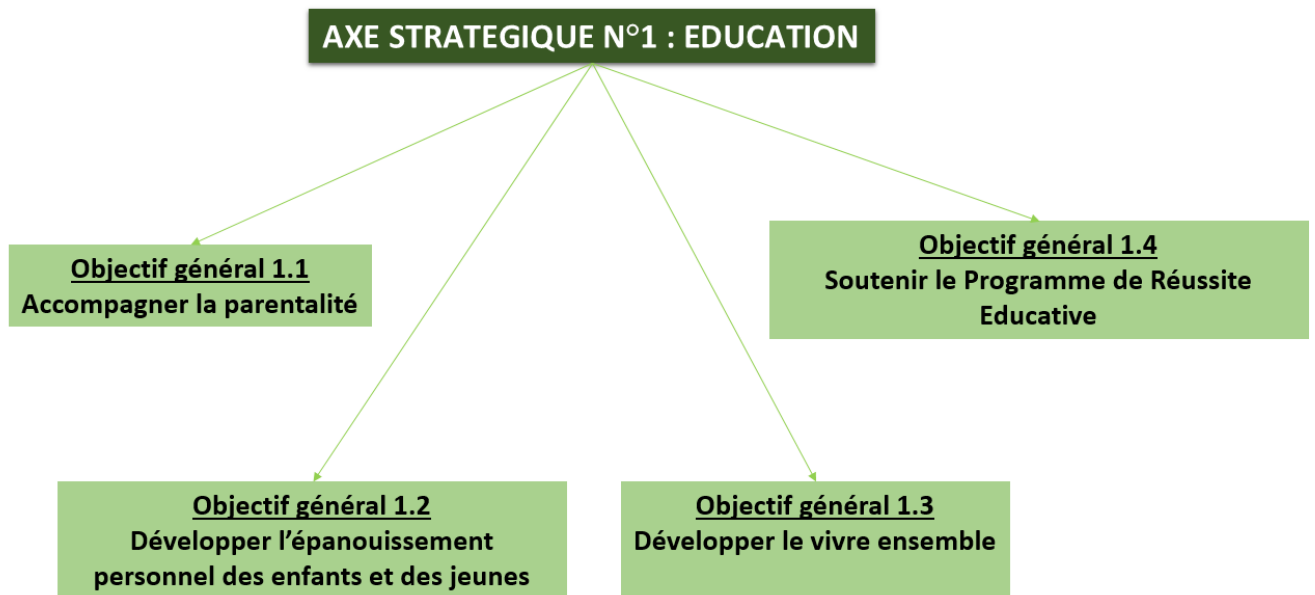
Les tables thématiques étaient animées par deux ou trois professionnels :

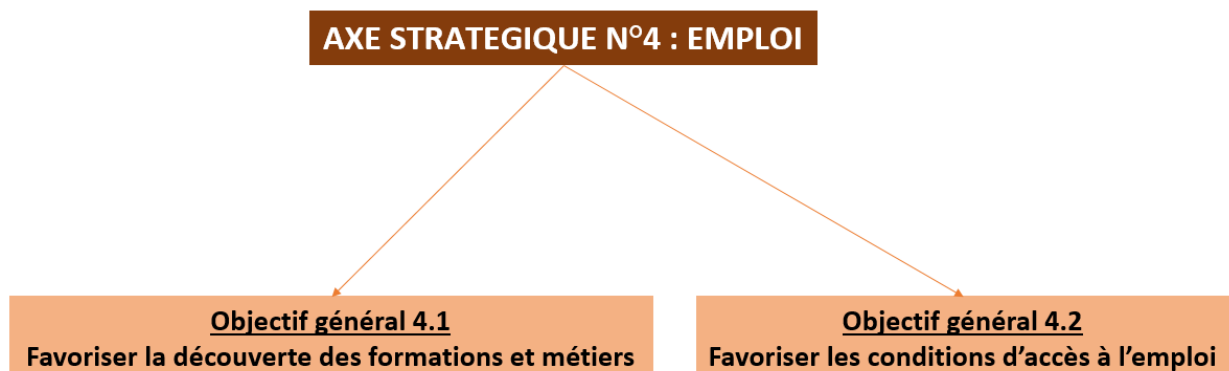
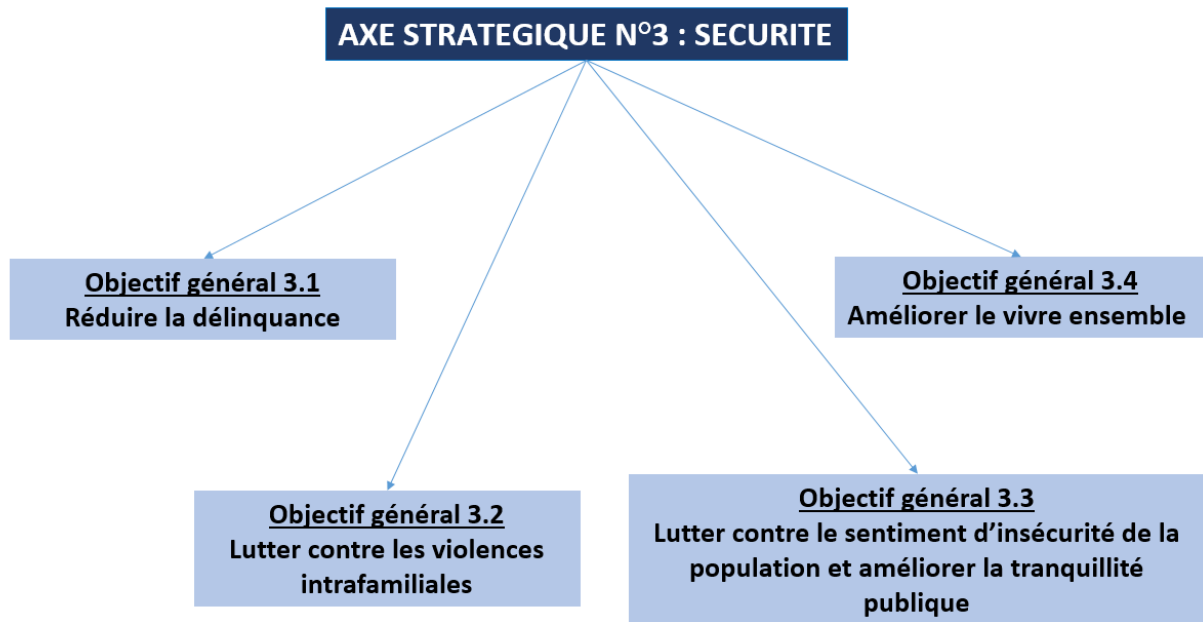
**Axe éducation** : Inspecteur de l'Education Nationale & responsable du Service Education & responsable du Service Politiques publiques.

**Axe santé** : Référente Réseau Territorial de Promotion de la Santé & Directrice Education, Sports et Politiques Publiques.

**Axe Sécurité** : Commandant de Police & responsable du Secteur Proximité, Tranquillité, Lien Social.

**Axe Emploi** : Directrice de la Mission Locale & responsable du Service des Sports.





## C) Objectifs opérationnels et pistes d'actions

### AXE STRATEGIQUE N°1 : EDUCATION

#### Objectif Général 1.1 : Accompagner la parentalité

##### Objectif opérationnel 1.1.1 : Favoriser la participation des parents

- 1.1.1.1 : Développer la mise en place d'espace d'accueil pour favoriser les échanges avec les familles
- 1.1.1.2 : Soutenir les actions « d'aller vers » et de proximité
- 1.1.1.3 : Investir les parents dans les instances de gouvernance des administrations

##### Objectif opérationnel 1.1.2 : Favoriser la connaissance des acteurs et dispositifs éducatifs

- 1.1.2.1 : Impulser des temps de rencontre avec les professionnels

#### Objectif général 1.2 : Développer l'épanouissement personnel des enfants et des jeunes

##### Objectif opérationnel 1.2.1 : Favoriser l'ouverture culturelle

- 1.2.1.1 : Maintenir et développer les actions culturelles de proximité
- 1.2.1.2 : Amener les publics vers les structures culturelles

##### Objectif opérationnel 1.2.2 : Favoriser la pratique d'activités physiques et sportives

- 1.2.2.1 : Elaborer un annuaire des structures sportives et d'activités physiques
- 1.2.2.2 : Maintenir les actions de proximité

##### Objectif opérationnel 1.2.3 : Soutenir les dispositifs d'accompagnement à la scolarité

#### Objectif Général n°1.3 : Développer le Vivre ensemble

##### Objectif opérationnel 1.3.1 : Lutter contre les stéréotypes de genre

##### Objectif opérationnel 1.3.2 : Favoriser la mixité sociale, sexuelle et intergénérationnelle

##### Objectif opérationnel 1.3.3 : Prévenir le harcèlement scolaire

##### Objectif opérationnel 1.3.4 : Lutter contre l'isolement des personnes

##### Objectif opérationnel 1.3.5 : Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap

#### Objectif Général n°1.4 : Soutenir le Programme de Réussite Éducative (PRE)

##### Objectif opérationnel 1.4.1 : Renforcer les axes d'intervention du PRE (parentalité, accompagnement à la scolarité, santé et ouverture vers l'extérieur)

**Objectif opérationnel 1.4.2 : Améliorer la gouvernance du PRE et maintenir la dynamique partenariale**

**AXE STRATEGIQUE N°2 : SANTE**

**Objectif Général 2.1 : Favoriser la prise en charge de la santé mentale**

**Objectif opérationnel 2.1.1 : Développer un réseau partenarial sur la santé mentale**

**Objectif opérationnel 2.1.2 : Développer des actions de prévention relative à la santé mentale**

**Objectif Général n°2.2 : Favoriser les actions de prévention**

**Objectif opérationnel 2.2.1 : Favoriser le développement des compétences psychosociales (CPS)**

2.2.1.1 : Former un maximum d'acteurs sur les CPS

2.2.1.2 : Accompagner les publics vers la maîtrise des CPS

**Objectif opérationnel 2.2.2 : Développer les actions de prévention pour lutter contre les pratiques addictives**

2.2.2.1 : Développer les actions de prévention et plus spécifiquement à la consommation d'alcool et de tabac

2.2.2.2 : Accompagner tous les publics vers un usage raisonné des écrans

**Objectif opérationnel 2.2.3 : Sensibiliser les publics aux enjeux de l'alimentation**

**Objectif opérationnel 2.2.4 : Soutenir les actions de sensibilisation à la vie affective et sexuelle**

**Objectif opérationnel 2.2.5 : Promouvoir l'activité physique**

**Objectif Général n°2.3 : Développer le réseau partenarial autour de la santé**

**Objectif opérationnel 2.3.1 : Favoriser l'articulation entre le groupe santé du Contrat de ville et le Contrat Local de Santé**

**Objectif opérationnel 2.3.2 : Créer un annuaire à destination des habitants et professionnels**

**Objectif opérationnel 2.3.3 : Favoriser la formation des professionnels**

**Objectif opérationnel 2.3.4 : Favoriser l'éducation à la santé**

## **AXE STRATEGIQUE N°3 : SECURITE**

### **Objectif Général 3.1 : Réduire la délinquance**

**Objectif opérationnel 3.1.1 : Favoriser les actions de prévention routière**

**Objectif opérationnel 3.1.2 : Réduire la part de la délinquance des mineurs**

**Objectif opérationnel 3.1.3 : Mettre en place des actions de réparation et de réinsertion**

### **Objectif Général 3.2 : Lutter contre les violences intrafamiliales**

**Objectif opérationnel 3.2.1 : Favoriser l'accès au droit**

**Objectif opérationnel 3.2.2 : Sensibiliser les publics dès le plus jeune âge**

**Objectif opérationnel 3.2.3 : Accompagner les victimes et les auteurs de violences intrafamiliales**

### **Objectif Général 3.3: Lutter contre le sentiment d'insécurité de la population et améliorer la tranquillité publique**

**Objectif opérationnel 3.3.1 :** Renforcer les actions de la Police Municipale

**Objectif opérationnel 3.3.2 :** Développer la vidéo-protection

**Objectif opérationnel 3.3.3 :** Intégrer la prévention situationnelle dans l'aménagement des espaces publics pour éviter des zones d'ombres, lieux de regroupement insatisfaisant...

### **Objectif Général 3.4 : Améliorer le vivre ensemble**

**Objectif opérationnel 3.4.1 :** Favoriser la mise en place d'actions au cœur des quartiers

**Objectif opérationnel 3.4.2 :** Développer des actions et rencontres intergénérationnelles favorisant le lien social

**Objectif opérationnel 3.4.3 :** Former tous les publics aux Valeurs de la République et Laïcité (VRL)

## **AXE STRATEGIQUE N°4 : EMPLOI**

### **Objectif Général 4.1 : Favoriser la découverte des formations et des métiers**

**Objectif opérationnel 4.1.1** : Favoriser la connaissance des différents acteurs de l'emploi et tiers-lieu

**Objectif opérationnel 4.1.2** : Adapter les supports de communication aux différents publics

**Objectif opérationnel 4.1.3** : Renforcer les liens entre les acteurs de l'emploi, les entreprises, les établissements scolaires, les habitants du quartier

**Objectif opérationnel 4.1.4** : Soutenir la mise en place de formations en direction des publics et des partenaires

### **Objectif Général 4.2 : Favoriser les conditions d'accès à l'emploi**

**Objectif opérationnel 4.2.1** : Favoriser la mobilité

**Objectif opérationnel 4.2.2** : Favoriser l'accès au logement

**Objectif opérationnel 4.2.3** : Sensibiliser dès le plus jeune âge à la découverte des métiers et de la formation

**Objectif opérationnel 4.2.4** : Favoriser les modes de garde adaptés aux besoins

✓ Pistes d'action

AXE 1 - EDUCATION		
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Sous-Objectifs opérationnels & Exemples d'actions
1.1 accompagner la parentalité	1.1.1 Favoriser la participation des parents	<p><b>1.1.1.1 : Développer la mise en place d'espaces d'accueil pour favoriser les échanges avec les familles</b></p> <p><u>Actions :</u> Dispositif d'accueil des Moins de Trois Ans (MTA) de l'école St-Exupéry Mise en place d'espaces-parents dans les établissements (ex : école Marie-Curie)</p> <p><b>1.1.1.2 : Soutenir les actions « d'aller vers » et de proximité</b></p> <p><u>Actions :</u> Bouge dans ton quartier (Centre Socioculturel de la CAF) Fête des Voisins (événement national) Rencontres en pieds d'immeubles pour faire le lien Animobile (Service éducation de la Ville de Lisieux) Animations ludiques sur Hauteville (Jouons ensemble)</p> <p><b>1.1.1.3 : Investir les parents dans les instances de gouvernance des administrations</b></p> <p><u>Actions :</u> Conseil Citoyen du Contrat de ville Conseils d'écoles Conseils d'Administrations des collèges et Lycées Instances du Programme de Réussite Educative</p>
	1.1.2 Favoriser la connaissance des acteurs et dispositifs éducatifs	<p><b>1.1.2.1 : Impulser des temps de rencontre avec les professionnels</b></p> <p><u>Actions :</u> Atelier de soutien à la parentalité (Accueillir son enfant) Hautevitalité (Centre Socioculturel) Intervention de professionnels hors les murs aux côtés des agents de proximité</p>
1.2 Favoriser l'ouverture culturelle	1.2.1 Favoriser l'ouverture culturelle	<p><b>1.2.1.1 : Maintenir et développer les actions culturelles de proximité</b></p> <p><u>Actions :</u> Bibliothèque de rue (Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie)</p>

		<p>Hauteville quartier scientifique (Les Petits Débrouillards) Cinéma en plein air (Centre Socioculturel de la CAF) Présence de l'offre d'activités culturelles à travers l'école d'Arts Plastiques Classes à Horaires aménagés Lecture sur les temps périscolaires (Lire et Faire Lire)</p> <p><b>1.2.1.2 : Amener les publics vers les structures culturelles</b></p> <p><u>Actions :</u> Des Livres à Soi (CALN &amp; Circonscription d'action sociale du Sud Pays d'auge – Conseil Départemental) Sorties familiales collectives au Théâtre, au Musée etc...</p>
	<p><b>1.2.2</b> <b>Favoriser la pratique d'activités physiques et sportives</b></p>	<p><b>1.2.2.1 : Elaborer un annuaire des structures sportives et d'activités physiques</b></p> <p><u>Actions :</u> Site Internet de la Ville de Lisieux (Service des sports et secteur Vie associative)</p> <p><b>1.2.2.2 : Maintenir les actions de proximité</b></p> <p><u>Actions :</u> Cité Sport (Académie des Sports - Service des sports) Stages sportifs (Académie des Sports - Service des sports) Ma santé en action (Circonscription d'action sociale Pays d'Auge Sud – Conseil Départemental) Jeudynamics (Centrer Socioculturel de la CAF) Educ'Hand (CAL Handball)</p>
	<p><b>1.2.3</b> <b>Soutenir les dispositifs d'accompagnement à la scolarité</b></p>	<p><u>Actions :</u> Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS – Association Des Pupilles de l'Education Populaire du Calvados - ADPEP14) Structure d'Aide à la Scolarité (SAS – Education Nationale) Mentorat (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville - AFEV)</p>
<b>1.3</b> <b>Développer le vivre ensemble</b>	<p><b>1.3.1</b> <b>Lutter contre les stéréotypes de genre</b></p>	<p><u>Actions :</u> Vers une égalité entre les filles et les garçons (Centre d'Information sur le Droit des femmes et des Familles – CIDFF)</p>
	<p><b>1.3.2</b> <b>Favoriser la mixité sociale, sexuelle et intergénérationnelle</b></p>	<p><u>Actions :</u> Echanges intergénérationnels entre la résidence du Val d'Or et Le Centre d'activités et de Créativité (CAC) Echanges intergénérationnels entre la Résidence du Val d'Or et le collège Laplace Brico and Co (GIP de Lisieux, Centre Socioculturel de la CAF)</p>

		Bricol'Art (GIP de Lisieux, Centre Socioculturel de la CAF)
	<b>1.3.3 Prévenir le harcèlement scolaire</b>	<u>Actions</u> : Dispositif pHaRe (Education Nationale) Projet de l'Etablissement Public Départemental de Prévention Spécialisée Le 14 (EPDPS)
	<b>1.3.4 Lutter contre l'isolement des personnes</b>	<u>Actions</u> : Cinéma en plein air Fête des voisins Bouge dans ton quartier Autres actions et sorties collectives
	<b>1.3.5 Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap</b>	<u>Actions</u> : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) à l'école Saint-Exupéry et au collège Laplace
<b>1.4 Soutenir le Programme de Réussite Educative (PRE)</b>	<b>1.4.1 Renforcer les axes d'intervention du PRE (parentalité, accompagnement à la scolarité, santé et ouverture vers l'extérieur)</b>	<u>Actions</u> : En lien avec les axes du PRE Parentalité : ateliers parents-enfants (lecture, manipulation), intervention des Techniciennes en Insertion Sociale et Familiale (TISF). Accompagnement à la scolarité : ateliers langage, TISF... Santé : évaluations orthophoniques, ateliers manipulation, psychopédagogie positive... Ouverture vers l'extérieur : colos apprenantes, sorties librairie et Médiathèque...
	<b>1.4.2 Améliorer la gouvernance du PRE et maintenir la dynamique partenariale</b>	<u>Actions</u> : Comité d'Administration (CA) Conseil Consultatif de la Réussite Educative (CCRE) L'Equipe Pluridisciplinaires de Soutien (EPS)
<b>AXE 2 - SANTE</b>		
<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Les atouts</b>
<b>2.1 Favoriser la prise en charge de la santé mentale</b>	<b>2.1.1 Développer un réseau partenarial sur la santé mentale</b>	<u>Actions</u> : Groupe santé du Contrat de ville et Contrat Local de Santé (CLS)
	<b>2.1.2 Développer des actions de prévention relative à la santé mentale</b>	<u>Actions</u> : A développer en partenariat avec les acteurs de la santé (Réseau Territorial de la Promotion de la Santé, ESI14...)
<b>2.2</b>	<b>2.2.1</b>	<b>2.2.1.1 : Former un maximum d'acteurs sur les CPS</b>  <u>Actions</u> :

<b>Favoriser les actions de prévention</b>	<b>Favoriser le développement des compétences psychosociales (CPS)</b>	Formations dispensées par le Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS – Hôpital Robert Bisson)  <b>2.2.1.2 : Accompagner les publics vers la maîtrise des CPS</b>  <u>Actions :</u> Ateliers familles « activités physiques et alimentation » (Agence Régional de Santé de Normandie – ARS)
	<b>2.2.2 Développer les actions de prévention pour lutter contre les pratiques addictives</b>	<b>2.2.2.1 : Développer les actions de prévention et plus spécifiquement à la consommation d'alcool et de tabac</b>  <u>Actions :</u> Programme Unplugged d'ESI14 Accroître les actions de sensibilisation auprès des plus jeunes  <b>2.2.2.2 : Accompagner tous les publics vers un usage raisonné des écrans</b>  <u>Actions :</u> ESI 14 Accroître les actions de sensibilisation auprès des plus jeunes
	<b>2.2.3 Sensibiliser les publics aux enjeux de l'alimentation</b>	<u>Actions :</u> Projet AMI ARS Ateliers cuisine (Centre Socioculturel de la CAF)
	<b>2.2.4 Soutenir les actions de sensibilisation à la vie affective et sexuelle</b>	<u>Actions :</u> Et si on en parlait (ESI14 & secteur ados de la Ville de Lisieux)
	<b>2.2.5 Promouvoir l'activité physique</b>	<u>Actions :</u> Jeudynamics Académie des sports
	<b>2.3 Développer le réseau partenarial autour de la santé</b>	<b>2.3.1 Favoriser l'articulation entre le groupe santé du Contrat de ville et le Contrat Local de Santé</b>
<b>2.3.2 Créer un annuaire à destination des habitants et professionnels</b>		<u>Actions :</u> CLS et groupe santé du contrat de ville
<b>2.3.3 Favoriser la formation des professionnels</b>		<u>Actions :</u> RTPS Plan de formation du PEL

	<b>2.3.4</b> <b>Favoriser l'éducation à la santé</b>	<u>Actions</u> : Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCI) du collège Laplace
<b>AXE 3 - SECURITE</b>		
<b>3.1</b> <b>Réduire la délinquance</b>	<b>3.1.1</b> <b>Favoriser les actions de prévention routière</b>	<u>Actions</u> : Sécurité routière dans les écoles Savoir Rouler à Vélo (SRAV)
	<b>3.1.2</b> <b>Réduire la part de la délinquance des mineurs</b>	<u>Actions</u> : Les Petits Rédacteurs (Etablissement Public Départemental de Prévention Spécialisée Le 14) Accroître les actions de prévention auprès des plus jeunes en primaire et collège Présence de rue et accompagnement social des 11-25 ans en voie de rupture et de marginalisation Actions de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire
	<b>3.1.3</b> <b>Mettre en place des actions de réparation et de réinsertion</b>	<u>Actions</u> : Accueil de Travaux d'Intérêt Général (TIG)
<b>3.2</b> <b>Lutter contre les violences intrafamiliales</b>	<b>3.2.1</b> <b>Favoriser l'accès au droit</b>	<u>Actions</u> : Point d'accès au droit (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
	<b>3.2.2</b> <b>Sensibiliser les publics dès le plus jeune âge</b>	<u>Actions</u> : Vers une égalité entre les filles et les garçons (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) Actions en faveur de la Lutte contre toutes les discriminations
	<b>3.2.3</b> <b>Accompagner les victimes et les auteurs de violences intrafamiliales</b>	<u>Actions</u> : Actions en lien avec les professionnels experts (CIDFF, SPIP, ESI14, Tribunal Judiciaire...)
<b>3.3</b> <b>Lutter contre le sentiment d'insécurité de la population et améliorer la tranquillité publique</b>	<b>3.3.1</b> <b>Renforcer les actions de la Police Municipale</b>	<u>Actions</u> : Actions et opérations de la Police Municipale Renforcer sa présence sur l'espace public
	<b>3.3.2</b> <b>Développer la vidéo-protection</b>	<u>Actions</u> :
	<b>3.3.3</b> <b>Intégrer la prévention situationnelle dans l'aménagement des espaces publics pour éviter des zones d'ombres, lieux de regroupement insatisfaisant...</b>	<u>Actions</u> : Actions en lien avec la rénovation urbaine
<b>3.4</b> <b>Améliorer le vivre ensemble</b>	<b>3.4.1</b>	<u>Actions</u> : Rencontres conviviales entre forces de l'ordre, services de secours et la population

	<b>Favoriser la mise en place d'actions au cœur des quartiers</b>	Prox'Raid Aventure à maintenir et étendre sur les quartiers de veille notamment.
	<b>3.4.2 Développer des actions et rencontres intergénérationnelles favorisant le lien social</b>	<u>Actions</u> : Projets intergénérationnels entre le Centre d'activités et de Créativité (CAC - accueil des 3-12 ans) et la résidence du Val d'Or (accueil de personnes âgées).
	<b>3.4.3 Former tous les publics aux Valeurs de la République et Laïcité (VRL)</b>	<u>Actions</u> : Plateforme des formations VRL (ANCT)
<b>AXE 4 - EMPLOI</b>		
<b>4.1 Favoriser la découverte des formations et des métiers</b>	<b>4.1.1 Favoriser la connaissance des différents acteurs de l'emploi et tiers-lieu</b>	<u>Actions</u> : Forum de l'emploi Action collective d'insertion sociale et professionnelle : Nouv'Elle Horizon (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – CIDFF)
	<b>4.1.2 Adapter les supports de communication aux différents publics</b>	<u>Actions</u> : Groupe de travail emploi du Contrat de ville (la communication sur les questions des formations et de l'emploi)
	<b>4.1.3 Renforcer les liens entre les acteurs de l'emploi, les entreprises, les établissements scolaires, les habitants du quartier</b>	<u>Actions</u> : Forum de l'emploi (Ville de Lisieux et partenaires) Espace chantier (Mission Locale)
	<b>4.1.4 Soutenir la mise en place de formations en direction des publics et des partenaires</b>	<u>Actions</u> : Mettre en place des temps d'information et de sensibilisation aux différents dispositifs et leurs critères d'éligibilité (France Travail, Mission Locale...)
<b>4.2 Favoriser les conditions d'accès à l'emploi</b>	<b>4.2.1 Favoriser la mobilité</b>	<u>Actions</u> : Plan Vélo Mobilités douces
	<b>4.2.2 Favoriser l'accès au logement</b>	<u>Actions</u> : Chambre relais (Mission Locale) Abattement sur la TFPB (Bailleurs sociaux)
	<b>4.2.3 Sensibiliser dès le plus jeune âge à la découverte des métiers et de la formation</b>	<u>Actions</u> : Teknik (Face Normandie) : Outiller la recherche d'emploi : CV, lettres de motivation, entretiens...
	<b>4.2.4 Favoriser les modes de gardes adaptés aux besoins</b>	<u>Actions</u> : Accueil crèche Centre Socioculturel Réserver des places de garde dans les structures petite enfance aux familles monoparentales

## **D) Appel à projet**

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) lance en fin d'année la campagne d'appel à projet dans le cadre de la programmation du Contrat de ville. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur(s) action(s) sur la plateforme Dauphin.

Différentes parties sont réunies (Techniciens VDL et CALN, élus, Conseil Citoyen, institutions : CAF, DSDEN, DDETS, Conseil Départemental, Sous-Préfecture) afin de donner un avis (favorable de priorité 1 ou 2, réservé ou défavorable) sur l'ensemble des actions déposées. Elles s'appuient sur les bilans annuels transmis et sur plusieurs critères (nombre d'habitants touchés, volume de présence, pertinence de l'action...).

Les porteurs de projets ont été invités à présenter leur projet devant une commission restreinte à laquelle siège la DDETS, la Déléguée du Préfet, la Ville de Lisieux, la Sous-Préfecture, la Circonscription d'action sociale et un Conseiller Citoyen. Cette démarche est appréciée car elle permet d'approfondir la connaissance des projets et favorise une argumentation interactive pour les porteurs de projet.

Enfin, une commission en Sous-Préfecture statue en tenant compte des éléments précédents et synthétise les avis pour les présenter au comité technique puis au comité de pilotage. Ce dernier valide la programmation du Contrat de ville.

La particularité en 2024 est la transition vers le nouveau Contrat de ville qui fait que les actions de 2023 sont majoritairement reconduites en 2024. L'année prochaine, de nouvelles actions seront développées ou proposées à la programmation dans le respect des nouvelles priorisations.

## **E) Financement**

La DDETS dispose d'un budget à l'échelle départementale qu'elle répartit sur l'ensemble des Contrats de ville (Caen la mer, Hérouville, Honfleur, Lisieux). Cette dotation de l'Etat sert à financer les actions déposées dans le cadre de la programmation, dans la limite des 80% de dotation de l'Etat. Il convient de préciser que d'autres financements (ARS, MILDECA, FIDPR...) sont également des subventions de l'Etat et qu'il faut en tenir compte dans le montage financier des actions.

Une association est en mesure de demander une subvention pour son fonctionnement si son budget annuel n'excède pas 40 000 € et qu'elle embauche moins de un Equivalent Temps Plein (ETP).

La circulaire du 31 août 2023 invite les Contrats de ville à tendre vers 50% de Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) signée avec les porteurs de projet. Cette démarche apporte une certaine garantie financière et administrative aux porteurs projet avec toutefois l'obligation de saisir un bilan annuel.

En 2024, l'enveloppe dédiée au Contrat de ville de Lisieux a été rehaussée de 3,5% pour un montant total de 155 984 €. Celle-ci pourra être révisée selon les besoins du territoire et la disponibilité des crédits.

## **Le Contrat d'Engagement Républicain (CER)**

Le Contrat d'Engagement Républicain (CER) est régi par les articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2021-1947 du 31 décembre 2021.

Le contrat d'engagement républicain comprend sept engagements, qui visent d'une part à faire respecter les principes de liberté, égalité, fraternité mais également de dignité humaine ainsi que les symboles de la Républiques et d'autre part à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Le CER doit être souscrit par toute association ou fondation qui demande une subvention auprès d'une autorité administrative ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial, ou encore pour toute demande d'agrément auprès de l'État ou d'un de ses établissements publics qui entre dans le cadre du tronc commun d'agrément.

Un guide pratique ([https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/faq\\_cer\\_fevrier\\_2023\\_vf.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/faq_cer_fevrier_2023_vf.pdf)) détaille le champ d'application du contrat d'engagement républicain, les obligations qu'il emporte et les conséquences de son non-respect. Il permet également de revenir sur quelques cas spécifiques qui peuvent interroger autant les autorités publiques que les associations et les fondations.

**A) Les étapes d'évaluation du Contrat de ville**

**a) Le rapport Politique de la ville**

Dans sa rédaction issue de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le troisième alinéa de l'article L. 1111-2 et l'article L.1811.2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un « **débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation** ».

Le contenu du rapport a été précisé par l'instruction du 10 mars 2017 relative à la concrétisation des engagements de droit commun dans les contrats de ville.

Le rapport « politique de la ville » permet à la collectivité de rendre compte de son action en faveur des quartiers prioritaires, à l'aune des objectifs généraux de la réforme et des objectifs spécifiques précisés dans le contrat de ville, correspondant aux enjeux prioritaires définis à l'issue du diagnostic local par l'ensemble des partenaires.

**b) L'évaluation à mi-parcours**

Dans le respect des prérogatives de la circulaire du 31 août, une évaluation à mi-parcours du Contrat de ville sera réalisée en 2027. Il convient de rappeler les deux objectifs principaux autour desquels s'articule le Contrat de ville :

- Réduire les inégalités, favoriser l'égalité d'accès au droit commun et améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires.
- Fédérer l'ensemble des partenaires, dont les habitants, pour une meilleure coordination des actions en faveur du territoire.

Le but de l'évaluation est aussi de dégager des perspectives d'évolution afin d'ajuster la feuille de route pour aller jusqu'en 2030.

Afin d'atteindre les objectifs fixés lors de l'élaboration du Contrat de ville, un avenant pourra être rédigé et signé suite à l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville. Cependant, les principes de gouvernance et les thématiques prioritaires ne pourront être modifiés dans un souci de cohérence du dispositif sur la période 2024-2030. Les objectifs opérationnels pourront quant à eux s'adapter aux besoins du territoire et voir leur intitulé changer ou même disparaître au profit d'objectifs plus pertinents.

Il faut également tenir compte des futures élections présidentielles programmées en 2027 et qui pourraient impacter le Contrat de ville.

### **c) L'évaluation finale**

L'évaluation finale du Contrat de ville de Lisieux se fera en 2030 à l'issue de la période d'application du dispositif et dans le respect des questions évaluatives notifiée le moment venu par le Ministère en charge de la Politique de la ville.

L'ensemble des acteurs de la Politique de la ville participeront bien évidemment aux différents temps d'évaluation.

## **B) Les modalités d'évaluation du Contrat de ville**

### **a) Implication des acteurs du Contrat de ville**

Sous forme de contribution directe, via les Instances du Contrat de ville et autres temps d'échanges (PEL, CESCO, PRE, réunions des partenaires du quartier nord et collectif sud...), ou indirecte par la transmission d'éléments, chaque acteur de la Politique de la ville (Conseil Citoyen, Associations, Institutions), qu'ils soient signataires ou non contribueront à l'évaluation.

### **b) Critères d'évaluation**

L'évaluation se fera sur l'ensemble des éléments structurant le Contrat de ville : Gouvernance, programmation, mobilisation du droit commun, financement...

Les indicateurs du présent Contrat de ville ont été sélectionnés de façon à pouvoir être mesurables sur le quartier prioritaire et notamment à l'issue de la phase d'application du Contrat de ville.

De nouveaux critères pourront être intégrés à mi-parcours à condition qu'ils soient mesurables sur le QPV et évaluables en 2030.

## **C) Perspectives et continuité du Contrat de ville**

La poursuite des politiques publiques en matière de réduction des inégalités sociales pour les années suivantes tiendront compte des bilans et perspectives élaborés avec l'ensemble des acteurs de la politique de la ville. Au cœur du dispositif, la démarche de démocratie participative est à renforcer tant sur l'aspect consultatif qu'opérationnel. Les habitants sont les premiers concernés par les actions de la politique de la ville et leur implication dans les processus d'élaboration, d'application et d'évaluation, est primordiale. Elle est une démarche citoyenne et responsable que chaque acteur doit intégrer dans sa façon de penser les projets de demain.

## **BIBLIOGRAPHIE / SOURCES**

- Observatoire National de la Politique de la Ville (Système d'Information Géographique de la politique de la ville).
- Système d'Information Géographique de la politique de la Ville (SIG ville) : <https://sig.ville.gouv.fr/>
- Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/>
- Association ORS / CREA Normandie / Normanvilles (Centre de Ressources Politiques de la Ville et Développement Territorial de Normandie). <http://orscreainormandie.org/>
- Protocole d'engagements réciproques et partagés – Evaluation à mi-parcours du Contrat de ville.
- Analyse des besoins sociaux (ABS).
- Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE).
- Sites ministériels du gouvernement.
- Observatoire National de la Politique la Ville (ONPV) : Le décret portant création de l'observatoire national de la Politique de la Ville (ONPV) et adaptation des missions et du fonctionnement du Conseil National des Villes (CNV) et du Comité Interministériel des Villes (CIV) a été publié au Journal Officiel du 29 janvier 2015. <http://www.onpv.fr/>
- Journal La Gazette des Communes.
- Presse locale (Ouest France / Pays d'Auge / L'Eveil).
- <https://www.regions-et-departements.fr/departement-14-calvados>
- Comité Régional de Tourisme (CRT) : <https://pronormandietourisme.fr/>
- Projet régional de santé de Normandie : <https://www.normandie.ars.sante.fr/le-projet-regional-de-sante-de-normandie>
- Contrat de ville 2015-2023 : [http://i.ville.gouv.fr/index.php/Document?searchType=1&zone\\_code=CS2502&zone\\_name=Lisieux](http://i.ville.gouv.fr/index.php/Document?searchType=1&zone_code=CS2502&zone_name=Lisieux)
- Protocole d'engagement réciproque – évaluation à mi-parcours du Contrat de ville 2015-2023
- Evaluation finale du Contrat de ville 2015-2023
- Contrat Local de Santé (CLS) CA Lisieux Normandie 2022-2025 : <https://www.normandie.ars.sante.fr/media/118244/download?inline>
- Contrat local de sécurité

## **GLOSSAIRE**

ACSEA : Association Calvadosienne de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte  
ADPEP14 : Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public  
AEMO : Service d'Action Educative en Milieu Ouvert  
ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires  
CAF : Caisse d'Allocations Familiales  
CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues  
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale  
CD : Conseil Départemental  
CER : Contrat d'Engagement Républicain  
CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires  
CIDFF : Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles  
CIV : Comité Interministériel des Villes  
CLAS : Contrat Local d'Aide à la Scolarité  
CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance  
CMJ : Conseil Municipal Jeunes  
CMPEA : Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents  
CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique  
COG : Convention d'Objectifs et de Gestion  
CPO : Convention Pluriannuelle d'Objectifs  
CREA : Centre Régional, d'Etude, d'Actions et d'Informations  
CSC : Centre Socioculturel de la CAF  
CTG : Convention Territoriale Globale  
DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
DELD : Demandeur d'Emploi de Longue Durée  
DIPN : Direction Interdépartementale de la Police Nationale  
DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale  
EN : Education Nationale  
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
EPS : Equipe Pluridisciplinaire de Soutien  
GUSP : Gestion Urbaine Sociale de Proximité  
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques  
IREPS : Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé  
IRIS : Ilots regroupés pour l'information statistique  
IRSA : Institut Interrégional pour la Santé  
LHSS : Lits Halte Soins Santé  
ONPV : Observatoire National de la Politique de la Ville  
ORS : Observatoire Régional de la Santé  
QPV : Quartier Politique de la Ville  
PRE : Programme de Réussite Educative  
PRU : Programme de Rénovation Urbaine  
RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté  
REAAP : Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents  
REP : Réseau d'Education Prioritaire  
RSA : Revenu de Solidarité Active  
SIG : Système d'Information Géographique  
VDL : Ville de Lisieux

Pour l'État,  
Le Préfet du Calvados,  
85  
  
Stéphane BREDIN

Pour la Région Normandie,  
Le Président du Conseil Régional,  
  
Hervé MORIN

Pour le Département du Calvados,  
Le Président du Conseil Départemental,  
  
Jean-Léonard DUPONT

Pour la Communauté d'Agglomération Lisieux  
Normandie,  
Le Président,  
  
  
François AUBEY

Pour la Ville de Lisieux,  
Le Maire,  
  
  
Sébastien LECLERC

Pour le Tribunal Judiciaire de Lisieux,

La Procureure de la République,



Delphine MIENNIEC

Pour la Direction Interdépartementale de la  
Police Nationale du Calvados,

Le Directeur,



Guillaume MAUGER

Pour l'Education Nationale,

La Directrice Académique des Services de  
l'Education Nationale dans le Calvados,



Armelle FELLAHI

Pour la Direction Régionale des Affaires  
Culturelles de Normandie,

Le Directeur Régional,



Jean-Michel KNOP

Pour l'Agence Régionale de Santé de  
Normandie,

Directeur Délégué Départemental du Calvados,



Ludovic LE MERRER

Pour la Caisse d'Allocations Familiales du  
Calvados,

Le Président du Conseil d'Administration,



Philippe GUILBERT

Pour France Travail,

La Directrice de l'Agence de Lisieux,



Stéphanie GARNIER

Pour La Mission Locale Lisieux Normandie,

La Vice-Présidente,



Déborah DUTOT

Pour la Caisse des Dépôts et Consignations,  
Banque des Territoires

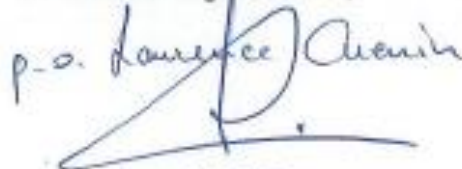
La Directrice territoriale du Calvados,



**Céline CHAMPEYROL-BUGE**

Pour Bpifrance,

Le Directeur Régional CAEN,



**Florent LEPERT**

Pour l'Union pour l'Habitat Social  
de Normandie,

La Présidente,



**Valérie MESPOULHES**

Pour INOLYA,

Le Directeur Général,



**Christophe BUREAU**

Pour PARTELIOS HABITAT,

Le Directeur Général,



**Benoit GANDIN**

Pour la LOGISSIA,

Le Directeur Général,



**Yves FERRON**

Pour Le Conseil Citoyen,

Marie-Thérèse FOURNIER



Michèle GEHAN



Roger MAURICE



Annick PALAIS



Sophie QUESNOT



Tiphaine DESDEVISES



David CORDRAY

## Annexe : Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration du futur Contrat de ville

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat d'Etat chargé de la ville

Direction générale des collectivités  
locales

Sous-direction de la cohésion et de  
l'aménagement du territoire

Circulaire du 31 AOUT 2023

relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements  
métropolitains

*(Texte non paru au journal officiel)*

La secrétaire d'Etat chargée de la ville

à

Mesdames et messieurs les préfets – France métropolitaine

Pour information :

- Secrétariat général du Gouvernement
- Secrétariats généraux des ministères de l'intérieur et des outre-mer et de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Référence	<b>NOR : TREB2322581C</b>
Emetteur	Secrétariat d'Etat chargé de la ville
Objet	Politique de la ville – Calendrier des contrats de ville – 2024-2030
Commande	Elaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville dans les départements métropolitains
Action à réaliser	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prolongation de la concertation citoyenne jusqu'à la fin octobre 2023 et engagement de la négociation des nouveaux contrats de ville d'ici début novembre 2023 ;</li><li>- Définition des grandes priorités des nouveaux contrats de ville à l'échelle intercommunale et finalisation du contenu du contrat de ville selon une stratégie de réponse aux enjeux locaux les plus prégnants au plus tard d'ici le 31 mars 2024 ;</li><li>- Articulation renforcée des contrats de ville avec les autres stratégies locales ;</li><li>- Intégration d'un volet investissement dans les contrats de ville et mobilisation d'acteurs privés ;</li></ul>

	- Financement majoritaire par voie de conventions pluriannuelles d'objectifs.
Echéance	Application immédiate
Contact utile	<a href="mailto:dgcl-sdcat@dgcl.gouv.fr">dgcl-sdcat@dgcl.gouv.fr</a> ; <a href="mailto:grande.equipe@anct.gouv.fr">grande.equipe@anct.gouv.fr</a>
Nombre de pages et annexes	7 pages

Résumé: La présente circulaire fixe les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville dans les départements métropolitains. Elle demande aux préfets de prolonger la consultation citoyenne des habitants des quartiers jusqu'à fin octobre 2023 et de définir les grandes priorités des nouveaux contrats de ville pour une conclusion des contrats au plus tard avant le 31 mars 2024, à l'issue d'une consultation élargie et approfondie. Le contenu de la nouvelle génération des contrats de ville devra être recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers, articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires. Les contrats de ville pourront comprendre un volet investissement. Dans le cadre partenarial des contrats de ville, la circulaire invite à déterminer des poches de pauvreté situées hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), mais couvertes par un contrat de ville, qui pourront se voir allouer une part de l'allocation territoriale des crédits du programme 147. Elle fixe par ailleurs un objectif de 50% de financements pluriannuels par convention pluriannuelle d'objectifs (CPO).

Catégorie : Mesures d'organisation des services	Domaine : Ville, Collectivités territoriales
Type : Instruction du gouvernement déconcentrés Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<b>et /ou</b> Instruction aux services Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Mots clés (liste fermée) : Collectivités territoriales, Aménagement et développement du territoire, Droit local Pouvoirs publics Secteur public, Vie politique, Administration	Autres mots clés (libres) : [...] Politique de la ville, Contrats de ville
Texte(s) de référence : Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine	
Circulaire(s) abrogée(s) : /	
Date de mise en application : immédiate	
Opposabilité concomitante : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>La « circulaire » est rendue opposable à la date indiquée sur le EO du pôle ministériel à l'onglet Documents opposables.</i>	
Pièce(s) annexe(s) : 0	
N° d'homologation Cerfa : /	
Publication : <a href="http://circulaires.legifrance.gouv.fr">circulaires.legifrance.gouv.fr</a> <input checked="" type="checkbox"/> Bulletin Officiel <input checked="" type="checkbox"/>	

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit les contrats de ville dans son article 6. Initialement prévus pour une durée de 6 ans, ces derniers arriveront à échéance au 31 décembre 2023. Afin de mener au mieux

l'élaboration de la future génération de contractualisation en matière de politique de la ville, vous avez été invités, par la note du directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) du 13 avril 2023 relative à l'actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville dans les territoires métropolitains, à dessiner, en co-construction avec les collectivités (communes, EPCI), les contours de la nouvelle géographie prioritaire.

Sur la base de cette nouvelle cartographie et en parallèle de ce travail, vous avez été invités, par le courrier du 15 mai 2023 du ministre chargé de la ville, à mener une consultation citoyenne qui doit permettre aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de s'exprimer sur leurs attentes et leurs priorités pour les contrats de ville de demain. Les violences urbaines qui se sont déroulées dans les territoires au début du mois de juillet justifient, lorsque les élus le souhaitent, de suspendre temporairement et de reporter les réunions organisées en ce sens. Le terme de la concertation est donc repoussé au 31 octobre 2023, de même que les conclusions de la commission « Participation citoyenne » sur ce volet présidée par M. Mohamed Mechmache. Des orientations complémentaires issues de cette phase de travail de la commission vous seront transmises à l'automne.

A partir de ces deux démarches, qui doivent aboutir d'ici à la fin de l'année, la présente circulaire a pour objet de fixer le cadre d'élaboration des nouveaux contrats de ville Engagements Quartiers 2030, qui devront répondre à un triple objectif :

- simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extra-scolaire, sportive, culturelle ou sociale, etc ;
- maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisible le rôle de l'Etat, par une communication uniformisée autour de Quartiers 2030, dont le logo vous sera communiqué ultérieurement.

## **1. Un travail de refonte des contrats de ville engagé dès l'automne 2023**

### **a. Calendrier d'élaboration de la future contractualisation**

Les travaux d'élaboration des futurs contrats de ville seront engagés dès l'automne, à l'issue de la concertation locale et des priorités identifiées dans le cadre de la consultation citoyenne sur la base des nouveaux périmètres de quartiers prioritaires proposés.

Cette phase d'élaboration, qui s'inscrira dans un cadre partenarial, se déroulera en 2 temps :

- Un premier temps devra permettre d'aboutir, fin 2023, à la définition, à l'échelle intercommunale ou à l'échelle communale dans le cas des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) n'exerçant pas de compétences en matière de politique de la ville, des grandes priorités identifiées à l'issue de la consultation citoyenne ;
- Le premier trimestre de l'année 2024 sera consacré à la finalisation des contrats de ville. En prenant en compte les résultats d'une consultation élargie et approfondie des acteurs de la politique de la ville, d'une part, et des habitants des quartiers, d'autre part, les contrats de ville seront conclus **au plus tard le 31**

**mars 2024.** Ce temps supplémentaire sera mis à profit pour permettre l'achèvement des projets de quartiers.

Les contrats de ville entreront en vigueur pour **une durée de 6 ans.**

Ils feront l'objet d'une **actualisation en 2027.** Cette actualisation permettra d'ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années de contractualisation.

31 octobre 2023 : fin de la consultation citoyenne
Début novembre 2023 : engagement de la négociation du nouveau contrat de ville
Au 31 décembre 2023 au plus tard : publication du décret fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville
Avant le 31 décembre 2023 : définition des grandes priorités
Avant le 31 mars 2024 : conclusion du contrat de ville définissant les projets de quartiers

#### **b. Contenu des futurs contrats**

Conformément aux orientations fixées par le courrier du ministre en charge de la ville du 3 avril 2023, les nouveaux contrats de ville comporteront un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construite avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés).

Les futurs contrats de ville ne seront par conséquent plus organisés en piliers, mais **recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants.** Le nombre de ces enjeux sera limité et ils devront être adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire.

Les réponses à apporter aux enjeux locaux doivent pouvoir s'appuyer sur les différents dispositifs de la politique de la ville existants. La stratégie définie en réponse à ces enjeux précisera l'articulation entre ces différents dispositifs, en identifiant les acteurs et leviers à mobiliser à chaque échelle territoriale, et en incluant l'ensemble des partenaires publics et privés susceptibles d'apporter leur contribution. Ces réponses s'appuieront notamment sur les engagements ministériels annoncés à l'occasion du prochain comité interministériel des villes (CIV).

Cette stratégie intégrera également un **volet investissement.** Celui-ci prévoira notamment les modalités de soutien aux projets identifiés par les habitants lors des concertations et portés notamment par les collectivités territoriales et leurs groupements, mais également par des acteurs publics ou privés. Ces projets seront intégrés à la stratégie portée par le contrat de ville et financés via la mobilisation des dotations de l'Etat (dotation politique de la ville, dotation de soutien à l'investissement local, fonds vert), de ses opérateurs (ANAH, ANCT, ADEME, etc.), de la Banque des territoires, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que des bailleurs sociaux et des investisseurs privés.

La coordination de l'ensemble des actions déployées devra garantir la complémentarité entre la mobilisation renforcée des politiques sectorielles et celle des dispositifs et actions soutenues par les crédits du programme 147.

Vous veillerez donc particulièrement à **identifier, mobiliser et accompagner les acteurs privés susceptibles de s'investir dans les quartiers**, au titre de l'accompagnement des habitants des quartiers vers l'emploi et l'entrepreneuriat, mais également des investissements dans les équipements et le cadre de vie des quartiers.

### **c. Articulation avec les autres stratégies**

Une articulation renforcée sera assurée, via le contrat de ville, entre les moyens mobilisés dans le champ de la politique de la ville, et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques, à la fois celles de l'Etat et de ses opérateurs (ANRU, ANAH...) et celles des collectivités territoriales et de leurs groupements. En particulier, il conviendra de veiller à l'articulation réciproque des objectifs des contrats de ville et des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) selon des modalités à définir localement. A cette fin, vous veillerez à la participation du préfet délégué à l'égalité des chances ou du sous-préfet délégué à la politique de la ville aux comités de pilotage des CRTE dont le périmètre recouvre tout ou partie du périmètre d'un contrat de ville.

L'articulation entre la politique de la ville et les stratégies nationales portées par le Gouvernement apparaît d'autant plus essentielle que nombre d'entre elles ont aujourd'hui pour objet de renforcer la coordination des interventions publiques, dans une logique de parcours, au bénéfice notamment des publics confrontés à des difficultés systémiques.

A ce titre, dans le cadre du déploiement du Pacte des solidarités, vous veillerez en particulier à assurer une complémentarité entre les contrats de ville et les pactes locaux des solidarités qui seront signés avec les Conseils départementaux et les Métropoles et qui entreront en vigueur au début de l'année 2024. La contractualisation avec les Métropoles est susceptible de donner lieu à de réelles convergences avec la politique de la ville, compte tenu de l'échelle d'intervention, en s'appuyant notamment sur les diagnostics territoriaux en cours, préalables aux pactes locaux des solidarités.

Il sera utile sur ce point de renforcer les synergies engagées suite à la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) et la création des DREETS et DDETS entre la politique de la ville, la politique de lutte contre la pauvreté et les politiques de développement économique, d'accès et de retour à l'emploi en particulier dans le cadre de la déclinaison territoriale de France Travail.

## **2. Davantage de souplesse pour intervenir dans des poches de pauvreté**

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) constituent depuis 2014 la géographie d'intervention majeure de la politique de la ville au bénéfice de laquelle se déploie la stratégie formalisée dans le contrat de ville. Comme tout zonage, le zonage des QPV n'est pas exempt d'effets de seuils, en particulier pour les quartiers qui respecteraient le critère de revenu mais dont la taille serait inférieure au seuil des 1000 habitants.

Les épisodes récents de violence urbaine ont illustré les difficultés sociales existantes dans certaines zones ne répondant pas strictement aux critères de la géographie prioritaire de la politique de la ville mais en présentant certaines caractéristiques.

Ces territoires identifiés comme vulnérables peuvent correspondre à des quartiers qui ont relevé, auparavant, de la géographie prioritaire mais peuvent également correspondre à des territoires en situation de décrochage.

Afin de mieux tenir compte des réalités sociales des territoires, il sera possible **d'allouer, de façon circonscrite, des crédits financés par le programme 147 au bénéfice de ces territoires, sous réserve que ce soutien exceptionnel s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville.**

Ces territoires pourront se situer dans toutes les communes de l'intercommunalité en charge de l'élaboration du contrat de ville, y compris celles qui ne disposent pas de QPV.

Ces crédits ne feront pas l'objet d'une délégation distincte et seront compris dans l'enveloppe de crédits qui vous est déléguée. Afin de ne pas grever les moyens alloués aux QPV existants, les crédits représenteront **au maximum 2,5%** de l'enveloppe départementale du programme 147. Cette allocation devra être motivée :

- par des indicateurs locaux permettant d'objectiver la situation du quartier au bénéfice duquel la mobilisation des crédits est sollicitée, et faisant notamment ressortir la similitude de cette situation avec celle des QPV à proprement parler ;
- par la définition de la nature des interventions susceptibles d'être soutenues, et en prenant en compte la possible mobilisation par ailleurs des interventions de droit commun (par exemple, les crédits d'intervention prévus dans le cadre du Pacte des Solidarités).

Enfin, ce soutien, nécessairement ponctuel, devra être alloué annuellement, être subordonné à un co-financement de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés, voire des autres partenaires dans le cadre de la mobilisation de leurs politiques et dispositifs de droit commun, et donner lieu à un suivi (dans le cadre du dialogue de gestion avec le RBOP régional et d'une synthèse au niveau national).

A l'issue de cette période et sous réserve d'une évaluation positive de leur impact, la prise en charge intégrale des actions ou dispositifs mobilisés aurait vocation à être, le cas échéant, reprise par le droit commun.

### **3. Des financements priorisés, pluriannuels et simplifiés**

Les financements que vous octroieriez dans le cadre des contrats de ville devront viser prioritairement des associations implantées localement, être priorisés sur les enjeux identifiés par les habitants et assurer un réel effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés.

Vous devrez viser **un minimum de 50% de conventions conclues sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)**, sauf circonstances locales particulières et en rendre compte annuellement à la DGCL et à l'ANCT. Vous cibleriez notamment les associations de proximité et les programmes de réussite éducative (PRE).

Vous veillerez également à **utiliser pleinement la possibilité de financer le fonctionnement des petites associations.**

A titre exceptionnel et pour l'année 2024, la programmation des crédits déconcentrés du BOP 147 pourra être anticipée avant la finalisation des nouveaux contrats de ville, afin de garantir la continuité des interventions de la politique de la ville et sans prolonger les actuels contrats de ville. Cette programmation pourra aussi tenir compte des grandes priorités identifiées à l'issue de la consultation citoyenne. Les crédits relatifs au programme de réussite éducative, ainsi que les aides au fonctionnement des petites associations pourront également être engagés dès le début de l'année 2024 si nécessaire.

L'évaluation et l'impact des actions financées devront être analysés de manière quantitative mais également qualitative, ce qui pourra donner lieu à **l'intégration de clauses relatives à la production, la mise à disposition et l'accès aux données des cosignataires des contrats de villes.** Ces données permettront plus généralement une analyse approfondie de l'évolution de la situation socio-économique des quartiers et de leurs habitants.

Les subventions versées par l'Etat devront faire l'objet d'une **communication clarifiée et systématique.** Une charte graphique unifiée pour les contrats de ville et les subventions vous sera communiquée à cette fin. Vous assurerez chaque année une communication détaillée (dossier de presse, réunion des acteurs, etc.) des moyens mobilisés dans le cadre de la politique de la ville et du droit commun dans les QPV.

Vous rendrez régulièrement compte du bon avancement de ces travaux à la DGCL et l'ANCT, qui pourront vous appuyer pour la mise en œuvre de ces orientations. Je vous remercie de votre mobilisation personnelle et de celles de vos équipes, ainsi que de votre engagement au service des habitants des quartiers.

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE



# PREVENTION DE LA RADICALISATION

## ANNEXE AU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE

## **PREAMBULE**

Le premier Ministre a présenté le 9 mai 2016 un plan d'actions contre la radicalisation et le terrorisme, qui se substitue à celui adopté le 23 avril 2014.

Dans la continuité de ce plan, une nouvelle circulaire du Premier Ministre du 13 mai 2016, est venue apporter des précisions sur la prévention de la radicalisation.

En matière de prévention de la radicalisation, l'action publique doit mobiliser la politique de la ville dont la vocation est d'être innovante dans ces réponses face aux difficultés rencontrées par la population et les jeunes en particulier.

La radicalisation n'est évidemment pas que l'affaire des quartiers de la politique de la ville. Mais certains d'entre eux sont très touchés par ce phénomène. La politique de la ville est par essence une politique préventive, une politique de proximité à destination des plus fragiles, en particulier les jeunes en rupture. Or, des jeunes en quête de sens, aux parcours de vie parfois très compliqués, peuvent basculer dans la radicalisation.

Ainsi, un guide interministériel a été établi par l'ensemble des ministères impliqués dans le champ de la prévention de la radicalisation contenant une mise en œuvre des actions. ([www.preventiondelinquance.interieur.gouv.fr](http://www.preventiondelinquance.interieur.gouv.fr)).

Ce guide comprend 36 fiches pratiques décrivant les moyens de détection et de signalements, les modalités de coordination et d'animation territoriale et les différents outils d'accompagnement psychologique, éducatif, social, professionnel qui sont placés à la disposition des Préfets de département et des procureurs de la République.

La présente annexe a vocation à définir un plan d'actions partenarial entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations engagées dans le politique de la ville. Le pilotage territorial de la politique de prévention de la radicalisation appartient au Préfet de département auquel les collectivités et les associations peuvent apporter leur concours, le cas échéant en bénéficiant du levier financier du FIPD et des crédits politique de la ville.

Cette annexe comprend :

- La gouvernance du plan de prévention de la radicalisation.
- Un état des lieux des acteurs et dispositifs.
- Un plan d'actions
- Les financements
- Le suivi et l'évaluation

### **I) LA GOUVERNANCE DU PLAN DE PREVENTION DE LA RADICALISATION**

Pour améliorer la réponse préventive en matière de radicalisation, il faut renforcer son ancrage local dans une logique partenariale. C'est pourquoi la prévention de la radicalisation doit désormais s'intégrer pleinement dans le pilotage du contrat de ville.

#### **1.1- Au niveau institutionnel**

Le contrat de ville est l'instance de pilotage du plan de prévention de la radicalisation. Il aura la charge du suivi de plan d'action.

Les CLSPD en formation plénière, qui ont vocation à animer le volet prévention de la délinquance des contrats de ville, seront associés pour traiter la prévention de la radicalisation.

### **1.2 - Au niveau opérationnel**

Le Groupe Opérationnel, à l'échelle du contrat de ville, est constitué par les principaux signataires du contrat de ville.

- Il peut prendre la forme d'un groupe d'échange d'informations à vocation thématiques que les CLSPD peuvent créer en leur sein.
- Son rôle doit permettre, de manière complémentaire, de structurer une démarche locale de repérage de la radicalisation et de prise en charge individualisée qui peut être proposée à la cellule de suivi départementale.
- Le groupe opérationnel est piloté par un référent issu de la commune ou de l'EPCI du contrat de ville qui assure le rôle de coordination et d'animation sur ce sujet.

Ce groupe opérationnel n'a nullement vocation à se substituer à la cellule départementale du Préfet qui pilote le dispositif au niveau départemental et au sein de laquelle ont lieu des échanges sur des situations individuelles de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation et où sont proposées les actions d'accompagnement personnalisé. Le Préfet est le pivot de la prévention de la radicalisation, avec lequel les collectivités territoriales ont vocation à développer des actions préventives et, le cas échéant, un accompagnement social de proximité.

### **1.3 - Le réseau de professionnels et de référents**

Le partenariat de proximité s'organise autour du groupe opérationnel et doit permettre d'identifier les professionnels, qui devront nécessairement être formés pour être en mesure d'intervenir, chacun dans son domaine de compétence. Les membres du réseau seront recensés par le groupe opérationnel, il comprendra les services de l'Etat ; les services des collectivités territoriales ; les missions locales ; les associations œuvrant dans les champs de l'éducation, de la prévention, de la médiation sociale, du sport, de la santé et de la parentalité ; les conseils citoyens ; les bailleurs sociaux.

## **II) ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE**

L'état des lieux consiste à recenser tous les acteurs et dispositifs susceptibles d'être mobilisés pour prévenir la radicalisation dans les champs éducatif, social, sanitaire, de l'insertion professionnelle, de la citoyenneté et de l'accès au droit, de la prévention de la délinquance.

<b>ACTEURS OU DISPOSITIFS</b>
Programme de Réussite éducative (PRE)
Dispositif de lutte contre le décrochage, l'absentéisme
<u>Atelier relais / Dispositif école ouverte / Pôle insertion</u>

Rectorat de Caen
Calvados Habitat Partélios Habitat SAGIM
Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
Maison des adolescents
Mission locale
France Travail
Agence Régionale de Santé
Centre médico-psychologique
Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)
Commissariat de Lisieux
Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) du Calvados (Point d'accès au droit)
Sous-Préfecture de Lisieux
Ville de Lisieux
Circonscription d'action sociale du Département du Calvados

### III) PLAN D' ACTIONS

#### Comment définir la radicalisation ?

Ce terme est apparu récemment dans le champ des politiques publiques en France. Il désigne « le processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel ».

Ainsi, la radicalisation est à la conjonction d'une adhésion à une idéologie extrême et d'une velléité d'action violente.

Il ne faut pas confondre radicalisation et pratique rigoriste d'une religion mais il peut exister une porosité entre certains mouvements fondamentalistes et la radicalisation violente. Certains quartiers prioritaires connaissent depuis de nombreuses années une montée des pratiques fondamentalistes et du repli identitaire.

Aujourd'hui, la radicalisation prend de nouvelles formes et une toute autre ampleur en raison notamment du conflit syrien. On assiste, à l'ère d'Internet, à la fois à une certaine individualisation du processus de radicalisation et à une extension de la cible des jeunes concernés, même si la plupart du temps, il y a existence de contacts humains directs, nécessitant de s'intéresser à l'environnement des personnes en voie de radicalisation.

#### La prévention de la radicalisation

La prévention de ce phénomène nécessite d'intervenir bien en amont, afin d'éviter le basculement dans l'extrémisme et le terrorisme.

Il est possible de distinguer trois types de prévention :

- **La prévention primaire**, générale et collective, intervient en amont et mobilise des politiques publiques ou dispositifs qui n'ont pas pour finalité première de lutter contre la radicalisation mais qui peuvent utilement y concourir.
- **La prévention secondaire**, ciblée en direction des personnes repérées comme en voie ou en situation de radicalisation, permet un accompagnement individualisé dans la durée.
- **La prévention tertiaire**, correspondant à la prévention de la réitération, de la récurrence, relève principalement de l'autorité judiciaire.

Ce plan de prévention de la radicalisation porte sur les deux premiers types de prévention qu'il convient de conjuguer dans une logique partenariale afin de renforcer la réponse publique au phénomène de radicalisation.

#### 3.1 - Modalités de repérage

##### **Le dispositif de prévention de la radicalisation mis en place en France**

Le Gouvernement a adopté en avril 2014 un plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes articulant une dimension répressive et une dimension préventive.

Pour assurer le repérage des situations, une plate-forme téléphonique a été ouverte le 29 avril 2014 au sein du Ministère de l'intérieur, elle est accessible :

- par téléphone au **0 800 005 696** du lundi au vendredi, de 9h à 18h ;
- par internet sur **www.stopdjihadisme.gouv.fr** pour accéder à un formulaire en ligne.

Cette plate-forme, gérée par le Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation, offre une écoute, une information et une orientation, destinée principalement aux familles qui s'inquiètent et alertent les services du basculement d'un proche dans la radicalisation. Les signalements proviennent donc soit d'appels directs des familles soit de remontées des acteurs de terrain.

Après un filtrage réalisé par le service en charge du numéro vert, les signalements avérés sont adressés aux préfets. En lien avec les procureurs de la République, les Préfets ont mis en place des cellules de suivi partenariales mobilisant principalement les services de l'État, les collectivités territoriales, les caisses d'allocations familiales et des associations.

Les actions mises en œuvre en direction des jeunes et des familles concernés permettent une prise en charge psychologique et sociale. Des référents de parcours sont désignés pour assurer le suivi des jeunes et des familles. Des formations citoyennes, des chantiers éducatifs, des consultations thérapeutiques, des groupes de paroles sont proposés.

### **3.2 – Actions de formation et de sensibilisation**

#### **Etat des lieux/Diagnostic :**

EDUCATION NATIONALE : travail avec infirmiers et travailleurs sociaux

- ✓ Sensibilisation sur les indicateurs de basculement et comment le signaler.
- ✓ Habitude au signalement

POLICE DE LISIEUX :

- ✓ Police non formée mais existence d'un service dédié avec un commissaire des services départementaux des renseignements territoriaux

VILLE de LISIEUX :

- ✓ Besoin de formation (Etat-civil, Mariage, Agents de développement local, animateurs du service Jeunesse, programme de réussite éducative)

SERVICE D'ACTION PREVENTIVE :

- ✓ Personnel formé au repérage

SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION :

- ✓ Formé au repérage, signalement du quotidien
- ✓ Psychologue
  - appui personnel

- autres acteurs

CONSEIL DEPARTEMENTAL :

- ✓ Avancées sur la formation des agents

CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE :

- ✓ La structure se positionne principalement sur le champ de l'observation, la radicalisation n'étant pas une pathologie.

Condition de compréhension du phénomène, gage d'appropriation du dispositif. Il est impératif que les professionnels associés à la réponse publique bénéficient d'une formation sur la prévention de la radicalisation.

Plusieurs types de formation sont proposés :

- ✓ les formations organisées par le SG-CIPDR
- ✓ la formation en ligne du Ministère de l'intérieur
- ✓ des formations proposées par d'autres organismes, publics ou privés
- ✓ les formations « valeurs de la République et laïcité » organisée par la DRJSCS (Mme Fatiha MOUSSAOUI – Gestionnaire Pôle Jeunesse et Vie Associative  
Mail : fatiha.moussaoui@drjscs.gouv.fr)
- ✓ des actions de sensibilisation ont vocation à être menées au cœur des quartiers, notamment à destination des conseils citoyens et des associations de proximité.

Les partenaires s'engagent d'ici le 31 décembre 2020, date d'échéance du contrat de ville, à former l'ensemble de leurs agents en contact avec le public pour faciliter le repérage du public en voie de radicalisation. Ils s'appuieront, pour cela, sur les formations proposées par l'Etat mais pourront également proposer des formations complémentaires après consultation de l'ARS pour donner son avis qualitatif.

### **3.3 - Actions de prévention**

La réponse publique, dans une logique pluridisciplinaire, se situe au confluent des différentes approches éducatives, sociales, psychologique voire théologique.

Dans le cadre des dispositifs existant dans le Calvados, pouvant servir de référence aux actions menées dans le cadre de la prévention de la radicalisation, nous pouvons nous référer aux :

- Plan de prévention de la délinquance du présent contrat de Ville,
- Plan Départemental de prévention de la délinquance 2016-2017, élaboré par la Préfecture du Calvados. Ce plan décline à l'échelle Départementale les trois priorités stratégiques nationales de prévention de la délinquance.

#### **3.3.1 Prévention primaire : Actions collectives visant à éviter le basculement dans la radicalisation.**

La prévention primaire suppose d'agir sur tous les facteurs de risque (déscolarisation, délinquance juvénile, détresse psychologique,...) en mobilisant les dispositifs existants (cf. guide interministériel de prévention de la

radicalisation). Il peut s'agir de l'élaboration d'un contre discours de terrain, en lien avec les acteurs associatifs engagés pour prévenir la radicalisation.

La prévention primaire est perçue par l'ensemble des partenaires cosignataires du contrat de Ville comme axe prioritaire de la prévention de la radicalisation sur le territoire.

### **Actions en Direction des jeunes**

Toutes les actions visant à promouvoir la citoyenneté, les valeurs de la République, le développement de l'esprit critique et à inscrire les jeunes dans les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ou dans le service civique, sont de nature à prévenir les dérives radicales quelles qu'elles soient. Elles ont vocation à être inscrites dans le plan d'action, en lien avec les dispositifs portés par l'éducation nationale.

Le plan d'action en direction des jeunes s'orientera sur :

- Une ouverture vers les actions de formation à la citoyenneté pour les jeunes inscrits à la Mission Locale, et plus particulièrement pour les jeunes accueillis dans le cadre de la garantie-jeunes,
- La mise en place d'actions d'animation à destination de la jeunesse, d'actions vacances,
- La mise en œuvre d'actions avec les chantiers d'insertion à destination des jeunes.

Il apparaît nécessaire d'investir davantage les quartiers dans les moments où les services publics sont en retrait, en soirée et le week-end, mais aussi durant le mois d'août. Le renforcement de la présence des adultes doit permettre de lutter contre le repli identitaire et ne pas laisser place à des groupes communautaristes ou à des militants de la radicalisation. La question ne saurait se résumer à l'extension de l'ouverture de lieux mais l'enjeu réside dans la prise en charge des jeunes dans la continuité, aux moments les plus déterminants.

### **Actions en direction des familles**

Le rôle de la famille apparaît essentiel dans la prévention de la radicalisation.

Au titre de la prévention, une conférence sera organisée par le CCAS à destination des parents autour de l'histoire de l'islam et des religions en général, de la laïcité et des valeurs de la République pour éviter les incompréhensions et les risques de stigmatisation ou de rejet.

Le Conseil Citoyen existant sur le territoire sera également mobilisé pour transmettre au plus grand nombre les éléments nécessaires à la prévention de la radicalisation.

### **3.3.2 Prévention secondaire : actions individualisées visant à sortir de la radicalisation et à accompagner les familles.**

La prévention secondaire vise à construire des solutions personnalisées pour chaque jeune en situation de radicalisation. Ce rôle incombe à la cellule de suivi du Préfet au niveau départemental. Le plan d'action du contrat de ville a vocation à venir en appui des solutions proposées.

### **Offre en matière de prise en charge psychologique**

Outre l'offre de service apportée par la cellule de suivi du Préfet orientée tant pour le désarroi des familles que pour la sortie de la radicalisation, la Ville de Lisieux peut s'appuyer sur un CMP qui pourra apporter une réponse d'écoute et d'orientation aux familles.

## **IV) Financement**

Afin de mettre en œuvre une politique globale de prévention de la radicalisation, il convient de veiller à une répartition des crédits existants entre les différents niveaux d'intervention. Les crédits du FIPD étant principalement fléchés vers la prévention secondaire, les autres crédits ont vocation à financer des actions de prévention primaire :

### **Le FIPD**

Les crédits du FIPD ont vocation à soutenir les plans d'actions sur la prévention de la radicalisation qui compléteront les contrats de ville et qui en constitueront une annexe.

### **Les crédits de la politique de la Ville**

Les crédits de la politique de la ville peuvent être mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions.

### **Les autres crédits mobilisables**

Les collectivités territoriales et autres structures signataires des Contrats de ville ont vocation à cofinancer les actions inscrites dans le plan d'action dès lors qu'elles entrent dans leur champ de compétence.

## **V) Suivi et évaluation du dispositif préventif**

Le suivi de la mise en œuvre du dispositif préventif sera présenté annuellement lors du comité de pilotage du contrat de ville.

Exemples d'indicateurs :

- nombre d'actions de sensibilisation/formation
- nombre d'agents en lien avec le public formés
- nombre d'actions de sensibilisation du public
- nombre de personnes ayant pris part à ces formations
- etc...

## **Contrat local de lutte contre les violences sexistes, sexuelles, et conjugales**

### **Préambule**

La gravité et la multiplicité des violences sexistes, sexuelles et conjugales, dont les femmes sont les principales victimes, constituent un phénomène d'ampleur, tant dans la sphère privée que publique.

Aujourd'hui, en France, 1 femme décède tous les 2 jours, victime de son conjoint ou ex-conjoint. Elles sont les premières victimes des homicides au sein du couple et représentent, en 2019, 84 % des décès. L'édition 2020 de l'étude nationale des morts violentes au sein du couple réalisée par la délégation aux victimes du ministère de l'Intérieur fait état de 146 femmes décédées en 2019, parmi 173 crimes perpétrés. Ces violences ont de multiples conséquences sur les victimes et leur entourage, notamment sur les enfants qui y sont exposés : 25 enfants sont décédés en 2019 concomitamment à leur mère.

En 2020, un total de 90 femmes ont été tuées par leurs conjoints et ex-conjoints, donc un chiffre en très forte baisse annoncé le 2 février 2021 par le Garde des Sceaux Eric Dupond-Moretti. " *En 2020, 106 crimes ont été perpétrés et 90 victimes sont des femmes*", a déclaré le ministre.

De même, en 2019 les forces de sécurité ont enregistré 142 000 victimes de violences commises par leur partenaire tous sexes confondus soit une hausse de 16% sur un an. 126 000 femmes ont été exposées à ces violences dont 3700 victimes de viol (98% des victimes de viol sont des femmes). Selon les chiffres-clés de l'égalité entre les femmes et les hommes (édition 2020)<sup>1</sup>, par an, entre 2011 et 2018, en moyenne 213 000 femmes et 82 000 hommes sont victimes de violences conjugales, 135 000 femmes et 41 000 hommes sont victimes de violences sexuelles hors ménage, 77% des victimes étant des femmes et 86% des auteurs étant des hommes.

Le phénomène n'épargne aucune classe sociale, aucune tranche d'âge, aucun territoire.

Sur le département du Calvados, en zone police il y a eu deux homicides au sein du couple en 2020, puis un au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021. En outre, le nombre de plaintes pour violences conjugales (femmes victimes) était de 514 en 2019, 563 en 2020, puis 121 au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

En zone gendarmerie, en 2020 puis au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 il y a eu zéro homicide au sein du couple. Et le nombre de plaintes pour violences conjugales (femmes victimes), qui inclut aussi les PV de renseignement judiciaire, était de 402 en 2019 et 461 en 2020. Ces chiffres de la gendarmerie englobent les victimes ayant déposé plainte ou pour lesquelles les gendarmes ont établi une procédure de renseignement judiciaire, soit les personnes qui ont fait l'objet d'une procédure.

En outre, la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) du Calvados fait état pour la Circonscription de Sécurité Publique de Lisieux de 120 faits de violences faites aux femmes et violences intrafamiliales en 2020, contre 100 en 2019 soit une augmentation de + 20% pour les femmes majeures. En 2020, 98 de ces faits concernent des violences avec ou sans ITT et 33 de ces faits ont été commis dans le cadre conjugal. Pour les mineures, en 2020, 53 faits ont été recensés contre 60 en 2019. La plus grande proportion de ces faits (17 en 2020) concerne les violences sur mineurs de moins de 15 ans. Les mineures restent davantage concernées par les violences sexuelles (viol, agressions sexuelles, harcèlement, etc.) : 27 faits en 2020 contre 22 en 2019.

<sup>1</sup><https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/publications/droits-des-femmes/egalite-entre-les-femmes-et-les->

Toutes infractions, âges et sexes confondus, le nombre total de faits de violences faites aux femmes et violences intrafamiliales s'élève à 173 en 2020, soit une augmentation de + 8,13 % par rapport à l'année qui précède<sup>2</sup>.

Ces violences portent atteinte aux droits fondamentaux et au principe d'égalité qui fonde notre République et doivent être fermement combattues et réprimées.

Elles ont nécessité une réponse forte des pouvoirs publics et des partenaires de la prévention et de la lutte contre ces violences, et notamment les établissements et professionnels de la santé et du soin et les associations, mobilisés pour l'information et l'accompagnement des femmes, qui agissent avec détermination pour les faire reculer et mieux en protéger les victimes.

Il est à noter à titre d'exemple une augmentation du nombre de personnes accueillies pour la première fois par le Service d'Aide aux Victimes du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) en 2020, 588 contre 546 en 2019, soit +7,69%, et 1 980 entretiens en 2020 contre 1 952 en 2019, soit + 1,43%.

Malgré des avancées notables, ces violences demeurent néanmoins massives, encore insuffisamment repérées.

Ces constats appellent un engagement sans relâche de la part de l'État et de toutes les actrices et tous les acteurs qui participent à cette politique. Ils nécessitent une action publique toujours plus renforcée, interministérielle et partenariale, en liaison étroite avec les acteurs locaux, et qui tend à s'organiser de manière coordonnée autour d'un maillage opérationnel et ciblé au plus près des besoins des victimes.

#### **Vu le contexte européen et international, les principales décisions prises en faveur de la lutte contre ces violences, en particulier :**

La convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée le 7 avril 2011, signée le 11 mai 2011 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2014 en France

#### **Vu les textes en vigueur en France, en particulier en faveur de la lutte contre ces violences, notamment :**

- la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants ;
- la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- la loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexistes ;
- la loi du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille ;
- la loi du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales.

#### **Vu les politiques publiques pour prévenir et lutter contre ces violences, en particulier :**

Les engagements pris par le Président de la République pour prévenir et lutter contre l'ensemble de ces violences le 25 novembre 2017,

Les actions engagées sur ce champ par le Gouvernement dans le cadre du Comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes (CIEFH) du 8 mars 2018,

Le 5<sup>ème</sup> plan interministériel (2017-2019) de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes, décliné dans le département du Calvados,

La mobilisation territoriale autour du Grenelle des violences conjugales entre le 3 septembre 2019 et le 25 novembre 2019.

La stratégie nationale de prévention de la délinquance (2020-2024) et le plan départemental de prévention de la délinquance qui en découle, déclinés sur les territoires par les Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, dont le programme d'actions prévoit notamment l'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes,

La Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes dans le système éducatif 2020-2024<sup>3</sup>,

<sup>2</sup> Pour l'ensemble des CSP du Calvados, le nombre de faits s'élève à 1399 en 2020 contre 1332 en 2019.

**Vu le Contrat de Ville Lisieux-Normandie pour la période 2015-2022 et sa thématique relative à la Prévention de la Délinquance et la Lutte contre le sentiment d'insécurité ;**

**Vu le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et sa réunion en date du 10 décembre 2020 ;**

La Préfecture du Calvados, le Parquet près le tribunal judiciaire de Lisieux, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Calvados, le Conseil Départemental du Calvados, la Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie, la Ville de Lisieux, les associations CIDFF et Itinéraires, s'engagent collectivement, par la signature et la mise en œuvre du présent contrat, à rechercher une plus grande efficacité dans les réponses apportées afin de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, dont celles commises au sein du couple, dans les domaines de la prévention, de la prise en charge, de la répression et de la réparation.

Dans ce cadre, ils s'engagent plus particulièrement à mettre en place dans le cadre du Contrat de Ville et au sein du CLSPD une organisation en réseau favorisant le repérage en amont des victimes de violences sexistes et sexuelles, dont conjugales, pour optimiser l'accompagnement de ce public et de son entourage.

## **I - LA GOUVERNANCE**

La lutte contre les violences s'inscrit pleinement dans le contrat de ville 2020-2022. Celui-ci constitue l'instance de pilotage du présent contrat, et aura la charge du suivi du plan d'actions.

Le CLSPD en formation plénière, qui a vocation à animer le volet prévention de la délinquance du contrat de ville, est associé pour traiter de la lutte contre les violences.

Le travail en réseau s'organise autour du groupe de travail du contrat de ville « prévention de la délinquance et lutte contre le sentiment d'insécurité » et du CLSPD.

En s'appuyant sur le groupe de travail « prévention de la délinquance et lutte contre le sentiment d'insécurité », le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions seront ainsi présentés annuellement lors du Comité de Pilotage du contrat de ville et du CLSPD. La synthèse sera intégrée au rapport Politique de la Ville chaque année.

## **II – LE PLAN D' ACTIONS**

### **AXE 1 - L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES**

#### **Actions existantes :**

- L'accueil des victimes au CIDFF.
- Les permanences du CIDFF au commissariat de police et au tribunal judiciaire.
- Le groupe de parole du CIDFF pour les victimes.
- L'unité d'accueil médico-judiciaire pour les victimes mineures.
- Le Point d'Accès aux Droits du CIDFF.
- L'accueil des victimes par l'association Itinéraires au Foyer d'urgence l'Etape dans le cadre du dispositif Protocole Violences, 24h/24 et 365 jours/an, avec trois places fléchées depuis 2008 (à

---

<sup>3</sup><https://parcours-metier.normandie.fr/article/orientation/convention-regionale-2020-2024-pour-legalite-entre-les-filles-et-les-garcons>

titre d'exemple, 54 femmes ont été accueillies, hébergées et accompagnées en 2020), avec un travail socio-éducatif d'écoute, de soutien, d'accompagnement social et d'orientation, et une mise en relation avec la psychologue de l'association.

- Le partenariat entre la Police Nationale et l'Hôpital pour la prise en charge des victimes.
- La mise en sécurité de la victime par la Police Nationale grâce à sa connaissance des lieux d'accueil potentiels.
- Le protocole d'action entre les forces de l'ordre et le conseil départemental dans les cas de violences intrafamiliales.
- La mise à disposition des victimes par la justice d'un Téléphone Grave Danger, quand la justice a prononcé l'interdiction pour l'auteur d'approcher la victime. Il y a actuellement 3 Téléphones Grave Danger.
- La formation par le CIDFF des victimes au self-défense, interrompue en raison de la crise sanitaire.
- Le portail de signalement des violences du Ministère de l'Intérieur.

#### **Actions à développer ou nouvelles :**

- La collecte par le CIDFF de téléphones mobiles pour en équiper les victimes, en partenariat avec le Crédit mutuel et l'association Itinéraires.
- La désignation d'un référent « violences » dans chaque institution signataire du présent contrat, **voir liste présentée en annexe 2** que les signataires s'engagent à mettre à jour à chaque changement de référent.
- La recherche de logements supplémentaires en lien avec les Bailleurs et le CCAS pour reloger les victimes, au-delà de l'hébergement d'urgence, et de sa prolongation éventuelle (**fiche-action n° 1 ci-jointe**), et pour des solutions autres que l'hôtel via le 115 ou un retour au domicile. Avec la possibilité de leur proposer des baux glissants.
- L'expérimentation locale du dispositif ANGELA, pour lutter contre le harcèlement dans la rue, avec possibilité de refuge des victimes au sein de commerces, et formation/sensibilisation proposée par la DDETS/DDFE aux commerçants (**fiche-action n° 2 ci-jointe**).

### **AXE 2 - LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION DES ACTEURS LOCAUX**

#### **Action existante :**

- La formation des forces de l'ordre et des équipes éducatives dans le cadre de la mise en oeuvre des mesures du Grenelle des violences conjugales.

#### **Actions à développer ou nouvelles :**

- La formation de la future police municipale et des pompiers, en charge du premier accueil des victimes.
- La formation également des personnels éducatifs, intervenants sociaux et médico-sociaux, et autres acteurs locaux sur les violences et dispositifs d'aide existants, aussi pour mieux repérer les situations et les conduites à risques (**fiche-action n° 3 ci-jointe**).
- Une sensibilisation des avocats du barreau de Lisieux en matière de violences conjugales ou intrafamiliales, co-pilotée par la DDETS/DDFE et le barreau de Lisieux, en lien avec le CIDFF, avec le support « Justice et Grenelle des violences conjugales » du Ministère de la Justice (**fiche-action n° 4 ci-jointe**).
- Le développement dans le cadre du Groupe de Travail Santé du Contrat de Ville, et du Réseau Territorial de Promotion de la Santé, des compétences psycho-sociales des professionnels, favorisant ainsi le développement des compétences psycho-sociales de leurs publics (**fiche-action n° 5 ci-jointe**).

### **AXE 3 - LA PREVENTION, LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION AUPRES DU PUBLIC**

#### **Actions existantes :**

- Les actions de prévention du CIDFF sur les violences et en faveur de l'égalité femmes-hommes dans les établissements scolaires, dont la cyber-violence et l'éducation au consentement.
- Les rapports annuels de la Ville de Lisieux et de la Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, rendus publics dans le cadre de leurs assemblées délibérantes.
- Les actions de prévention et de sensibilisation de la police nationale en milieu scolaire sur les violences.
- Le relais par tous les acteurs locaux (dont les commerçants) auprès du public des campagnes d'information et de sensibilisation nationales et locales.

#### **Actions à développer ou nouvelles :**

- L'implantation d'un support de communication avec le numéro d'appel national 3919 aux entrées de ville de Lisieux (**fiche-action n° 6 ci-jointe**).
- L'impression du 3919 sur les tickets de caisse des commerçants (ciblés dans l'axe 1).

### **AXE 4 - LA PRISE EN CHARGE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES AUTEURS**

#### **Actions existantes :**

- La prise en charge des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales dans le cadre de la convention signée en 2016 entre l'État, le Président du Tribunal, le Procureur de la République, le SPIP, le CIDFF et l'association Itinéraires qui propose un accueil pré ou post-sentenciel au CHRS Le Jardin, avec un accompagnement social global et la mise à disposition d'un logement en cas d'éviction de l'auteur prononcée par la justice.
- L'action du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).
- Le groupe de responsabilisation du CIDFF pour les auteurs.
- L'hébergement d'urgence des auteurs.

#### **Actions à développer ou nouvelles :**

- Le bracelet électronique anti-rapprochement (**voir fiche-action n° 7 ci-jointe**).
- La recherche de solutions d'hébergement et de logement pour les conjoints auteurs de violences conjugales, en cas d'éviction du domicile prononcée par la justice. Une seule chambre leur est dédiée aujourd'hui (**fiche-action n° 8 ci-jointe**).
- La diffusion du manuel ENGAGE à tous les professionnels en lien avec les auteurs, pour mieux appréhender les relations avec eux (**fiche-action n° 9 ci-jointe**).  
[http://psytel.eu/engage\\_FR\\_190313\\_web.pdf](http://psytel.eu/engage_FR_190313_web.pdf)

### **III – LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE**

Le calendrier de mise en oeuvre du présent contrat est identique à celui du contrat de ville.

Fait à Lisieux, le

- 8 SEP. 2021

**Signataires du présent contrat :**

<p>Monsieur Guillaume LERICOLAIS Sous-Préfet</p> 	<p>Monsieur François AUBEY Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie</p> 
<p>Monsieur Sébastien LECLERC Maire de Lisieux</p> 	<p>Monsieur Jean-Léonce DUPONT Président du Conseil Départemental du Calvados</p> 
<p>Madame Delphine MIENNIEL Procureur de la République</p> 	<p>Madame Françoise LAY Directrice académique des services de l'éducation nationale du Calvados par intérim</p> 
<p>Madame Marie-Thérèse FOURNIER Présidente de l'Association CIDFF du Calvados</p> 	<p>Monsieur Dominique DEVIELHE Président de l'Association ITINERAIRES</p> 

## ANNEXE 1 - DEFINITION DES VIOLENCES

L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) a adopté en 1993 la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Elle définit la violence à l'égard des femmes comme tous les "actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée" (article 1er).

Ces violences peuvent prendre des formes très diverses :

- violences domestiques (coups, violences psychologiques, viol conjugal, féminicide) ;
- harcèlement ou agression sexuelle (viol, avances sexuelles non désirées, harcèlement dans la rue, cyber-harcèlement) ;
- mariage précoce et forcé ;
- mutilations génitales féminines ;
- trafic d'êtres humains (esclavage, exploitation sexuelle).

Le cyber-harcèlement est une forme de violence assez récente qui se développe avec menaces de viol, injures sexistes et autres invectives. Il peut prendre plusieurs formes :

- cyber-contrôle dans le couple : un conjoint ou un ex-conjoint violent surveille l'activité de sa conjointe (conversations, déplacements, dépenses, etc.), éventuellement à son insu via des applications dédiées,
- harcèlement sexiste et sexuel en ligne : consiste à envoyer des messages ou à publier des propos insultants, dénigrants, voire menaçants sur le Web.

La loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique sanctionne sévèrement la pratique de la "vengeance pornographique" (revenge porn), qui consiste à diffuser des images à caractère sexuel sans le consentement de la personne concernée. L'auteur de cette infraction encourt une peine de deux ans d'emprisonnement et une amende pouvant aller jusqu'à 60 000 euros.

**ANNEXE 2 - LISTE DES REFERENTS «VIOLENCES SEXISTES, SEXUELLES ET CONJUGALES »**

INSTITUTION	FONCTION
Sous-Préfecture	Secrétaire Général
DDETS/DDFE Calvados	Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
Parquet de Lisieux	Substitut du Procureur de la République
Conseil Départemental du Calvados — Circonscription d'Action Sociale du Pays d'Auge Sud	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistante sociale</li> <li>- Assistante sociale</li> </ul>
Ville de LISIEUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directrice Politique de la Ville</li> <li>- Directeur Centre Communal d'Action Sociale</li> </ul>
Commissariat de Police de Lisieux	Officier de Police Judiciaire
Education Nationale	Inspecteur de l'Éducation Nationale
Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	Directrice
Association ITINERAIRES	Chef de Service du CHRS Le Jardin et du Foyer d'accueil d'urgence L'Étape

Fiche action N° 1	Renforcement de l'offre de logements pour les victimes	Action nouvelle
<b>Axe concerné</b>	<b>Axe 1 - Accueil et accompagnement des victimes</b>	
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sortir les victimes des violences ;</li> <li>- Favoriser le retour à l'autonomie par le logement.</li> </ul>	
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Toutes les victimes de violences.	
<b>Descriptif</b>	Au-delà de l'hébergement d'urgence, et de sa prolongation éventuelle, et autres que l'hôtel via le 115 ou le retour au domicile, rechercher des logements en lien avec les bailleurs et le CCAS de la Ville de Lisieux pour reloger les victimes, et proposer des baux glissants.	
<b>Prochaine(s) action(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher notamment parmi les logements vacants ;</li> <li>- Veiller à la sécurisation des logements ;</li> <li>- Eviter une identification de ces logements en prévoyant une rotation ;</li> <li>- Sensibiliser les bailleurs sur la clause de solidarité face au problème de ressources de la victime ;</li> <li>- Solliciter le service d'intermédiation locative du CCAS de la Ville de Lisieux.</li> </ul>	
<b>Pilote du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat de Ville</li> <li>- CLSPD</li> </ul>	
<b>Partenaire(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bailleurs</li> <li>- CCAS de la Ville de Lisieux</li> <li>- Association ITINERAIRES</li> <li>- Et autres acteurs locaux</li> </ul>	
<b>Moyens financiers potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention Etat dans le cadre du FIPD</li> <li>- Crédits Politique de la Ville</li> <li>- Aides financières pouvant être versées aux victimes</li> <li>- Etc...</li> </ul>	
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sollicitations</li> <li>- Prorata de personnes aidées/relogées</li> <li>- Nombre de baux glissants</li> <li>- Niveau de rotation des logements</li> <li>- Nature et qualité de la sensibilisation des bailleurs</li> <li>- Nombre de personnes et bailleurs sensibilisés</li> </ul>	

Fiche action N° 2	Dispositif ANGELA	Action nouvelle
-------------------	-------------------	-----------------

<b>Axe concerné</b>	<b>Axe 1 - Accueil et accompagnement des victimes</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et sensibiliser les commerçants sur le dispositif ANGELA ;</li> <li>- Mettre les victimes en sécurité dans des zones-refuges en ville ;</li> <li>- Leur permettre une fois à l'abri dans un commerce de contacter une personne.</li> </ul>
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commerçants</li> <li>- Toutes les victimes de harcèlement de rue</li> </ul>
<b>Descriptif</b>	<p><b>Dispositif ANGELA</b> permettant de lutter contre le harcèlement de rue, en donnant la possibilité aux victimes au moment où cela se produit de se mettre à l'abri dans un commerce de Lisieux, signalé par une vignette ANGELA sur sa vitrine.</p> <p>En allant sur l'appli ANGELA la victime pourra voir dans quel commerce elle peut aller.</p>
<b>Prochaine(s) action(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les commerçants de ce dispositif pour les mobiliser ;</li> <li>- Proposer une sensibilisation des commerçants, dispensée par la DDCS en lien avec le CIDFF, afin de leur montrer comment gérer une victime qui rentre dans leur établissement.</li> </ul>
<b>Pilote du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat de Ville</li> <li>- CLSPD</li> </ul>
<b>Partenaire(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DDETS/DDFE</li> <li>- CIDFF</li> <li>- Association ITINERAIRES</li> <li>- Associations de commerçants</li> <li>- Commerçants</li> </ul>
<b>Moyens financiers potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédits Politique de la Ville</li> <li>- Etc...</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de commerçants informés/sensibilisés</li> <li>- Nombre de commerçants investis (communication de leur part, vignette sur leur vitrine, enregistrement dans l'appli)</li> <li>- Qualité de la communication sur ce dispositif</li> <li>- Ressenti des commerçants face à ce dispositif</li> <li>- Nombre de victimes « à l'abri » / secourues</li> </ul>

<b>Fiche action N° 3</b>	<b>Formation des acteurs locaux</b>	<i>Action nouvelle</i>
--------------------------	-------------------------------------	------------------------

<b>Axe concerné</b>	<b>Axe 2 - La sensibilisation et la formation des acteurs locaux</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	Former et sensibiliser les acteurs locaux sur les violences sexistes, sexuelles et conjugales.
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnels en charge de l'accueil du public ;</li> <li>- Personnels éducatifs ;</li> <li>- Intervenants sociaux et médico-sociaux ;</li> <li>- Pompiers (premier accueil) ;</li> <li>- Future police municipale (premier accueil).</li> </ul>
<b>Descriptif</b>	Formation sur les violences et dispositifs d'aide existants, aussi afin d'être mieux en capacité de repérer les situations et conduites à risques.
<b>Prochaine(s) action(s)</b>	Proposer une première session de formation.
<b>Pilote du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat de Ville</li> <li>- CLSPD</li> </ul>
<b>Partenaire(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DDETS/DDFE</li> <li>- CIDFF</li> <li>- Education Nationale (CESCI)</li> <li>- Association ITINERAIRES</li> <li>- Tous les acteurs locaux</li> </ul>
<b>Moyens financiers potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédits Politique de la Ville</li> <li>- Etc...</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sessions</li> <li>- Nombre de professionnels repérés pour ces sessions</li> <li>- Nature et qualité des formations et sensibilisations proposées</li> <li>- Nombre d'acteurs locaux positionnés/ Nombre de structures représentées</li> <li>- Prorata formateurs/stagiaires</li> </ul>

<b>Fiche action N° 4</b>	<b>Constitution d'un réseau d'avocats référents</b>	<i>Action nouvelle</i>
--------------------------	---	------------------------

<b>Axe concerné</b>	<b>Axe 2 - La sensibilisation et la formation des acteurs locaux</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les avocats du barreau de Lisieux en matière de violences conjugales et intrafamiliales ;</li> <li>- Constituer un réseau d'avocats référents.</li> </ul>
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Avocats du barreau de Lisieux
<b>Descriptif</b>	<p>A l'image de ce qui a été amorcé avec les avocats du barreau de Caen, mise en place de temps de sensibilisation sur la « Justice et le Grenelle des violences conjugales » à destination des avocats du barreau de Lisieux.</p> <p>Puis constitution d'un réseau d'avocats référents.</p>
<b>Prochaine(s) action(s)</b>	Organisation d'une première session de sensibilisation.
<b>Pilote du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat de Ville</li> <li>- CLSPD</li> </ul>
<b>Partenaire(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DDETS/DDFE</li> <li>- Ministère de la justice</li> <li>- Bâtonnière du Barreau de Lisieux</li> <li>- CIDFF</li> <li>- Association Itinéraires</li> </ul>
<b>Moyens financiers potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédits Politique de la Ville</li> <li>- Etc...</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'actions de sensibilisation</li> <li>- Nature et qualité de ces actions</li> <li>- Nombre d'avocats sensibilisés</li> <li>- Constitution d'un réseau d'avocats référents en matière de violences conjugales et intrafamiliales</li> </ul>

<b>Fiche action N° 5</b>	<b>Développement des compétences psycho-sociales</b>	<i>Action nouvelle</i>
--------------------------	--	------------------------

<b>Axe concerné</b>	<b>Axe 2 - La sensibilisation et la formation des acteurs locaux</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	Développer les compétences psycho-sociales des acteurs locaux et favoriser ainsi le développement des compétences psycho-sociales de leurs publics
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Acteurs éducatifs, sociaux, des services de soins...
<b>Descriptif</b>	Organisation d'actions de sensibilisation et de formation en direction des professionnels.
<b>Prochaine(s) action(s)</b>	Dans le cadre du projet du Groupe Santé du Contrat de Ville, co-piloté par la Ville de Lisieux et ESI 14, deux journées de sensibilisation seront proposées les 23 et 24 novembre 2021.
<b>Pilote du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat de Ville</li> <li>- CLSPD</li> </ul>
<b>Partenaire(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Lisieux.</li> <li>- Communauté d'agglomération Lisieux Normandie</li> <li>- Agence Régionale de la Santé.</li> <li>- Réseau Territorial de Promotion de la Santé.</li> <li>- ESI 14.</li> <li>- CIDFF.</li> <li>- Education Nationale.</li> <li>- Centre socio-culturel.</li> <li>- Association Itinéraires</li> </ul>
<b>Moyens financiers potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédits Politique de la Ville</li> <li>- Etc...</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'acteurs sensibilisés</li> <li>- Nombre de structures représentées</li> <li>- Nombre d'activités proposées</li> <li>- Qualité des interventions</li> <li>- Evaluation faite par les participants</li> <li>- Mise en oeuvre</li> <li>- Nouvelles actions envisagées</li> </ul>

Fiche action N° 6	Numéro 3919 aux entrées de ville	Action nouvelle
-------------------	----------------------------------	-----------------

<b>Axe concerné</b>	<b>Axe 3 - Prévention, sensibilisation et communication auprès du public</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	Prévenir, sensibiliser et communiquer en direction de la population.
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Population
<b>Descriptif</b>	Implantation aux entrées de ville de Lisieux d'un drapeau avec le numéro 3919, numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés. Appel anonyme et gratuit.
<b>Prochaine(s) action(s)</b>	Réalisation et implantation du drapeau.
<b>Pilote du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat de Ville</li> <li>- CLSPD</li> </ul>
<b>Partenaire(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DDETS/DDFE</li> <li>- Ville de Lisieux</li> </ul>
<b>Moyens financiers potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Lisieux</li> <li>- Crédits Politique de la Ville</li> <li>- Etc...</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de drapeaux implantés</li> <li>- Lieux d'implantation</li> <li>- Communication/valorisation faite</li> </ul>

Fiche action N° 7	Bracelet électronique anti-rapprochement	Action existante et à développer
-------------------	--	----------------------------------

<b>Axe concerné</b>	<b>Axe 4- Prise en charge et accompagnement des auteurs</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protéger les victimes en éloignant les auteurs ;</li> <li>- Prévenir la récidive et sortir du cycle des violences.</li> </ul>
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Toutes les victimes de violences. Tous les auteurs de violences.
<b>Descriptif</b>	<p><b>Bracelet électronique anti-rapprochement.</b> Mesure prononcée par le juge. L'auteur est convoqué par le SPIP pour être équipé du bracelet. Et le CIDFF remet un dispositif à la victime. Surveillance continue par géolocalisation. Et intervention des forces de l'ordre si nécessaire si franchissement de la zone d'alerte.</p> <p>Le bracelet complète le Téléphone Grave Danger en offrant une protection supplémentaire et une prévention accrue :</p> <p><b>Pour l'auteur de violences :</b> Géolocalisation du conjoint ou ex-conjoint violent. Déclenchement d'un système d'alerte lorsqu'il s'approche de la personne protégée au-delà du périmètre défini par le juge. Dans ce cas, il est immédiatement contacté par une plateforme de téléassistance. S'il ne répond pas ou ne rebrousse pas chemin, les forces de l'ordre sont alertées.</p> <p><b>Pour la personne protégée :</b> La personne protégée dispose d'un boîtier qu'elle doit toujours garder avec elle et qui lui permet d'être elle aussi géo-localisée. Elle peut contacter directement le téléopérateur à tout moment.</p>
<b>Prochaine(s) action(s)</b>	Déjà trois bracelets opérationnels à Lisieux. Signature imminente d'un protocole Parquet/SPIP/CIDFF/Police pour la mise en place de ces bracelets.
<b>Pilote du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat de Ville</li> <li>- CLSPD</li> </ul>
<b>Partenaire(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parquet de Lisieux</li> <li>- CIDFF</li> <li>- SPIP</li> <li>- Association ITINERAIRES</li> <li>- Police</li> </ul>
<b>Moyens financiers potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Justice</li> <li>- Crédits Politique de la Ville</li> <li>- Etc...</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'auteurs équipés du bracelet</li> <li>- Mesure de la récidive des auteurs</li> <li>- Nombre de victimes protégées</li> <li>- Satisfaction des victimes</li> </ul>

<b>Fiche action N° 8</b>	<b>Logement des auteurs en cas d'éviction</b>	<i>Action nouvelle</i>
--------------------------	---	------------------------

<b>Axe concerné</b>	<b>Axe 4 - Prise en charge et accompagnement des auteurs</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	Reloger les auteurs pour les éloigner de la victime en cas d'éviction prononcée par la justice.
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Tous les auteurs de violences conjugales.
<b>Descriptif</b>	Il existe aujourd'hui un seul logement (chambre) dédié à l'éviction d'un conjoint auteur de violences. Donc recherche d'autres solutions d'hébergement pour reloger ces auteurs.
<b>Prochaine(s) action(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher notamment parmi les logements vacants ;</li> <li>- Eviter une identification de ces logements en prévoyant une rotation ;</li> <li>- Solliciter notamment le service d'intermédiation locative du CCAS de la Ville de Lisieux.</li> </ul>
<b>Pilote du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat de Ville</li> <li>- CLSPD</li> </ul>
<b>Partenaire(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bailleurs</li> <li>- CCAS de la Ville de Lisieux</li> <li>- Association ITINERAIRES</li> <li>- CIDFF</li> <li>- SPIP</li> <li>- PJJ</li> </ul>
<b>Moyens financiers potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédits Politique de la Ville</li> <li>- Etc...</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements</li> <li>- Nombre d'auteurs logés</li> <li>- Nombre de nuitées par logement et par auteur</li> <li>- Rotation des logements</li> </ul>

Fiche action N° 9	Manuel ENGAGE	Action nouvelle
-------------------	---------------	-----------------

<b>Axe concerné</b>	<b>Axe 4 - Prise en charge et accompagnement des auteurs</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	Améliorer la prise en charge des auteurs pour éviter la récidive
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Tous les professionnels de première ligne en relation avec les auteurs.
<b>Descriptif</b>	Mise à disposition du manuel «ENGAGE» publié par l'Union Européenne pour les professionnels de première ligne (santé, services sociaux, police, protection de l'enfance ...), qui de par leur fonction reçoivent des auteurs de violences conjugales, pour mieux appréhender les relations avec eux et les inciter à se faire aider. Car travailler avec les auteurs afin qu'ils modifient leur comportement constitue une étape-clé dans la prévention des violences.
<b>Prochaine(s) action(s)</b>	Diffusion du manuel ENGAGE aux professionnels locaux, et organisation de temps de rencontre pour les sensibiliser.
<b>Pilote du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat de Ville</li> <li>- CLSPD</li> </ul>
<b>Partenaire(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Lisieux</li> <li>- Communauté d'agglo Lisieux Normandie</li> <li>- SPIP</li> <li>- CIDFF</li> <li>- Association ITINERAIRES</li> <li>- ESI 14</li> <li>- PJJ</li> </ul>
<b>Moyens financiers potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédits Politique de la Ville</li> <li>- Etc...</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de professionnels destinataires du manuel ;</li> <li>- Nombre de professionnels positionnés sur les temps de rencontre.</li> </ul>

# **STRATEGIE DE CONCERTATION DES HABITANTS**

## **QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (LISIEUX)**



- I. Préambule
- II. Stratégie de consultation
- III. Résultats et synthèse

### **I. Préambule**

Dans le cadre de la prochaine contractualisation de la Politique de la Ville, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires souhaite recueillir la parole des habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Pour cela, elle s'appuie sur l'ensemble des partenaires et dispositifs locaux afin de faire remonter les besoins, attentes et observations des habitants, dans une démarche sincère et constructive. Les éléments devront être retournés à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) avant la fin de l'été 2023. Ils contribueront à construire le cadre de la future génération des Contrats de ville, attendue fin 2023.

Par ailleurs, l'été 2023 a été malheureusement entaché par des violences urbaines étendues à l'ensemble du territoire national et Lisieux n'y a pas échappé. Les actes de vandalisme ont ciblé tout particulièrement le QPV (Tabac-presse, boulangerie, annexe de santé, police municipale) ont beaucoup marqué les esprits. Le déplacement de Mme la première ministre témoigne d'une part du soutien de l'Etat et d'autre part de l'ampleur des faits.

### **II. Stratégie de consultation**

Une première rencontre a eu lieu dans la continuité du Comité Technique du Contrat de ville, le jeudi 8 juin 2023, en la présence de la Déléguée du Préfet (Préfecture du Calvados), de la Responsable de l'unité Politique de la Ville – Pôle égalité (DDETS), du Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Lisieux ainsi que du Directeur de l'Aménagement Urbain et du Chef de Projet Contrat de ville (Ville de Lisieux). Un premier constat a été dressé sur les démarches déjà engagées sur le territoire et comment compléter celles-ci par de nouvelles actions.

Une deuxième réunion s'est tenue le mercredi 14 juin 2023 en interne (Ville de Lisieux), intégrant cette fois-ci la chargée de mission EcoQuartier et Gestion Urbaine Sociale de Proximité (GUSP).

Elle a permis de préciser la stratégie de consultation des habitants sur Lisieux comme suit :

- Dresser un constat sur ce qui a été fait sur le territoire de Lisieux.
- Définir une approche et des outils de communication complémentaires en tenant compte de la diversité des publics consultés.
- Effectuer et restituer un travail de synthèse de l'ensemble des informations.

Le responsable du Centre Socioculturel de la CAF a été sensibilisé à la démarche au cours d'une réunion le mardi 27 juin 2023.

## **Constat**

De nombreux travaux ont été menés avec les habitants du QPV de Lisieux :

- Réunions avec le Conseil Citoyen.
- Concertation GUSP dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) – 2020-2021
- Questionnaire de satisfaction élaboré dans le cadre de l'évaluation finale du Contrat de ville en juin 2022.
- Opération de porte-à-porte réalisée en 2023 par les agents de développement social du Centre Socioculturel de la CAF dans le cadre de l'écriture de leur futur projet de centre.
- Questionnaires de satisfaction élaborés par les bailleurs sociaux (Inolya, Partélios, Logissia) :  
Document synthétique :
  - Description de l'historique, du contexte, de la demande.
  - Synthèse de l'existant, des concertations déjà effectuées par thématique.
  - Ressources disponibles pour la suite.
  - Annexes : analyses déjà réalisées.

Ces travaux menés auprès des habitants du QPV sont une mine d'informations et montrent que les acteurs locaux sont déjà dans une démarche de concertation sur de nombreux sujets.

De facto, l'adoption d'une approche et d'outils de communication complémentaires s'en trouve facilitée.

## **Démarche de consultation à venir**

### Calendrier

Au vu du constat évoqué et des informations déjà récoltées, l'idée d'organiser des réunions publiques n'est pas retenue. Les agents des deux directions (Aménagement Urbain et Education, Sports et Politiques Publiques) iront à la rencontre des habitants et des partenaires tout au long de la période estivale :

- Avant les vacances scolaires : sollicitation du Principal du collège Laplace et des trois Directrices d'écoles du Réseau d'Education Prioritaire (Jean Moulin, Saint-Exupéry et Jules Verne) pour faire remonter les doléances des parents d'élèves.
- Présence des agents de la Ville sur les animations Bouge dans ton Quartier dans le QPV :
  - Mercredi 12/07 : square Claude Monet (14h-17h)
  - Mercredi 19/07 : rue Amiral de Tourville/Jules Verne (14h-17h)
  - Mercredi 26/07 : allée du parc ou square Jean Moulin (14h-17h)
  - Mercredi 02/08 : allée Louis Vierne/Mozart (14h-17h)
  - Mercredi 09/08 : rue des Arts (14h-17h)
  - Mercredi 23/08 : derrière la résidence Val d'Or (14h-17h)

## Plan d'action

Un stand sera tenu sur lors des différentes manifestations au cours desquelles les habitants seront consultés sur les thématiques suivantes :



Ces thématiques seront inscrites sur des coupons. Il sera demandé aux habitants de prioriser deux ou trois thématiques qu'ils introduiront dans une urne. En parallèle, un échange informel avec prise de note des agents se fera afin de recueillir précisément leurs attentes.

## Publics

Elèves des établissements scolaires, des Accueils Collectifs de mineurs (ACM), habitants du quartier.

## La synthèse

Les nouvelles informations et celles déjà détenues seront synthétisées en un unique document qui sera remis au plus tard le **vendredi 25 août 2023**, le temps pour les services de la Préfecture de compiler l'ensemble des retours sur le territoire du Calvados.

### III. Synthèse de la démarche de consultation des habitants

#### Enquête menée auprès des habitants dans le cadre de l'évaluation du Contrat de ville (mai-juin 2022) :

L'évaluation finale des Contrat de ville 2014-2023 a été impulsée par l'Etat à l'échelle nationale sur le premier semestre 2022. L'objectif étant de dégager les points positifs et négatifs des priorisations mais aussi de préparer la future génération des Contrat de ville.

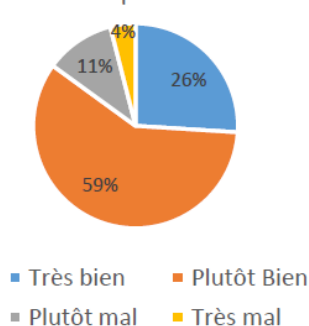
Sur Lisieux, un questionnaire a été élaboré avec les conseillers citoyens afin de recueillir le sentiment des habitants sur leur cadre de vie. En voici quelques résultats.

La présence aux abords des établissements a permis de récolter environ un quart des questionnaires mais aussi de cibler le public jeune. Aller à la rencontre des habitants et les accompagner dans cette démarche semble être bénéfique.

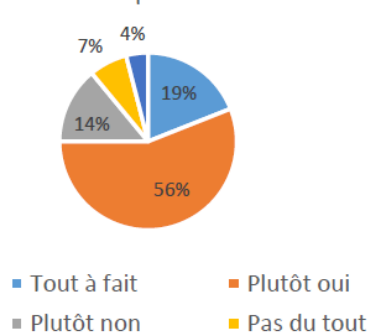
Le choix a été fait de distribuer les questionnaires dans les boîtes aux lettres avec le soutien des trois bailleurs (Inolya, Partélios Habitat et Logissia) mais aussi de faire participer les partenaires associatifs et institutionnels de Hauteville : Circonscription d'action sociale, Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles, Centre Socioculturel de la CAF, Mission Locale, Service d'Action Préventive, Local La Pendule pour les 11-17 ans, le Centre d'Activités et de Créativité pour les 3-11 ans, le Réseau Lexovien d'Echanges Réciproques de Savoirs, le Programme de Réussite Educative, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale CHRS, le Centre d'Aide aux Demandeurs d'Asile, le Centre Provisoire d'Hébergement, le Foyer l'Etape.

#### *Cadre de vie et sentiment de sécurité*

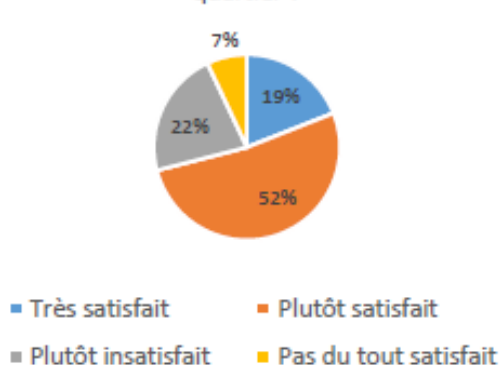
Vous sentez-vous bien dans votre quartier ?



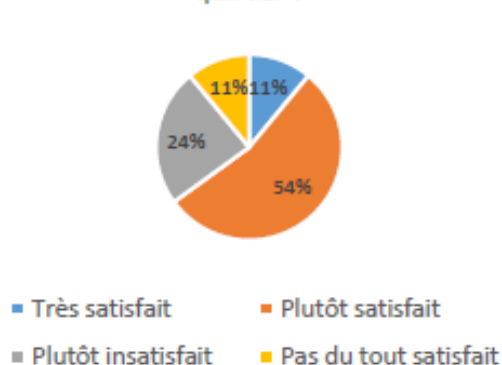
Vous sentez-vous en sécurité dans votre quartier ?



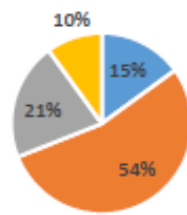
Etes-vous satisfait des commerces du quartier ?



Etes-vous satisfait des animations du quartier ?

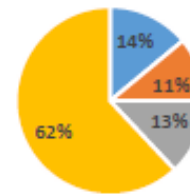


Etes-vous satisfait de l'entretien des espaces publics ?



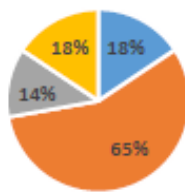
- Très satisfait
- Plutôt satisfait
- Plutôt insatisfait
- Pas du tout satisfait

Avez-vous l'habitude d'utiliser les transports en commun ?



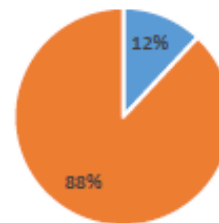
- Plusieurs fois par semaine
- Plusieurs fois par mois
- Plusieurs fois par an
- Jamais ou presque jamais

Etes-vous satisfait des transport en commun



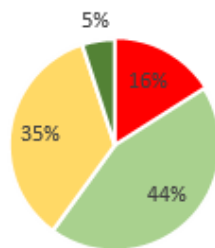
- Très satisfait
- Plutôt satisfait
- Plutôt insatisfait
- Pas du tout satisfait

Connaissez-vous le Conseil Citoyen d'Hauteville ?



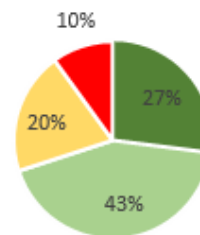
- oui
- non

Pensez-vous avoir suffisamment d'informations sur la rénovation de Hauteville ?



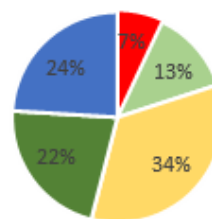
- Pas du tout
- Plutôt non

Les travaux liés à la rénovation vous gênent-ils ?



- Pas du tout
- Pas vraiment
- Un peu
- Beaucoup

Pensez-vous que votre quartier va s'améliorer dans les 10 années à venir ?



- Pas du tout
- Pas vraiment
- Un peu
- Beaucoup
- Ne sais pas

Connaissance et fréquentation des infrastructures du quartier

	Je fréquente régulièrement	Je fréquente de temps en temps	Je ne fréquente pas mais je connais leurs activités	Je ne connais pas
<b>Pôle culturel Jean de la Fontaine</b> (323 réponses)	6%	4%	38%	53%
<b>Centre Socioculturel de la CAF</b> (335 réponses)	12%	19%	46%	23%
<b>Salle Mozart (intervention d'associations)</b> (336 réponses)	6%	20%	43%	31%
<b>Centre d'Activités et de Créativité</b> (346 réponses)	12%	7%	42%	39%
<b>Local La Pendule</b> (329 réponses)	4%	4%	51%	40%
<b>Stade de Hauteville</b> (337 réponses)	18%	20%	47%	15%
<b>Gymnases Cerdan et/ou Terray</b> (337 réponses)	12%	13%	55%	20%
<b>Dojo</b> (319 réponses)	5%	5%	61%	30%
<b>Boulodrome</b> (325 réponses)	6%	9%	62%	22%
<b>Skate Park</b> (325 réponses)	6%	14%	57%	24%
<b>Arboretum</b> (346 réponses)	18%	46%	28%	20%

Connaissance et fréquentation des organismes implantés dans le quartier

	Je fréquente	Je ne fréquente pas mais je connais leurs activités	Je ne connais pas
<b>Circonscription d'action sociale (Conseil Départemental)</b> (318 réponses)	15%	51%	35%
<b>Caisse d'Allocations Familiales (CAF)</b> (328 réponses)	23%	63%	15%
<b>Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)</b> (313 réponses)	8%	51%	41%
<b>Mairie annexe</b> (337 réponses)	34%	50%	16%
<b>Pôle emploi</b> (322 réponses)	17%	64%	18%
<b>Mission locale</b> (316 réponses)	5%	62%	34%
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)</b> (318 réponses)	3%	65%	32%

## CONSTATS

- Une majorité vit bien dans le quartier et apprécie les services proposés.
- Des habitants plutôt satisfaits des commerces. Pourtant certains d'entre eux, en particulier la superette du Centre Commercial n°1, sont peu attractifs et auraient besoin d'être redynamisés.
- Les structures de plein air semblent être bien repérées et relativement bien fréquentées (stade de Hauteville, arboretum...). Il n'est pas dit que le terme « arboretum » soit compris de tous. Le site est ouvert et n'a pas de signalétique propre.
- Le pourcentage de méconnaissance des structures jeunesse est probablement lié à la tranche d'âge majoritaire (plus de 64 ans) ayant répondu à l'enquête.
- Le site culturel Jean de la Fontaine géré par la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie est très peu connu du public. Il se situe dans les anciens locaux de l'école Jean de la Fontaine.
- Il semble y avoir une certaine méconnaissance des organismes implantés sur le quartier (Circonscription d'action sociale du Conseil Départemental, Mission Locale, Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles CIDFF).

Il n'y a pas de corrélation nette identifiée entre les réponses à ces questions et les différentes variables sociologiques à disposition (âge, sexe, antériorité dans le quartier, sentiment de bien-être dans le quartier, propriétaire/locataire...).

## Concertations menées auprès des habitants dans le cadre de la Gestion Urbaine Sociale de Proximité (GUSP), de la démarche Ecoquartier et du Nouveau Programme National de renouvellement Urbain (NPNRU) :

Dans le cadre du NPNRU, les maîtres d'ouvrage, dont la ville de Lisieux, ce sont engagés à respecter une charte de concertation assurant une cohérence dans la communication sur le projet et les démarches de concertation auprès des acteurs du quartier. Par ailleurs, une charte de Gestion Urbain et Sociale de Proximité a été rédigée en tenant compte de l'expertise d'usage des acteurs du quartier au travers d'échanges et de diagnostics en marchant.

Dans la continuité des démarches de concertation entamées depuis le début du projet de rénovation, une phase de concertation visant à affiner le programme d'aménagement des espaces publics a eu lieu entre octobre 2022 et janvier 2023. Un groupe de 24 habitants a participé à quatre ateliers animés par la Maison de projets en lien avec la Chargée de Mission GUSP & Ecoquartier. Cette phase de concertation a permis aux participants d'approfondir leur connaissance du projet, de rencontrer les acteurs intervenant sur le quartier et leur rôle (urbaniste en chef, agent des services municipaux) et de contribuer activement au projet urbain. Les aînés de la Résidence pour personnes âgées du Val d'Or et les adolescents du local La Pendule ont également pu s'exprimer lors d'ateliers animés en parallèle du groupe d'habitants. Un atelier de synthèse rassemblant adolescents et groupe d'habitants a permis de prioriser et localiser les usages souhaités pour les espaces publics.

Les informations transcrites ici émanent du premier atelier dont l'objectif était de recueillir les usages et besoins des habitants pour améliorer leur cadre de vie (sport, loisirs, commerces...).

### **Usages souhaités des habitants**

<b>Thématiques</b>	<b>Nombre de mentions</b>
Activités sportives	4
Commerces / Marché	16
Convivialité	12
Détente	11
Mobilité	12
Sécurité	4
Socio culturel	8
Activités ludiques	2
<b>Total général</b>	<b>69</b>

### CONSTATS

La question du maintien des services, de la diversité et de la qualité des commerces occupe une place importante dans les préoccupations du groupe d'habitants concertés. Le souhait de retrouver un marché et une brasserie/ café est aussi évoqué. Globalement, la zone du centre commercial n°1 cristallise les attentes quant à son rôle de centre névralgique.

Le groupe interrogé regrette le manque d'occasions de se retrouver (fête de quartiers, animations) pour apporter plus de convivialité dans le quartier. De même que les aménagements trop peu nombreux pour inciter à sortir et se retrouver en dehors de chez soi (barbecue, tables de pique-nique, bancs).

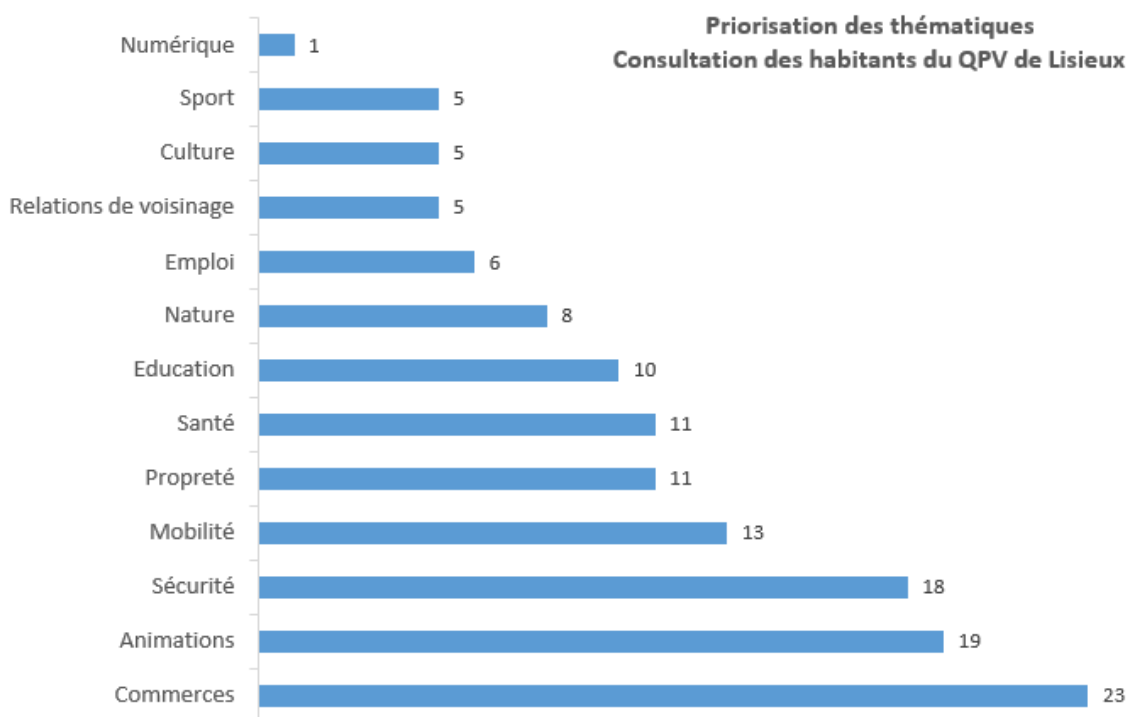
La mobilité est surtout évoquée au travers du manque de sécurité des cheminements pour la mobilité douce (éclairage nocturne insuffisant, mauvaise qualité des revêtements) avec souvent la vitesse des véhicules sur les voies incriminée.

### **Enquête menée au cœur du QPV lors des animations de rues (Bouge dans ton Quartier) :**

#### CONTEXTE :

Bouge dans ton Quartier est une animation menée par le Centre Socioculturel CAF de Lisieux en partenariat avec de nombreuses structures agissant sur le quartier : Direction Education, Sports et Politiques Publiques, Direction Aménagement Urbain de la Ville de Lisieux, Mission Locale, Réseau Lexovien d'Echanges Réciproques de Savoirs, Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles, Associations Jouons Ensemble, Les Petits Débrouillards, CAL Handball... L'objectif est de proposer aux familles et habitants du QPV une offre variée d'activités ludiques et pédagogiques. 6 dates ont été fixées à des lieux différents.

Les agents de la Ville ont saisi cette occasion pour tenir un stand et échanger avec les habitants sur leur besoins et attentes en lien avec les thématiques présentées dans le plan d'action :



#### CONSTATS

L'analyse des votes lors de l'enquête habitante menée lors des Bouge dans Ton Quartier montre très clairement une préoccupation des habitants pour trois thématiques : les commerces, les animations et la sécurité.

Les habitants questionnés ont évoqué en particulier la qualité jugée insuffisante du commerce alimentaire, notamment avec un problème de pannes récurrentes des rayons frais. De plus, l'offre de commerces est pauvre et les plages d'ouverture trop restreintes (fermeture tôt dans la journée pour certains). Le contexte avec les actes de vandalisme perpétrés début juillet ont accentué encore ce sentiment de « désertification » de la zone du centre commercial n°1.

Les personnes sondées regrettent le manque d'activités et/ou animations à destination des plus jeunes et des adolescents. Notamment la proposition de projets permettant aux jeunes de s'investir dans la vie de quartier. Le besoin de convivialité et de lieux pour se retrouver transparaît dans les échanges.

Enfin, les incivilités nocturnes et le sentiment de ne pas avoir suffisamment de présence des forces de l'ordre.

Lors de la démarche de concertation dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, le groupe d'habitants a également évoqué majoritairement un besoin d'améliorer l'offre et la qualité des commerces sur le quartier ainsi qu'une offre plus fréquente et diversifiée d'animations. Le tableau ci-dessous présente les thématiques similaires jugées prioritaires par les habitants :

Thématiques proposées	Priorité selon votes BDTQ été 2023*	Priorité Concertation selon habitants 2022*
Commerces	1	1
Animations	2	2
Sécurité	3	4
Mobilité	4	2

\* 1 étant le plus important

#### **Les retours de l'Education Nationale :**

Les équipes éducatives de l'ensemble des établissements du REP ont été consultés juste avant les vacances scolaires. L'inquiétude principale des parents porte sur la pénurie de médecins généralistes et spécialistes.



Le quartier de  
**HAUTEVILLE**  
avance avec  
ses habitants

# Création d'une fresque participative

**Centre commercial n°1**  
avec les artistes HOMEK, 2Flui et Le Mec Blasé

## Participez au projet !

**RENDEZ-VOUS MERCREDI 3 AVRIL À 15H30**  
**CENTRE SOCIO-CULTUREL CAF**

**RENSEIGNEMENTS :**  
MAISON DE PROJETS - Du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 17h  
6 rue au Char - 06 66 47 70 06 - [lisieux2025@ville-lisieux.fr](mailto:lisieux2025@ville-lisieux.fr)





## Charte du Conseil Citoyen de Hauteville

### Contrat de ville 2024-2030

#### Préambule :

**Un Conseil Citoyen est un groupe de citoyens intergénérationnel, multiculturel, laïc et apolitique qui se réunit périodiquement pour partager, échanger et proposer des projets constructifs en vue d'améliorer la vie dans le quartier. Il a vocation à favoriser l'expression d'une parole libre, tout en proscrivant tout prosélytisme contraire à la liberté de conscience de ses membres.**

Le Conseil Citoyen est régi par des principes généraux : liberté, égalité, fraternité, laïcité, neutralité. S'ajoutent d'autres principes de fonctionnement : souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, co-construction, citoyenneté.

La présente charte de fonctionnement fixe les missions, la composition, le mode de désignation, le fonctionnement et les modalités d'organisation du conseil citoyen. Elle s'inscrit dans une démarche de prise en compte de la parole des habitants inscrite dans la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrat de ville 2024-2030.

Elle est validée par

- Le conseil Citoyen
- Les deux porteurs stratégiques du Contrat de ville : Ville de Lisieux et Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN).
- Pour l'Etat, la Direction Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).

#### **1<sup>er</sup> article : les rôles et missions du Conseil Citoyen**

Le Conseil Citoyen participe à une réflexion commune (avec les habitants, les acteurs sociaux, économiques, associatifs et institutionnels ainsi que les autres conseils citoyens) concernant tous les domaines ciblés par le contrat de ville, pour améliorer la qualité de vie de tous dans leur quartier, leur ville. C'est une instance consultative, lieu de débat public ouvert à la parole des habitants et acteurs du quartier.

A ce titre, son rôle est de faire porter la parole des habitants et soutenir des actions dans le quartier en articulation avec les priorités du contrat de ville, et ce pour une meilleure prise en compte des préoccupations des citoyens.

Dans le cadre de ses missions, le conseil citoyen est amené à :

- Favoriser la participation des habitants dans leur diversité ainsi que de tous les acteurs non institutionnels du quartier (résidents, associations, acteurs socio-économiques, usagers non-résidents du quartier),
- Apporter l'expertise d'usage des habitants et acteurs locaux (connaissance, usage et pratique du quartier, observations et besoins réels des habitants), afin d'enrichir le travail de recueil des besoins et la définition des enjeux,
- Participer aux instances de pilotage du contrat de ville, en se faisant représenter par un ou plusieurs de ses membres et toutes autres instances dans lesquelles il serait convié (groupe de travail, comité technique, etc.),
- Emettre un avis sur les actions mises en place dans le cadre du contrat de ville, en veillant à porter la parole des habitants auprès des décideurs de la politique de la ville,
- Stimuler et encourager les initiatives citoyennes.
- Proposer et co-construire des projets d'animation et de concertation en conformité avec les objectifs du Contrat de ville du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) et de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).
- émettre un avis sur diverses questions notamment les actions déposées dans le cadre de la programmation du Contrat de ville
- Être un relais d'informations auprès de tous les acteurs du quartier, en suivant l'évolution des projets mis en œuvre et dans le respect de normes de confidentialité. La communication externe par ses propres canaux est possible en respectant le droit de réserve et le droit à l'image. Il lui est possible de créer son propre profil sur les réseaux sociaux.

Tout au long, il veille à :

- Associer ceux qu'on entend le moins dans les exercices habituels de concertation publique,
- Exprimer l'expression de tous les points de vue, tout en recherchant la construction d'une vision commune,
- Contribuer à identifier les enjeux du territoire en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs et faire porter la parole des habitants auprès des décideurs

### **2<sup>ème</sup> article : devoir de réserve des conseillers citoyens**

Les conseillers citoyens ont un devoir de réserve concernant les dossiers en cours, notamment dans le cadre des instances du contrat de ville.

Cette confidentialité s'applique également aux informations personnelles qui leur seraient confiées par des habitants ou usagers du quartier.

### **3<sup>ème</sup> article : composition**

Le Conseil Citoyen n'est pas limité en nombre. Il est composé de deux collègues :

- Le collège « habitants » qui doit représenter au moins la moitié des membres du conseil. Il peut inclure des habitants du quartier « vécu » de Hauteville (hors du Quartier de la Politique de la Ville (QPV), sous réserve du maintien d'une représentation majoritaire des habitants résidants dans le QPV.

- Le collège « acteurs locaux » : peuvent être retenus des représentants des acteurs de terrain, des associations, des entreprises, des commerçants, professions libérales implantés dans le quartier.

Chaque structure désigne nominativement un représentant. Ce dernier pourra être remplacé en cas d'indisponibilité sous réserve d'en avoir prévenu les membres du Conseil Citoyen par écrit.

La qualité de conseiller citoyen est nominativement acquise. Elle ne peut être cédée à un tiers. Seules les personnes dont les noms figurent sur une liste d'émargement signées et tenues par les agents de la Ville sont considérés comme Conseillers Citoyens.

Toute personne physique ou morale souhaitant intégrer le Conseil Citoyen devra s'entretenir avec les agents de la Ville en charge de son animation afin que lui soit présentée la charte qu'elle devra signer. L'intégration du Conseil Citoyen peut s'opérer à tout moment de l'année. Cela implique un engagement moral, chaque membre participe activement au conseil citoyen.

#### **4<sup>ème</sup> article : organisation et fonctionnement**

**Réunions :** Le Conseil Citoyen se réunira a minima 4 fois par an, et notamment avant chaque instance du Contrat de Ville et du NPNRU pour échanger et émettre un avis sur la programmation annuelle du Contrat de ville et sur les orientations du NPNRU. Afin de favoriser la participation de toutes et tous, les jours de réunions s'adapteront au mieux aux contraintes des membres du Conseil Citoyen. Les réunions sont fixées tant que possible à l'issue de chaque rencontre.

**Rapport d'activité :** Chaque année, le Conseil Citoyen réalise un rapport annuel synthétique (en année civile) dans lequel il :

- Fait un état des lieux de sa composition : nombre de conseillers actifs, les sortants et les entrants.
- Indique le nombre et la nature des réunions auxquelles il a participé.
- Trace des perspectives pour l'année à venir.

#### **5<sup>ème</sup> article : vote et prise de décision**

Les décisions du Conseil Citoyen s'effectueront par vote à la majorité des suffrages exprimés. En cas d'égalité, la voix du conseiller le plus âgé l'emporte.

Un conseiller peut donner son pouvoir de vote à un autre conseiller.

Il n'est pas possible d'avoir plus d'une procuration par conseiller présent.

Pour tenir le vote :

- un minimum de 2 conseillers citoyen est requis pour valider un vote dans le respect des proportions habitants / acteurs locaux.

Pour les membres du collège acteurs locaux, en cas de présence de binômes, une seule voix est accordée.

### **6<sup>ème</sup> article : autres participants et invités**

Lors des réunions du Conseil Citoyen toute personne susceptible de contribuer à l'information et à la formation de ses membres peut être invitée.

### **7<sup>ème</sup> article : perte du statut du Conseil Citoyen**

La qualité de conseiller citoyen se perd dans les cas suivants :

- Décès du conseiller citoyen
- Démission du conseiller citoyen par courrier adressé au service politique de la ville
- Déménagement en dehors du quartier pour le collège habitants
- Cessation d'implantation d'activité et/ou d'intervention sur le quartier pour le collège acteurs locaux
- Non-respect de la présente charte de fonctionnement
- Absence à plus de la moitié des réunions sur une année de mandat.

### **8<sup>ème</sup> article : financement**

Le Conseil Citoyen n'a pas de structure juridique et ne peut déposer une demande de subvention. Toutefois, pour ses besoins de fonctionnement (formation, déplacements, réceptions...), la Ville de Lisieux pourra solliciter un financement dans le cadre de l'appel à projet de la programmation du Contrat de ville ou des fonds issus de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties.

### **9<sup>ème</sup> article : autonomisation**

S'il le souhaite, il peut se constituer en association et acquérir une certaine autonomie. Cette évolution amènerait de facto la rédaction d'un avenant à la présente charte.

Le Conseil Citoyen peut être porté par :

- une personne morale préexistante (association)
- une structure municipale (Centre social, CCAS...)
- une association propre

### **10<sup>ème</sup> article : obligations des conseils citoyens**

En tant que représentants du quartier, les conseillers citoyens sont disponibles, à l'écoute, ouverts, respectueux.

Les conseillers citoyens respectent le cadre contractuel du contrat de ville et cette présente charte de fonctionnement.

Les conseillers s'engagent à respecter les différents intervenants, formateurs et partenaires.

### **11<sup>ème</sup> article : participation aux instances du contrat de ville et NPNRU**

Les conseillers citoyens participent au comité de pilotage du contrat de ville et NPNRU.

Dans la mesure du possible, un binôme habitant / acteur local sera désigné pour représenter le Conseil Citoyen lors des différentes instances. Ce binôme est par la suite chargé de faire un retour aux autres conseillers.

### **12<sup>ème</sup> article : accompagnement et formation**

Des actions de formation ou d'accompagnement peuvent être mises en place en fonction des besoins recensés et exprimés.

### **13<sup>ème</sup> article : communication et échanges**

La présente charte de fonctionnement est adoptée par vote, après soumission :

- aux Directions Education, Sports et politiques Publiques, et Aménagement Urbain de la Ville de Lisieux.
- au service en charge à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.
- à la Direction Départementale de l'emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) ainsi que la Sous-Préfecture de Lisieux.

### **14<sup>ème</sup> article : interlocuteurs et modalités d'échanges avec la ville**

Les Directions Education, Sports et politiques Publiques, et Aménagement Urbain de la Ville de Lisieux constituent les interlocuteurs principaux du Conseil Citoyen afin d'apporter orientations, conseils et soutien.

### **15<sup>ème</sup> article : révision de la charte**

La présente charte est signée pour une durée de six ans avec la possibilité d'être révisée à mi-parcours (fin 2027).

## *La Caisse d'Allocations Familiales du Calvados*

La politique de la Ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, ceci sur l'ensemble du territoire, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.

Ces objectifs sont largement partagés par la branche Famille dans le cadre des engagements pris dans la récente Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) pour la période 2023 à 2027.

Développer des services attentionnés à chaque étape de la vie est une des trois thématiques inscrites dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) de la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados.

Ainsi, la géographie prioritaire de la politique de la ville est prise en compte dans la priorisation des projets par la Caf.

Les enjeux de rééquilibrage territorial, d'accès aux droits et aux services, de soutien aux familles et de renforcement des liens de proximité trouvent tout leur sens dans les actions soutenues sur ces territoires.

C'est pourquoi plusieurs dispositifs nationaux et notamment les Conventions Territoriales Globales (Ctg) permettent une majoration des engagements financiers de la Caf dans les quartiers Politique de la Ville.

C'est notamment le cas pour :

- Les aides à l'investissement nationales en matière de petite enfance,
- Les aides au fonctionnement majorées sous forme du Bonus territoire attribué aux Eaje Psu,
- Les aides au fonctionnement des services aux familles (petite enfance, enfance jeunesse, parentalité) et les projets d'investissement (petite enfance, enfance jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale) pour les structures implantées dans des territoires en difficulté et notamment les quartiers classés « Qpv ».

Au-delà du développement territorial porté par la Convention territoriale globale, la Caf engage sa contribution par :

- La mobilisation de compétences internes en ingénierie sociale,
- L'implantation de structures d'animation de la vie sociale sur les quartiers prioritaires qui peuvent entre autres apporter leur expertise et connaissance du public afin de favoriser la participation des habitants et permettre de faciliter le cadre de concertation garantissant la participation des habitants durant toute la durée du contrat.
- L'attribution de subventions aux porteurs de projets s'inscrivant dans la dynamique du contrat de ville,
- L'articulation et la cohérence des actions avec les autres dispositifs portés par la Caf que sont le Schéma départemental des services aux familles, le Schéma départemental de l'animation de la vie sociale...
- Le versement régulier de prestations familiales et sociales,
- L'offre de soutien aux familles séparées (et notamment monoparentales) et/ou en situation de difficultés,
- L'accès aux droits pour tous via les Maisons France Services déployées sur le Département et la présence de la Caf sur le territoire.

# Courrier de l'Union pour l'Habitat Social de Normandie relatif à la contribution des bailleurs sociaux normands à l'élaboration des futurs Contrats de ville



Cf. Président(e)s des EPCI  
Directeur(trice)s et Responsables des Services Habitat  
(EPCI, DREAL, DDTM, DDEETS)

N/Réf : mail/GC/VM/2301  
Objet : Contribution des bailleurs sociaux normands  
à l'élaboration des contrats de ville

Rouen, le 9 février 2023

Affaire suivie par : Guillaume CALMES :  
[g.calmes.arhlmn@union-habitat.org](mailto:g.calmes.arhlmn@union-habitat.org) (07 88 98 09 88)

Madame La Présidente, Monsieur Le Président,  
Madame La Directrice, Monsieur Le Directeur,  
Madame, Monsieur,

La loi de finances pour 2022 a acté la prorogation d'une année supplémentaire pour les contrats de ville en cours, ceux-ci sont prolongés jusqu'en 2023. Les EPCI ont réalisé au 1<sup>er</sup> semestre 2022, l'évaluation des contrats de ville actuels et vont désormais entrer dans une phase d'élaboration de la future génération de contrats.

Les organismes de logements sociaux étant des acteurs majeurs des contrats de ville et plus largement de la politique de la ville, ils souhaitent collectivement participer pleinement à cette phase de construction par des propositions visant à alimenter les réflexions sur les territoires autour de l'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville. Vous trouverez ci-dessous cet ensemble de propositions.

- Renforcer l'association des habitants à la construction des contrats de ville et à leurs évaluations, ce qui permettrait de mieux les associer et les informer sur les actions qui peuvent être menées, mais aussi sur les contraintes qui pèsent sur les différents acteurs. C'est un enjeu d'autant plus important que la participation citoyenne est très inégale selon les territoires. Sur certains territoires, les conseils citoyens se font accompagner par des associations spécialisées dans le conseil, l'animation, l'aide au fonctionnement des tissus associatifs locaux. Ailleurs, sont associés à la concertation des représentants d'Amicales, voire des locataires référents identifiés et sollicités par les bailleurs. Ces pratiques pourraient être inspirantes sur les différents territoires.
- Identifier les inter-bailleurs comme moteurs des principales actions à mener. Un QPV est rarement occupé par un seul bailleur, aussi les actions menées dans le cadre des contrats de villes doivent pouvoir permettre de favoriser la synergie entre les différents acteurs de terrains et notamment les bailleurs, d'autant plus que certains axes (gestion des déchets, tranquillité résidentielle) ont tout intérêt à faire l'objet d'actions portées collectivement. Les bailleurs souhaiteraient par exemple pouvoir signer des conventions inter-bailleurs-EPCI sur les actions les plus importantes et qui par leur nature nécessitent d'être menées collectivement (encombrants par exemple), l'objectif étant d'avoir un cadre permettant de mutualiser les actions plutôt qu'une multitude d'actions voisines menées par différents acteurs sur un même territoire.
- Avoir des modèles de gouvernance plus clairs, et davantage de visibilité sur la feuille de route des actions à mener et ainsi tendre vers des programmes d'actions laissant la possibilité d'une fongibilité financière pluriannuelle et multisite sur la durée du contrat de ville. Ceci permettrait aux acteurs du contrat ville d'anticiper au mieux les actions à mener et de flécher plus efficacement les financements.
- Dans la même optique, les bailleurs souhaiteraient que les évaluations de l'utilisation de l'abattement TFPB soient réalisées pluriannuellement et non annuellement. Cela donnerait, à tous les acteurs du contrat de ville, plus de souplesse et d'efficacité pour le financement d'actions qui sont parfois pluriannuelles. L'utilisation de l'abattement TFPB gagnerait ainsi en souplesse, les bailleurs pouvant reporter d'une année sur l'autre, voire d'un site sur l'autre les crédits liés à l'abattement TFPB.

- Les bailleurs soulignent l'importance que les actions relevant des différents dispositifs de la politique de la ville (relevant par exemple : des contrats de ville, de l'ANRU, du FIPD, ...) soient davantage liées entre elles afin de gagner en cohérence sur l'ensemble des actions relevant de la politique de la ville.
- Les bailleurs constatent que les problématiques de santé (vieillesse, santé mentale, isolement, maintien à domicile, ...) sont totalement absentes des axes des contrats de ville, or elles sont de plus en plus prégnantes et concernent l'ensemble des territoires, il paraît important qu'elles puissent figurer comme axe fort dans les prochains contrats de ville.
- Dans le même état d'esprit, les bailleurs souhaitent pouvoir élargir les champs d'actions et revoir le cadre des axes nationaux concernant l'utilisation de l'abattement TFPB par l'ajout d'axes territoriaux spécifiques, qui viendraient s'ajouter/ (se substituer ?) aux 8 axes définis nationalement.
- Les bailleurs souhaitent aussi pouvoir assouplir et déroger à la géographie des contrats de ville qui ne doivent pas se limiter aux seuls QPV, une notion de publics bénéficiaires pourrait venir compléter la notion de géographie prioritaire, qui parfois vient exclure de certaines actions des quartiers voisins des QPV qui ont pourtant les mêmes fragilités.
- Sur certaines actions coûteuses pouvant entraîner à elles seules une grande partie ou la totalité de l'utilisation de l'abattement TFPB, les bailleurs soulignent l'importance qu'en contrepartie de leurs engagements dans la mise en œuvre de ces actions, les partenaires s'engagent également à les accompagner (accompagnement financier par exemple).

Au-delà de ces propositions, les bailleurs souhaitent collectivement alerter sur la nécessité de maintenir et de pérenniser le dispositif de l'abattement TFPB. Ce dispositif et son utilisation représentent un enjeu essentiel pour renforcer la qualité de vie et la cohésion dans les territoires. Les actions conduites à travers cet abattement ont des impacts mesurables sur le long terme et sur toute la composante de la qualité de service et de la qualité de vie, en lien avec des acteurs pluriels : l'État, les collectivités, les bailleurs, les habitants qui agissent en co-responsabilité. Les actions financées dans ce cadre permettent le maintien d'une gestion renforcée, assurant les services élémentaires en situation dégradée. Elles visent aussi à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à contribuer au développement local des territoires. Mais ce dispositif repose sur une mesure fiscale autorisée par la loi de finances, ce qui rend ce processus assez fragile, car chaque année, il doit être débattu, avec le risque d'une remise en cause dont les conséquences seraient sévères pour les quartiers.

Il est donc capital de s'assurer du maintien à long termes de ce dispositif, afin de garantir la capacité d'investissement importante des bailleurs dans ces quartiers fragilisés.

Ne doutant pas de l'attention que vous porterez à ces propositions, et vous assurant de la mobilisation des bailleurs et de l'Union pour l'Habitat Sociale de Normandie dans l'élaboration des futurs contrats de ville, je vous prie de croire, Madame La Présidente, Monsieur Le Président, Madame La Directrice, Monsieur Le Directeur, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente,



Valérie MESPOULHÈS



# Courrier d'engagement de la Bpifrance dans les futurs Contrats de ville

## ENGAGEMENTS BPIFRANCE

*Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.*

---

### Présentation de Bpifrance

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :

Innovation : Aides à l'innovation, concours d'innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.

Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.

Garantie : garantie jusqu'à 70 % des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.

Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).

International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l'export.

Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, Bpifrance propose des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

### Préambule

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagée depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des Réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d'accélérer de plus de 3 028 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus 1000 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64 % de plus qu'en 2018) en 2023.

Fort de ce succès, **il a été annoncé la mise en œuvre dès 2024 du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »**, qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous, avec des moyens portés à **plus de 450 M€ sur 4 ans**, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et de Bpifrance avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019.

En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa<sup>1</sup> afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

---

<sup>1</sup> Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organisera autour de trois axes :

### **1. Fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux porteurs de projets issus des quartiers**

#### **« Mon Pass Créa »**

Afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensable autour d'un espace dédié : « Mon Pass Créa ».

Accessible via le site Bpifrance-creation.fr, le Pass Créa permet au porteur de projet ou à l'entrepreneur de préparer et développer son projet, d'accéder à un ensemble d'informations spécifiques dédiées directement liées à son projet et d'être rapidement orienté vers le bon réseau d'accompagnement.

#### **Collectif Cap Créa**

Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Créa :

26 réseaux associatifs engagés en faveur de la création et de l'entrepreneuriat, partenaires de Bpifrance, se sont unis pour créer le collectif Cap Créa avec une ambition commune : doubler d'ici 5 ans le nombre d'entreprises pérennes génératrices d'impact, de valeur ajoutée et d'emploi.

Présents avec près de 3 000 implantations, 5 000 collaborateurs, 55 000 bénévoles, en métropole comme en outre-mer, les réseaux d'accompagnement membres de Cap Créa, riches de leurs spécificités et expertises (sensibilisation, accompagnement, financement, rebond, reprise, accélération...) s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux par la création d'entreprise. Ils portent ensemble un panel de solutions. *Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Créa ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.*

#### **Soutien financier aux réseaux**

Bpifrance contribue au financement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création/reprise/transmission/développement d'entreprise et à la création d'activités économiques (regroupé au sein du collectif Cap Créa) selon une approche fondée sur la recherche d'impact afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois durables notamment dans les quartiers prioritaires.

Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027.

Toute cette action est conduite étroitement avec les co-financeurs nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.

23 réseaux nationaux d'accompagnement ont été soutenus financièrement par Bpifrance. 79 000 créations d'entreprises accompagnées dont 8 000 issus des QPV (vs. 72 000 en 2021 dont 7 000 issus des QPV).

### **2. Financer les entrepreneurs**

Bpifrance mobilise, avec ses partenaires, différents outils financiers permettant de renforcer les fonds propres et de faciliter l'accès au financement bancaire des créateurs notamment :

- **Le prêt d'honneur Création-Reprise** est un prêt d'honneur à taux zéro accordé au porteur de projet à titre personnel dans le cadre de la création, du développement ou de la reprise d'une entreprise. Il est accordé aux créateurs accompagnés par les réseaux Initiative France et Réseau Entreprendre et se positionne en cofinancement aux côtés de leurs propres prêts d'honneur.
- **Le prêt d'honneur solidaire** vise à couvrir les besoins personnels de l'entrepreneur en devenir dans le cadre de sa création ou reprise d'entreprise. Le montant du prêt est utilisé comme apport personnel

au côté du prêt bancaire, ou assimilé, complémentaire. Il cible les publics fragiles, notamment issus ou implantés dans les QPV. Il est opéré par l'Adie, France Active et Initiative France.

- **La garantie bancaire** facilite l'accès des créateurs d'entreprise au crédit en couvrant une partie du risque bancaire pour inciter les banques à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Elle est mise en place par Bpifrance et France Active.

Grâce à la garantie, Bpifrance facilite l'accès des entreprises au crédit en couvrant une partie du risque bancaire (de 40 à 60 %) pour les inciter à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Avec les Régions, cette garantie peut être portée jusqu'à 80 % du risque. Les TPE représentent 90 % des clients financés sur l'ensemble du territoire. Le Fonds création reste de loin le plus utilisé ; il pèse 48 % en montant de crédit et 79 % en nombre de dossiers autorisés. Le Fonds transmission arrive en deuxième position.

- **Le microcrédit professionnel** est une solution financière proposée par l'Adie, qui vise à aider les personnes à faible revenu à accéder à des prêts. Avec l'intervention du Fonds de Cohésion Sociale, cette approche offre des opportunités de développement économique aux individus qui n'ont pas accès au prêt bancaire.

**Le soutien et l'animation de l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire s'insère dans le continuum d'accompagnement et de financement de Bpifrance. Les entreprises issues des quartiers ont pour ambition de rejoindre les clients sur les autres métiers de Bpifrance comme l'innovation, le financement, les fonds propres, l'international, et les enjeux climatiques (Bpifrance banque du climat).**

[La mobilisation de crédits spécifiques via le déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »](#)

**Ce nouveau programme permettra de répondre aux enjeux identifiés :**

- Valoriser les entrepreneurs / développer la culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Aller-vers les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de ville qui ne viennent pas vers les solutions existantes
- Mobiliser les acteurs locaux pour les habitants des quartiers
- Faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pour renforcer l'emploi et l'activité dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et de l'engagement des entreprises
- Intensifier l'ambition des créateurs et des entrepreneurs des quartiers

Et conformément aux grandes orientations nationales, les nouveaux contrats de ville déclinent sur leurs territoires l'ambition de changer la dynamique d'entrepreneuriat dans les quartiers.

En effet, d'ici 2027, l'objectif national est d'accompagner 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV dans le cadre du programme « Entrepreneuriat 2030 » qui renforce les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV. Il est accompagné de moyens renforcés qui permettront de faire levier sur les cofinancements locaux en complément des dispositifs de droit commun. Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, ce programme sera déployé par Bpifrance en lien étroit avec les réseaux d'accompagnement.

**Entrepreneuriat Quartiers 2030 comporte 15 briques de solutions structurées autour de 3 axes, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :**

✦ **Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers :**

Après bientôt cinq ans de soutien aux dynamiques entrepreneuriales des territoires prioritaires, Bpifrance et ses partenaires sont identifiés par les écosystèmes locaux dans les quartiers (entrepreneurs des quartiers, structures associatives, élus locaux, acteurs publics tel que France Travail) comme incarnant ainsi la présence du droit commun et des solutions de service public atteignant ces quartiers. Que Bpifrance soit perçue comme « BPI-pour toute la France » envoie une symbolique forte, car il est essentiel de ne pas donner l'impression que les quartiers accèdent à des solutions de "seconde zone" et qu'il existerait une Bpifrance pour les riches et une autre pour les plus précaires. Pour tous les entrepreneurs, accéder à Bpifrance est un signe d'une égalité de traitement voire un objet de fierté.

L'axe de communication/événementiel est donc crucial pour transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les Quartiers de la Politique de la Ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires.

- **Concours Talents des Cités** : Le Concours Talents des Cités est le seul concours mettant en avant les entrepreneurs et créateurs issus ou installés dans des quartiers populaires. Ce concours a pour objectif de valoriser les initiatives des entrepreneurs des quartiers et de promouvoir les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Organisé dans toutes les régions, le concours mobilise le collectif Cap Créa et l'ensemble de son écosystème local à toutes les étapes du concours : relai de l'appel à candidature, jury régionaux, mise en lumière des lauréats. Il permet également de sensibiliser les futurs entrepreneurs à l'importance de l'accompagnement pour sécuriser leur parcours et leur activité à travers la mise en avant des réseaux d'accompagnement et financement.

Aujourd'hui ce sont plus de 700 entrepreneurs des Quartiers qui ont été récompensés et mis en avant, parmi lesquels 75% sont encore en activité après 8 ans.

- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : des étapes au cœur des territoires prioritaires, associant les écosystèmes de l'entrepreneuriat aux acteurs de la cohésion et de la culture. À cette occasion, l'ensemble des solutions et des acteurs du territoire sont présents, des entrepreneurs locaux sont mis à l'honneur, des ateliers d'experts sont organisés ainsi que des sessions de networking, et enfin, des festivités sont proposées pour renforcer l'attractivité tout en rendant l'événement mémorable.

En 2023 : 6 étapes dans 6 régions, 5 452 participants

- **Les Bus de l'Entrepreneuriat**, parcourent les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Dans une première phase en 2021, 10 bus ont été mis en place couvrant près de 250 QPV. En 2022, près de 3 800 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 1 300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création.

En 2023, 11 nouveaux opérateurs ont été sélectionnés (soit 21 bus déployés permettant de couvrir 10 régions métropolitaines ainsi que La Réunion). Les opérateurs retenus ont pour mission de déployer des « Bus de l'Entrepreneuriat » dans le but de renforcer la couverture territoriale des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et de proposer un appui au plus près des lieux de vie des porteurs de projets et entrepreneurs.

L'offre "Bus de l'Entrepreneuriat " :

- permet un accompagnement de proximité collaboratif, itinérant
- facilite l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial
- propose une orientation vers des structures partenaires adaptées à leurs besoins (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement).

*Objectif 2027 : 40 bus*

- **Les CitésLab**, chefs de projet « révélateurs de talent » ont pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils rencontrent et contribuent à révéler les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, assurent-ils un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.

Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 117 chefs de projets, intervenant dans plus de 770 quartiers. Il a permis la détection de plus de 40 000 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 13 700 en 2022 et 10 487 créations d'entreprise dont 4 114 en 2022.

*Objectif 2027 : 200 CitésLab*

- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** (anciennement FAE - Fabriques à Entreprendre) sont le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 11 Carrefours de l'entrepreneuriat couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnels (hors Marseille En Grand). Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les Carrefours, aboutissant à 667 créations d'entreprises.

Le Carrefour de l'entrepreneuriat agit en synergie avec les territoires et vise notamment à :

- Offrir un bouquet de services accessibles en proximité des quartiers : accueil, animation, mise en réseau, conseil, formation financement, hébergement, location, etc.
- Faire venir les entrepreneurs au sein d'un lieu totem du territoire qui fournit des services et structure l'écosystème entrepreneurial local
- Renforcer la collaboration entre les partenaires du droit commun de l'accompagnement et du financement
- Simplifier le parcours des entrepreneurs en réunissant le bouquet de solutions locales au service des entrepreneurs autour notamment du collectif Cap Créa présent sur le territoire
- Déployer des actions spécifiques en cohérence avec le projet de territoire décrit dans le contrat de ville.

Le Carrefour pourra être par ailleurs intégré dans une mini-pépinière d'entreprises qui vise à accueillir, à héberger et à accompagner les entreprises nouvellement créées pendant les premières années de leur activité.

*Objectif 2027 : 60 Carrefours*

#### ★ **Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers :**

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phases de vie, secteurs, ambitions...), Bpifrance propose un ensemble de **nouveaux dispositifs de financement dédiés** permettant de déployer près de **600 M€ de nouveaux fonds** (en subvention, prêts et fonds propres) via :

- Le **renforcement des actions des Réseaux du collectif Cap Créa et des partenaires locaux** pour adapter leur **accompagnement** à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.  
*Objectif 2027 : 50 000 accompagnements renforcés Réseaux*
- Un **nouveau Prêt d'honneur Quartiers** déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa, pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.  
*Objectif 2027 : 30 000 Prêts d'Honneur*
- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme French Tech Tremplin avec une **nouvelle Bourse French Tech Quartier** favorisant l'émergence de start up ambitieuses. Initié en janvier 2019 par la Mission French Tech, portée par le Ministère de l'Économie et des Finances en partenariat avec Bpifrance, le programme « French Tech Tremplin » vise à lever les freins socio-économiques ou géographiques du monde entrepreneurial. Il propose un accompagnement intensif et concret dans le développement des start-ups de la French Tech, en mobilisant tout l'écosystème. Le programme permet de favoriser le développement de projets innovants portés par des personnes résidentes dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.  
*Objectif 2027 : 1 000 projets innovants accompagnés et financés*

- Un nouveau **prêt bonifié Flash**, (100% digital) à destination des **TPE** de plus de 3 ans.  
*Objectif 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés*
- Un nouveau **Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces**, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.  
*Objectif 2027 : total levés 200 M€*

Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe **Fast Track to Cash** sera mise en place par Bpifrance.

*Objectif 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiel accompagnés dans leur recherche de financement*

#### ✦ **ACCÉLÉRER / DEVELOPPER / CONQUÉRIR**

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiel issues des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois.

Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure.

- Les **accélérateurs: Emergence, Création et TPE**, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Un bouquet de services premium comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise.  
*Objectif 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés*
- Des **nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** pour répondre à des besoins particuliers :
  - Accès aux marchés publics et privés  
Module de conseil qui vise à offrir aux entrepreneurs des quartiers les mêmes chances de développement que l'ensemble de la communauté des entrepreneurs en les accompagnant dans l'accès aux marchés publics et privés (acculturer, accompagner et outiller)
  - Comex de poche  
Module de conseil et mentorat permettant la mise en place de binômes de profils seniors apportant vision stratégique, traduction opérationnelle, crédibilité et mise en réseau aux entreprises à fort potentiel.

*Objectif 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif*

## **Engagements de la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie**

Promouvoir la participation des habitants à la vie culturelle dans les quartiers de la politique de la ville est un moyen de renforcer la cohésion sociale, réduire les inégalités et renforcer le tissu social local. Cela, offre aux habitants des occasions d'apprentissage, d'expression artistique et de rencontres interculturelles, contribuant ainsi au bien être individuel et collectif. Une attention particulière est portée à l'éveil artistique des tout petits et à l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes, sur tous les temps de leur vie, dans un objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

Pour cela, l'État, au travers de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) s'engage à :

- Accorder une priorité aux projets situés en quartier politique de la ville dans le cadre des dispositifs d'action culturelle et des appels à projets pilotés par la DRAC : Jumelage-résidence d'artiste en milieu scolaire ; C'est mon patrimoine ; la culture s'anime en Normandie ; Babil – résidences d'artistes en établissement d'accueil du jeune enfant, programme d'éducation aux médias et à l'information, action culturelle et langue française ; projets en structures relevant du champ social, Impromptus de l'été culturel, partenariats culturels triennaux en EAC... Ces projets peuvent bénéficier de co-financements dans le cadre des appels à projets annuels des contrats de ville.

- Encourager l'action des lieux culturels (notamment les lieux labellisés ou conventionnés) en quartier politique de la ville : implantation de micro-folies, soutien à l'extension des horaires des bibliothèques, développement des partenariats culturels en QPV.

Focus : le partenariat culturel en QPV est un dispositif ciblé spécifiquement vers les quartiers politique de la ville pour y favoriser la présence artistique et l'expérimentation : Le partenariat se donne pour objectif de favoriser des liens très réguliers entre les habitants du quartier et la programmation artistique et culturelle de structures culturelles, sur une période de 3 ans, par différents types d'actions au sein de la structure culturelle ou du quartier, dans l'optique de créer des passerelles entre le lieu et le quartier. Ces partenariats peuvent bénéficier de co-financements dans le cadre les appels à projets annuels des contrats de ville.

- Porter une attention particulière aux collectivités comprenant des quartiers politique de la ville dans l'accompagnement mené par la DRAC pour la structuration de leur politique culturelle, souvent à l'échelle de l'EPCI, parfois à l'échelle de la commune. Dans le cadre des contrats (Contrat territoire-lecture ; contrat culture territoire enfance jeunesse, contrat culture territoire...), une attention particulière est portée aux actions développées dans les établissements scolaires, établissements d'accueil du jeune enfant, structure d'animation et de l'éducation populaire, associations situées en QPV.

- Veiller à l'appropriation du pass culture (part individuelle et part collective) par les jeunes des QPV et les équipes pédagogiques des collèges et lycées.

## Contribution de la Région Normandie aux contrats de ville normands 2024-2030

La Région Normandie a adopté en 2017 une politique forte de soutien aux quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) basée d'une part sur le financement des opérations de renouvellement urbain et sur l'appui aux actions innovantes en faveur de l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés issus de ces territoires. Cette politique a été réaffirmée en 2020 avec l'adoption en assemblée plénière du dispositif d'aide « Soutien à l'innovation dans les quartiers prioritaires ».

Les objectifs poursuivis par la Région au sein des quartiers prioritaires sont les suivants :

- Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi des publics éloignés, particulièrement des jeunes et des demandeurs d'emploi.
- Favoriser le renouvellement urbain des QPV en contribuant à la mobilisation des partenaires à l'échelle régionale.
- Favoriser la pénétration des autres politiques régionales dans les quartiers prioritaires, particulièrement en matière d'orientation et d'information métiers, de création d'entreprises, de dispositifs jeunesse, d'accès et de promotion à la santé.

Dans le cadre des nouveaux contrats de ville 2024-2030, la Région Normandie renouvelle son engagement en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Cet engagement se traduit par un soutien spécifique aux différents acteurs intervenants dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville par la poursuite du dispositif adopté en 2020. Ce dispositif régional de soutien permet de financer des actions innovantes dans les quartiers prioritaires répondant aux enjeux de l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés de ces territoires. Ces initiatives doivent contribuer aux objectifs du contrat de ville et répondre aux enjeux régionaux.

En matière d'investissement, la collectivité régionale poursuit l'exécution de la convention cadre signée en 2018 avec l'ANRU qui permet l'apport de 88 millions d'euros au profit des projets inscrits dans le Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (22 quartiers concernés) et également la mobilisation de crédits régionaux complémentaires au travers des contrats de territoire signés avec les EPCI dans les autres quartiers prioritaires.

En complément, la Région Normandie œuvre pour mobiliser particulièrement l'ensemble de ses dispositifs sectoriels en direction des projets portés dans les quartiers prioritaires.

Les principaux dispositifs, actuellement en vigueur, sont présentés ci-après. Cette liste non exhaustive est susceptible d'évoluer sur la période du contrat de ville. Ces dispositifs ciblent notamment les thématiques mobilité, santé, formation, culture, entrepreneuriat, jeunesse et sport, répondant aux enjeux auxquels sont confrontés les habitants des quartiers.

### **Principaux dispositifs régionaux mobilisables en faveur des quartiers prioritaires normands**

#### Rénovation urbaine et Politique de la ville :

- **Dispositif « Rénovation urbaine en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville »** : aide spécifique aux projets d'investissements portés par les collectivités, les bailleurs et établissements publics pour la requalification à l'échelle de quartiers, concernant les opérations portant sur les espaces publics, les locaux commerciaux, les

équipements publics de proximité (hors établissements scolaires) ou les parties communes d'immeubles d'habitat social ou de copropriétés en complémentarité avec l'ANAH.

- **Dispositif « Soutien à l'innovation dans les quartiers prioritaires »** : aide de fonctionnement visant à soutenir les projets innovants à destination des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville, contribuant à l'accès à un parcours d'insertion professionnelle.

Contact : Direction de l'Aménagement des territoires [politiquedelaville@normandie.fr](mailto:politiquedelaville@normandie.fr)

#### Accompagnement à la création d'entreprises

- **« Ici, je monte ma boîte »** : ce dispositif vise à accompagner la création et la reprise d'entreprise et ainsi que la construction du projet de développement des trois premières années.
- **Emergence ESS coopérative** : ce dispositif vise à accompagner la reprise d'entreprises par les salariés sous forme de société coopérative de production (SCOP) ou de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) sur l'ensemble du territoire normand.
- **Le dispositif « Savoir pour entreprendre »** : est un parcours de formation 100 % à distance pour accompagner tous les porteurs de projets et les dirigeants d'entreprises depuis moins de trois ans en Normandie accompagnés par « Ici, je monte ma boîte ».

Contact : Direction Economie [contact.ess@normandie.fr](mailto:contact.ess@normandie.fr)

#### Droits Culturels

- **Droits culturels en territoire normand** : ce dispositif accompagne les territoires dans la mise en œuvre d'une politique culturelle locale en priorisant l'accès universel à l'art et à la culture.

Contact : Direction Culture et Patrimoine [maqali.anger@normandie.fr](mailto:maqali.anger@normandie.fr)

#### Formation Professionnelle

Dans le cadre du Programme régional de formation professionnelle à destination des demandeurs d'emplois (informations disponibles sur le [site Parcours-Métiers](#)) :

- **Le dispositif SAVOIRS** vise à permettre l'acquisition des compétences de base (8 modules : Savoirs essentiels, anglais, universitaire, bureautique, Cléa, Savoir pour entreprendre -voir ci-dessus-)
- **Le dispositif #Avenir** pour accompagner les demandeurs d'emploi dans la construction de leur projet professionnel ; le soutien à l'École de la deuxième chance concourt au même objectif.
- **Le dispositif Qualif collectif** visant à favoriser l'accès à une qualification ou à une certification en lien avec des besoins en compétences avérés.
- **L'accompagnement des demandeurs d'emploi / étudiants** pour se former aux métiers sanitaires et social.

- **Le kit illettrisme** à destination des acteurs de l'accompagnement pour repérer, diagnostiquer et orienter les publics concernés.
- **La formation des salariés en insertion**, avec la participation aux coûts de formation des salariés en contrat d'insertion dans les entreprises et associations de l'insertion par l'activité économique

Contact : Direction Formation tout au long de la vie [mission.pric@normandie.fr](mailto:mission.pric@normandie.fr)

#### Mobilités

- **« Tempo Normandie »** est la gamme tarifaire régionale valable sur le réseau de transport de voyageurs Nomad Train. Elle permet notamment aux jeunes de moins de 26 ans de se déplacer sur tout le réseau Nomad Train à des tarifs attractifs :
  - Billets à 50% de réduction pour les jeunes de moins de 26 ans sur tous les trajets en Normandie et de/vers Paris,
  - Voyages en illimité sur un trajet déterminé en Normandie uniquement (abonnements en formule mensuelle ou annuelle).
- **« Tempo Emploi Normandie »** est un dispositif qui vise à favoriser le retour à l'emploi des jeunes âgés de 16 à 25 ans (sous conditions). Ce dispositif permet de bénéficier d'un titre de transport aller/retour avec 75% de réduction sur le réseau Nomad Train pour se rendre à un entretien d'embauche ou de stage en Normandie uniquement.

Tous les tarifs et les conditions d'utilisation sont disponibles sur le site : <https://www.ter.sncf.com/>

Contact : Direction Mobilités et Infrastructures [direction.mobilites@normandie.fr](mailto:direction.mobilites@normandie.fr)

#### Jeunesse

- **Atouts Normandie** est un dispositif régional d'aide aux jeunes Normands de 15 à 25 ans. Ce dispositif comprend un volet "formation" pour les lycéens (aide à l'achat de livres scolaires et d'équipements professionnels) et un volet "loisirs" pour les jeunes de 15 à 25 ans, sans condition de statut (aide pour l'accès au cinéma, au spectacle, pour une activité sportive ainsi que des bons plans).
- **Pass Monde** est une bourse régionale pour favoriser la mobilité internationale des lycéens et étudiants dans le cadre de leur cursus de formation et des jeunes entre 15-25 ans dans le cadre d'un projet mobilité ne s'inscrivant pas dans un cursus de formation (volontariat, projet citoyen).
- **Soutien possible pour des actions innovantes et exemplaires en faveur de la jeunesse** : il s'agit d'un soutien à des actions autour de l'engagement des jeunes, de dialogue structuré (prise en compte de la parole des jeunes), de médiation autour des grands enjeux de citoyenneté, etc.
- **Le Conseil Régional des Jeunes (CRJ)** : Le CRJ est une instance de participation citoyenne qui permet à ses membres de faire des propositions d'actions à destination des jeunes et de formuler des avis sur les actions jeunesse de la Région.

- **Atouts Normandie / Projet de jeunes** : Il s'agit d'une aide financière pour des projets portés par des jeunes et qui participent à l'animation du territoire normand.

Contact : Direction de la jeunesse et des sports [atouts@normandie.fr](mailto:atouts@normandie.fr) ; [passmonde@normandie.fr](mailto:passmonde@normandie.fr)

### Sport

- **Tran'sports en Normandie** est un dispositif qui consiste à aider les clubs sportifs sous forme associative à acquérir un véhicule collectif. Ce dispositif permet de mobiliser les moyens de la Région et des Départements pour répondre aux besoins des clubs sportifs en matière de déplacement. Le dispositif « Trans'sports en Normandie » a ainsi pour objectifs de faciliter les transports des jeunes athlètes pour les entraînements et les compétitions, et de développer la sécurité de ces transports tout en prenant en considération les enjeux liés au changement climatique. Le dispositif est pleinement coordonné entre la Région et les 5 Départements normands.

Contact : Direction de la jeunesse et des sports [ServiceSport@normandie.fr](mailto:ServiceSport@normandie.fr)

### Santé

- **Soutien aux investissements immobiliers visant à favoriser l'accès aux soins** : Ce dispositif vise à favoriser l'accès à la santé dans tous les territoires normands en soutenant d'une part les projets de maisons ou pôles de santé accueillant des professionnels libéraux et d'autre part la création de structures de santé fonctionnant avec des médecins salariés.
- **Soutien aux initiatives territoriales pour améliorer l'offre de soins en ambulatoire** : Le dispositif doit accompagner la politique de promotion de santé, contribuer à améliorer le parcours de santé de la population et faciliter l'accès à la prévention des publics vulnérables.

Contact : Mission santé [sante@normandie.fr](mailto:sante@normandie.fr)

### **Mobilisation des fonds européens dans les quartiers prioritaires :**

Les quartiers prioritaires peuvent également bénéficier des fonds européens dont la Région Normandie est autorité de gestion, ou la partage avec l'Etat, à savoir le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen + (FSE+) et le Fonds de transition juste (FTJ). Dans certains territoires, les quartiers peuvent également bénéficier de Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Les fonds européens alloués à la Normandie représentent plus d'un milliard d'euros pour la période 2021-2027. Véritables leviers au service notamment du développement économique, de l'insertion professionnelle, de la transition écologique et de l'aménagement équilibré du territoire Normand, les fonds européens irriguent l'ensemble des politiques régionales.

La mise en œuvre des fonds européens en Normandie doit contribuer à :

- une transformation économique innovante : recherche, innovation, aides aux entreprises, services numériques, e-santé ;
- une région éco-responsable : rénovation énergétique, valorisation des déchets, énergies renouvelables, biodiversité, prévention du changement climatique ;

- un meilleur accès à l'orientation et à la formation ;
- un soutien spécifique à la culture et au tourisme ;
- un développement durable des territoires : verdissement/reconversion des friches urbaines, aménagement et requalification des espaces publics en prenant en compte les enjeux environnementaux et d'anticipation du changement climatique, pôles de santé, intermodalité des transports.

La mobilisation de ces fonds européens se fait en réponse aux dispositifs ou appels à projets spécifiques, tout au long de la programmation et en fonction des crédits disponibles et des modalités de sélection des projets propres à chaque dispositif. Les contacts à mobiliser pour ces dispositifs se trouvent dans les directions opérationnelles de la Région, en lien avec les thématiques concernées.

# Le Département du Calvados

Les compétences du Département en terme d'action sociale lui permettent d'agir en proximité en direction des publics fragilisés.

Le Département du calvados interviendra en mobilisant son expertise, ses moyens humains et financiers, particulièrement dans les domaines de la solidarité, de l'insertion et du soutien aux jeunes en difficulté. Il mobilisera ses politiques des droit commun et rendra lisible l'action du Département en direction des quartiers prioritaires.

## **Concernant la solidarité, le Département poursuivra son action sur plusieurs axes :**

- Le soutien aux publics fragiles (enfants, familles monoparentales, personnes âgées, personnes en situation de handicap) à travers des actions d'aide à la parentalité, de lutte contre l'isolement, de prévention.
- La lutte contre les discriminations qui altèrent la cohésion sociale et accentuent les phénomènes d'exclusion des habitants des quartiers
- Le développement du bien vivre ensemble, par des interventions éducatives et d'action sociale,
- La réussite des jeunes à travers des projets individuels et collectifs d'accompagnement et d'accès à l'autonomie (formation, mobilité, logement)
- L'accès aux droits et aux services publics en facilitant la mise en relation des habitants avec leurs institutions (Maisons départementales des solidarités, points info 14, Etablissement prévention spécialisée le 14 ou auprès de nombreux partenaires et prestataires du Département)

Les professionnels des territoires d'action sociale sont répartis et présents sur l'ensemble des quartiers prioritaires. La répartition des agents du Département sur les différents territoires, revue en 2024, a été réalisée en fonction des publics cibles des politiques Départementales (nombre de bénéficiaires de minimas sociaux, du RSA, familles monoparentales, jeunes de de 0 à 6 ans, de moins de 21 ans,). Ainsi des sièges de territoires d'action sociale et/ou CMS resteront implantés ou en proximité immédiate des quartiers s'inscrivant dans la géographie prioritaire, à savoir le quartier Hauteville à LISIEUX. Environ 35 agents du Département seront donc directement présents sur ce territoire, auxquels il faut ajouter l'ensemble de professionnels travaillant, pour le compte du Département en partenariat avec les acteurs locaux, en établissements (par exemple l'Etablissement de prévention spécialisée Le 14) ou chez des nombreux prestataires pour l'accompagnement de nos publics (mesures d'Accompagnement social Individualisé, d'Accompagnement Social Lié au Logement, de garantie d'activité, de MASP),.....

## **Concernant le soutien à l'Emploi et l'Insertion**

La réduction du taux de chômage des habitants des quartiers prioritaires est une priorité. La remobilisation des publics sur un parcours vers l'insertion et l'emploi de ces territoires passe par l'accès à l'ensemble des dispositifs de droit commun présents sur le territoire. A ce titre, le Département du calvados assurera une diffusion de l'information et favorisera l'accès des publics des quartiers prioritaires à ses actions à destination de publics en insertion : actions de promotions sociale, actions collectives d'insertion sociale, chantiers d'insertion, dispositif Passerelle vers l'IAE, contrats aidés, plateforme Départementale de mobilité solidaire, ...)

Ces différentes actions d'insertion et de remobilisation vers l'Emploi seront déployées sur ces territoires, en coordination avec les acteurs du futur réseau pour l'Emploi. Des groupes de travail thématiques incluant les

problématiques spécifiques aux quartiers prioritaires pourront notamment se mettre en place afin de répondre au mieux aux besoins de ces territoires.

Par ailleurs, une enveloppe financière sera mobilisée chaque année par le Département, sur l'ensemble des quartiers prioritaires du Calvados, afin de soutenir des actions permettant la remobilisation des personnes sur des projets collectifs favorisant l'insertion socio-professionnelle en lien par exemple avec le sport, la culture, le théâtre, la mobilité, la parentalité ... Cette intervention ciblée dans le cadre des contrats de ville, interviendra en complément des nombreuses actions financées dans le cadre du droit commun par le Département : Politiques de Retour à l'Emploi, d'insertion sociale, de Protection de l'enfance et prévention spécialisée, d'autonomie, du Handicap, de la Jeunesse, de la culture, des sports, des aides au territoires,...

## Clause de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôt

**Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.**

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la **transformation écologique** et la **cohésion sociale et territoriale**, en vue :

- **d'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- **de favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- **de soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de **crédits d'ingénierie** pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de **fonds propres pour investir** dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de **prêts de long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services..)

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents. »